

15 mars 2020



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N° 2020-3

**Direction
de l'information légale
et administrative**
26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15
ISSN : 1282-7924

Édité par :
La délégation à l'information
et à la communication
du ministère de l'intérieur

Directeur de la publication :
Thomas CAMPEAUX,
directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques

[Sommaire chronologique](#)

[Sommaire thématique](#)

Application du titre I^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978
relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs



NOTA

Les annexes citées et non incluses dans le présent document peuvent être obtenues, sur simple demande, auprès des directions dont elles émanent.

Il est important de donner les références précises (date et numéro de code).

Sommaire chronologique

	Pages
20 novembre 2019	
Délégation de gestion du 20 novembre 2019	1
5 décembre 2019	
Décision n° 17888 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »	225
Décision n° 17889 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »	229
Décision n° 17890 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »	231
Décision n° 30423 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault	233
Décision n° 45683 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne	239
Décision n° 50836 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	245
Décision n° 50837 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques	249
Décision n° 55658 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	256
Décision n° 55660 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud	265
Décision n° 71121 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »	270
Décision n° 71135 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie	273
Décision n° 71137 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est	286

19 décembre 2019

Décision n° 48161 du 19 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne	290
--	-----

20 décembre 2019

Arrêté du 20 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie	31
Décision n° 80737 du 20 décembre 2019 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie	292

23 décembre 2019

Décision n° 15731 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs.....	296
Décision n° 23110 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme.....	297

27 décembre 2019

Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à la notation des officiers généraux de la gendarmerie nationale.....	32
Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des officiers de la gendarmerie nationale.....	36
Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale	92

30 décembre 2019

Arrêté du 30 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie	187
Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 751 « structures et dispositifs de sécurité routière ».....	190
Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières ».....	192

8 janvier 2020

Arrêté du 8 janvier 2020 conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense.....	205
Décision n° 12103 du 8 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens.....	299

9 janvier 2020

Décision n° 688 du 9 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.....	300
--	-----

14 janvier 2020

Décision n° 648 du 14 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme	301
---	-----

27 janvier 2020

Décision n° 4920 du 27 janvier 2020 portant promotion de sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »	302
Décision n° 4928 du 27 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « systèmes d'information et de communication »	303

28 janvier 2020

Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	206
Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	207

29 janvier 2020

Arrêté du 29 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	208
Décision n° 2732 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie.....	304
Décision n° 4427 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	306

31 janvier 2020

Décision n° 6209 du 31 janvier 2020 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	203
---	------------

3 février 2020

Décision n° 952 du 3 février 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens.....	307
Décision n° 1450 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme	308
Décision n° 2517 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.....	309
Décision n° 3240 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.....	311
Décision n° 3867 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest.....	313
Décision n° 3868 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne.....	314
Décision n° 13/2020 du 3 février 2020 portant habilitation des agents du Conseil national des activités privées de sécurité pour la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L. 8271-6-3 du code du travail	336

5 février 2020

Décision n° 622 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air	315
---	------------

	Pages
Décision n° 2093 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne	316
Décision n° 4446 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.....	317
Décision n° 8507 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique ».....	318
6 février 2020	
Décision n° 2999 du 6 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais.....	319
7 février 2020	
Décision n° 259 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement	320
Décision n° 683 du 7 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.....	321
Décision n° 1644 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Calvados.....	322
Décision n° 2007 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie maritime.....	323
Décision n° 2284 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne	324
10 février 2020	
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	209
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	210
Arrêté du 10 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense	211
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	212
Décision n° 5291 du 10 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »	325
Décision n° 5296 du 10 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »	326
11 février 2020	
Arrêté du 11 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense	213
Décision n° 6485 du 11 février 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale...	218

	Pages
Décision n° 2110 du 11 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne	327
Décision n° 7682 du 11 février 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	329
12 février 2020	
Arrêté du 12 février 2020 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels.....	214
14 février 2020	
Décision n° 7117 du 14 février 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie.....	330
18 février 2020	
Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.....	188
Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.....	189
20 février 2020	
Arrêté du 20 février 2020 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière	340
25 février 2020	
Décision du 25 février 2020 portant délégation de signature.....	30
26 février 2020	
Décision n° 9049 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	219
Décision n° 9070 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	223
27 février 2020	
Arrêté du 27 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense	215
28 février 2020	
Arrêté du 28 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	216
Arrêté du 28 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense	217

3 mars 2020

Décision n° 1459 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie ».....	332
Décision n° 1460 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie ».....	333

4 mars 2020

Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	5
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	10
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	15
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	20

5 mars 2020

Décision du 5 mars 2020 portant organisation du secrétariat général du ministère de l'intérieur	334
--	------------

6 mars 2020

Convention de délégation de gestion du 6 mars 2020	25
---	-----------

Sommaire thématique

	Pages
<i>Administration générale</i>	
<i>Délégations de gestion</i>	
Délégation de gestion du 20 novembre 2019	1
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	5
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	10
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	15
Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020	20
Convention de délégation de gestion du 6 mars 2020	25
<i>Délégations de signature</i>	
Décision du 25 février 2020 portant délégation de signature.....	30
<i>Personnels d'État</i>	
Arrêté du 20 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie	31
Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à la notation des officiers généraux de la gendarmerie nationale.....	32
Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des officiers de la gendarmerie nationale.....	36
Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale	92
Arrêté du 30 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie	187
Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.....	188
Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.....	189
Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 751 « structures et dispositifs de sécurité routière ».....	190
Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières ».....	192
Décision n° 6209 du 31 janvier 2020 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	203
<i>Attribution de qualifications et titres</i>	
Arrêté du 8 janvier 2020 conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense.....	205

	Pages
Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	206
Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	207
Arrêté du 29 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	208
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	209
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	210
Arrêté du 10 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	211
Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	212
Arrêté du 11 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	213
Arrêté du 12 février 2020 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels.....	214
Arrêté du 27 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	215
Arrêté du 28 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	216
Arrêté du 28 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense.....	217
Décision n° 6485 du 11 février 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale...	218
Décision n° 9049 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	219
Décision n° 9070 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	223

Avancements et promotions

Décision n° 17888 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie ».....	225
Décision n° 17889 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie ».....	229
Décision n° 17890 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française ».....	231
Décision n° 30423 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.....	233

	Pages
Décision n° 45683 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne	239
Décision n° 50836 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.....	245
Décision n° 50837 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques	249
Décision n° 55658 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	256
Décision n° 55660 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud	265
Décision n° 71121 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique ».....	270
Décision n° 71135 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie.....	273
Décision n° 71137 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est.....	286
Décision n° 48161 du 19 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne	290
Décision n° 80737 du 20 décembre 2019 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie	292
Décision n° 15731 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs.....	296
Décision n° 23110 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme	297
Décision n° 12103 du 8 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens.....	299
Décision n° 688 du 9 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.....	300
Décision n° 648 du 14 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme	301
Décision n° 4920 du 27 janvier 2020 portant promotion de sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »	302
Décision n° 4928 du 27 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « systèmes d'information et de communication »	303
Décision n° 2732 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie.....	304
Décision n° 4427 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	306

	Pages
Décision n° 952 du 3 février 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens.....	307
Décision n° 1450 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme	308
Décision n° 2517 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.....	309
Décision n° 3240 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.....	311
Décision n° 3867 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest.....	313
Décision n° 3868 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne.....	314
Décision n° 622 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air	315
Décision n° 2093 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne	316
Décision n° 4446 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.....	317
Décision n° 8507 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique ».....	318
Décision n° 2999 du 6 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais....	319
Décision n° 259 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement	320
Décision n° 683 du 7 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.....	321
Décision n° 1644 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Calvados.....	322
Décision n° 2007 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie maritime.....	323
Décision n° 2284 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne	324
Décision n° 5291 du 10 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »	325
Décision n° 5296 du 10 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »	326
Décision n° 2110 du 11 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne	327
Décision n° 7682 du 11 février 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.....	329
Décision n° 7117 du 14 février 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie.....	330
Décision n° 1459 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »	332

	Pages
Décision n° 1460 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie ».....	333
<i>Organisation des services</i>	
Décision du 5 mars 2020 portant organisation du secrétariat général du ministère de l'intérieur	334
<i>Polices administratives</i>	
Décision n° 13/2020 du 3 février 2020 portant habilitation des agents du Conseil national des activités privées de sécurité pour la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L. 8271-6-3 du code du travail.....	336
<i>Sécurité et circulation routières</i>	
Arrêté du 20 février 2020 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière	340

Délégation de gestion du 20 novembre 2019

NOR : INTJ2004135X

Entre :

La direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) du ministère de l'intérieur, représentée par le général de corps d'armée Laurent Tavel, directeur des soutiens et des finances de la gendarmerie nationale, désignée sous le terme « délégrant », d'une part,

Et :

La direction centrale du service de soutien de la flotte (DCSSF) du ministère des armées, représentée par l'ingénieur général de l'armement hors classe Guillaume de Garidel-Thoron, directeur central du service de soutien de la flotte, désignée sous le terme « délégataire », d'autre part,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3223-56, R. 3225-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2015-211 du 25 février 2015 relatif à l'organisation du soutien de la défense et portant réforme du commandement organique territorial ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères de l'intérieur et des outre-mer pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret du 14 octobre 2004 susvisé, la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des achats de fournitures et de prestations de service liée au maintien en condition opérationnelle (MCO) de ses moyens nautiques type semi-rigide à motorisation hors-bord stationnés à Mayotte dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine.

Article 2

Prestations confiées au délégataire

Le délégataire est chargé, en sa qualité d'autorité signataire du marché, de la passation, de la signature et de l'exécution des contrats qui s'avéreront nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés par le délégrant.

L'annexe financière de la présente délégation de gestion dresse, à titre indicatif à la date de signature du présent document, le parc des matériels nautiques dont le MCO est confié au délégataire.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire est chargé, pour le compte du délégant et en concertation avec lui :

- de la passation des contrats, incluant notamment :
 - la rédaction des spécifications techniques des contrats ;
 - la rédaction des clauses techniques et administratives particulières des contrats ;
 - le choix de la procédure de passation des contrats ;
 - la préparation et le déroulement de la procédure de passation ;
 - le cas échéant, les négociations et les dialogues avec les soumissionnaires ;
 - le choix du ou des titulaire(s) ;
- de la signature et la notification des contrats, en tant qu'autorité signataire, avec information du délégant sur la procédure employée et le choix du ou des titulaire(s) ;
- de l'exécution des contrats (bons de commande, ordres de service d'affermissement de tranche, avenants éventuels...) ;
- du suivi administratif et financier de l'exécution des contrats (opérations de vérification, réception des prestations ou des fournitures commandées, liquidation des factures et solde des paiements...) ;
- de la gestion des relations avec les industriels, notamment du traitement des dossiers, contentieux ou amiable, liés aux contrats ;
- de l'évaluation des ressources en autorisations d'engagement (AE) sous la forme d'un plan d'emploi (PEAE) et des ressources en crédit de paiement (CP) sous la forme d'un plan de consommation (PCCP) devant être inscrites dans les programmations budgétaires pluriannuelles de la DGGN au titre du MCO de ses matériels et moyens nautiques ;
- de l'expression du besoin d'ajustement du PEAE pour disposer des AE complémentaires nécessaires aux engagements juridiques ;
- de l'expression du besoin d'autorisations d'engagement (AE) nécessaires à la bonne exécution des contrats ;
- de l'expression du besoin des crédits de paiement (CP) nécessaires à la bonne exécution des contrats ;
- de l'évaluation des montants des révisions de prix sur chaque contrat ;
- de l'évaluation de l'origine et du montant des intérêts moratoires générés pendant l'exécution des contrats ;
- de l'établissement des montants restant à payer sur les contrats en fin de tranches et en fin d'exercice ;
- de l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses correspondantes sur les crédits du délégant.

Le délégataire s'engage :

- à exécuter ses obligations dans les conditions et limites fixées par la présente délégation de gestion ;
- à tenir informé le délégant de la rédaction des spécifications techniques, des clauses relatives au soutien logistique et des clauses concernant le déroulement des contrats, pour le périmètre qui le concerne ;
- à alerter sans délai le délégant en cas de modification significative des perspectives d'exécution annuelle du plan d'emploi (sous-consommation prévisible notamment) ;
- à rendre compte de sa gestion (selon l'échéancier ci-dessous) par des comptes rendus financiers faisant état du niveau d'engagement des AE et de consommation des CP et proposant les éléments d'analyse nécessaires à la bonne appréciation financière du délégant.

ECHÉANCES DE L'ANNÉE N	DONNÉES À PRODUIRE
Janvier	Bilan d'exécution de l'année N - 1
1 ^{re} quinzaine de mai	CRG 1 (exécution et prévisions)
1 ^{re} quinzaine de septembre	CRG 2 (exécution et priorisations)
Octobre	Programmation de l'année N + 1

Article 4

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits nécessaires au financement des dépenses visées à l'article 1^{er}.

Le délégant fournit tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment l'expression de son besoin, les calendriers prévisionnels de mise à disposition des crédits et tout élément relatif à la certification du service fait.

Dès la signature de la présente délégation, le délégant procède aux demandes de paramétrage de Chorus pour que le délégataire puisse exercer de façon autonome ses activités d'ordonnateur.

Article 5

Gestion budgétaire

Le délégant met en place les crédits et habilite le délégataire à les utiliser dans le cadre des dispositions du contrat de gestion. Le délégataire engage et mandate dans CHORUS les actes nécessaires au MCO des intercepteurs. Le service exécutant du délégataire (SE SSF Brest) adresse au délégant des comptes rendus d'exécution financière sur l'UO CDEF.

En cas d'insuffisance de dotation suite à une estimation de dépense exceptionnelle, le délégataire informe sans délai le délégant.

Article 6

Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation fait l'objet d'un avenant.

L'annexe financière de la présente délégation peut toutefois être actualisée sans avenant, sur simple accord formel des parties.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation de la délégation

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée identique.

Concernant la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2019, le maintien en condition opérationnelle des matériels et moyens nautiques du délégant fait l'objet d'une gestion transitoire portant exclusivement sur l'intercepteur MN Vetiver. La gendarmerie nationale exprime ses besoins à la direction centrale du service de soutien de la flotte qui formalise les bons de commande et règle les dépenses relatives à l'entretien courant de cette embarcation. En cas de fortune de mer ou d'avarie grave résultant d'un défaut d'exploitation, le service de soutien de la flotte assurera la réparation à la demande de la gendarmerie contre engagement de la gendarmerie à rembourser les dépenses afférentes par transfert du P152 vers le P178 en fin d'année 2019.

La délégation peut prendre fin de manière anticipée à l'initiative d'une des parties, sans que cela donne lieu au remboursement d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre partie, sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation et de l'observation d'un délai de préavis de trois mois. Le délégataire fournira au délégant l'ensemble des documents contractuels, administratifs et comptables nécessaires à la reprise de la gestion par le délégant.

Article 8

Publication de la délégation

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* des ministères concernés.

Fait en deux exemplaires, le 20 novembre 2019.

Le délégant :

*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances
de la gendarmerie nationale,*

L. TAVEL

Le délégataire :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur central du service
de soutien de la flotte,*

G. DE GARIDEL-THORON

ANNEXE FINANCIÈRE

Plafonds de crédits sur la durée de la délégation

LIBELLÉ	PLAFOND AE	PLAFOND CP	DONT RESTE À PAYER
MCO des 4 intercepteurs Gendarmerie du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	480 000 €	200 000 €	
MCO des 4 intercepteurs Gendarmerie du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	60 000 €	200 000 €	
MCO des 4 intercepteurs Gendarmerie du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	60 000 €	200 000 €	
Total	600 000 €	600 000 €	

Données d'imputation budgétaire

Programme gendarmerie nationale : 0152.

Domaine fonctionnel : 0152-04-01.

Budget opérationnel de programme national de commandement et soutien : 0152-CDGN.

Unité opérationnelle de programme défense : 0152-CDGN-CDEF.

Centre de coût : GN5EMYT976.

Activité : entretien matériel de transport 015232300102.

Moyens nautiques de la gendarmerie concernés par la délégation.

Intercepteur GN RAIDCO « M'Djabbar » (ECSG 0903).

Intercepteur GN ZODIAC MILPRO SRR1100 « M'Tsontso » (END1802).

Intercepteur MN Vetiver.

Intercepteur MN ZODIAC MILPRO SRR1100 (livraison prévue avril 2020).

Coordonnées des correspondants

Délégrant : DGGN, 4, rue Claude-Bernard, CS 6000324, 92136 Issy-les-Moulineaux.

Suivi juridique de la DDG : DGGN/DSF/SDAF/BPPFI/SPTB, 01 84 22 05 76/01 84 22 05 78/01 84 22 06 34, sptb.bppfi.sdaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Délégrant : DGGN/BPPFI section BOP central, 4, rue Claude-Bernard, CS 6000324, 92136 Issy-les-Moulineaux.

Suivi budgétaire de la DDG : DGGN/DSF/SDAF/BPPFI/BOPC, 01 84 22 05 98/01 84 22 06 05, bppfi.sdaf.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Délégataire : DCSSF, 60, boulevard du Général-Martial-Valin, CS 21623, 75509 Paris Cedex 15.

Suivi budgétaire de la DDG : service du soutien de la flotte à Brest (SSF BREST), laurent.nouailhas@intradef.gouv.fr, 02 98 14 01 95.

Suivi juridique de la DDG : direction centrale du service du soutien de la flotte, marie-aude.brossay@intradef.gouv.fr, 09 88 67 72 71.

Service exécutant :

Code Chorus D2225XC029, service du soutien de la flotte à Brest (SSF BREST), catherine.mainot@intradef.gouv.fr, 02 98 14 84 26, jean-claude.michalet@intradef.gouv.fr, 02 98 22 95 19.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020

NOR : INTJ2005043X

Entre :

La préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin, représentée par Mme Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin dénommée ci-après « le délégant » ;

Et :

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, représenté par le général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, dénommé ci-après « le délégataire » ou « le COMSOPGN » ;

Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest, représenté par M. Martin Guespéreau, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, dénommé ci-après « le délégataire » ou « service exécutant »,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modifié du 31 décembre 2014 fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'État sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 27 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie aux délégataires, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des opérations définies à l'article 2, et relevant de certaines UO du P152 - Gendarmerie nationale strictement listées en annexe.

Le délégant n'est pas déchargé de ses responsabilités sur les actes dont il a confié la réalisation aux délégataires. Il est néanmoins entendu qu'en cas de faute ou d'erreur manifeste commise par les délégataires dans l'accomplissement des missions qui lui sont déléguées, la responsabilité du délégant ne saurait être engagée.

La délégation de gestion porte sur les opérations suivantes :

- la réalisation par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN), ci-après nommé « ordonnateur délégué », des actes d'ordonnement nécessaires aux opérations réalisées depuis les centres financiers listés en annexe sur les crédits correspondant à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF) mise à la disposition de la trésorerie militaire de l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) ;
- la réalisation par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – Zone de défense Sud-Ouest, ci-après dénommé « service exécutant », de tout acte d'exécution des décisions d'ordonnement prises par l'ordonnateur délégué dans le cadre de la présente délégation de gestion.

Article 2

Prestations accomplies par les délégataires

Le service exécutant et l'ordonnateur délégué sont chargés de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

2.1. L'ordonnement des dépenses de la TMAFG

Afin d'obtenir le recomplètement de ses dépenses, la TMAFG constitue un lot de recomplètement dans CRISTAL. Ce lot est transmis pour ordonnement au COMSOPGN, qui procède à la validation de la demande de paiement. Cette validation permet la création d'une demande de paiement par interfaçage avec CHORUS.

Dès validation de la demande de paiement du lot par le COMSOPGN, les pièces justificatives relatives à la demande de recomplètement sont transmises par la TMAFG au SGAMI Sud-Ouest, service exécutant, par voie dématérialisée.

Dès réception, le service exécutant s'assure :

- de l'existence dans CHORUS d'une demande de paiement (DP), issue de l'interfaçage avec CRISTAL ;
- que la dépense est éligible au type d'avance sur laquelle elle a été imputée ;
- que les pièces justificatives ont été visées par des agents habilités et comportent la mention du service fait ;
- de la bonne imputation budgétaire et comptable de la dépense : centre financier et activités du référentiel de programmation autorisés par la présente délégation.

Au vu de ces éléments, le service exécutant, constitue un dossier de recomplètement, valide la DP et établit un ordre de payer.

Cette demande de paiement permet :

- en comptabilité budgétaire, de consommer les autorisations d'engagements et les crédits de paiements afférents aux dépenses réalisées (flux quatre) et d'imputer cette consommation dans la nomenclature budgétaire des centres financiers listés en annexe ;
- en comptabilité générale, de consommer l'avance pour l'activité des forces sur un compte de classe six et de constater les charges afférentes.

Rejet d'une demande de recomplètement par le COMSOPGN :

Le COMSOPGN peut décider de suspendre ou rejeter une demande de recomplètement émise par la TMAFG s'il estime soit :

- que les justificatifs sont absents ou insuffisants ;
- qu'une dépense présentée comporte une imputation inexacte ;
- que la dépense n'est manifestement pas éligible à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces.

Dans les deux premiers cas de figure, il se retourne vers la TMAFG aux fins de faire procéder aux corrections nécessaires, avant éventuellement de rejeter la DP.

Lorsqu'il présume qu'une dépense est manifestement inéligible à un régime d'ATAF, le COMSOPGN prend attache avec le responsable de l'unité opérationnelle dont le budget supporterait finalement la dépense jugée irrégulière.

Sous sa responsabilité, il appartient au RUO concerné, dans les meilleurs délais, de décider d'invalider définitivement ou non la dépense litigieuse et de communiquer sa décision au COMSOPGN.

La TMAFG est parallèlement informée de la présomption d'irrégularité manifeste de la dépense soulevée par l'ordonnateur délégué. En ce cas, la TMAFG sollicite le sous-trésorier militaire ayant initialement engagé la dépense sous le régime de l'ATAF et transmet au COMSOPGN tout élément de nature à justifier de l'engagement de la dépense litigieuse sous le régime de l'ATAF.

En cas de déficit ou paiement irrégulier entraînant un préjudice financier, le responsable du centre financier concerné pourra, le cas échéant, décider de mettre en jeu la responsabilité du trésorier militaire conformément au décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 précité.

2.2. Les recettes recouvrées au comptant par le trésorier militaire

Le trésorier militaire, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-trésoriers, peut être amené à recouvrer des recettes, qu'il doit ensuite reverser au Trésor public.

Dossier de reversement des recettes :

Le trésorier militaire établit un dossier de demande de reversement des recettes encaissées.

Ce dossier, qui regroupe l'intégralité des recettes recouvrées, doit permettre d'identifier l'origine et la nature de toutes les recettes mentionnées.

Transmission du dossier de reversement :

Ce dossier est transmis au service exécutant qui l'instruit et assure la saisie des ordres d'acceptation correspondants pour transmission au comptable assignataire.

2.3. Les opérations de rattachement à l'exercice

Dans le cadre des travaux de fin de gestion, le service exécutant réalisera toutes les opérations relatives aux opérations de rattachement à l'exercice dès réception de l'attestation de conformité signé du COMSOPGN.

Article 3

Obligations mutuelles du délégant et des délégataires

Le délégant et les délégataires s'engagent mutuellement, dans un intérêt partagé, pour la partie des procédures qui leur incombent respectivement, à tout mettre en œuvre pour développer les échanges et relations entre leurs services à cette fin.

Article 4

Obligations des délégataires

Les délégataires exécutent la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et accepté par eux.

Les délégataires s'engagent à assurer les prestations qui relèvent de leurs attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de leur activité.

Ils s'engagent à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai de toute contrainte dans la réalisation des opérations.

Article 5

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont les délégataires ont besoin pour l'exercice de ses missions.

Article 6

Modalités administratives d'exécution de la délégation

Les délégataires sont autorisés à subdéléguer, sous leur responsabilité, par voie de délégation de signature, aux personnels placés sous leur autorité, l'exécution d'actes relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ils s'assurent que tous les personnels placés sous leur autorité sont titulaires d'une délégation de signature. La mise à jour de cette délégation en cas de changement du délégant ou du délégataire relèvent de leur responsabilité.

Ils procèdent sous leur responsabilité à l'accréditation des personnels ainsi habilités auprès de leur comptable assignataire.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le lendemain de sa date de signature pour une durée de 1 an. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définies d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties. Cette résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois minimum à compter de la notification d'une décision de dénonciation de la présente convention adressée aux autres parties.

Le responsable de l'unité opérationnelle, les comptables assignataires et les autorités comptables sont informés par tout moyen de la décision de résiliation de la présente convention.

Article 8

Information du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du comptable assignataire

Une copie du présent document et de ses avenants est adressée par le délégant au contrôleur budgétaire et comptable ministériel et au comptable assignataire concerné.

Une copie de ces documents est adressée par le délégataire au contrôleur budgétaire régional.

Article 9

Publication

La présente convention comporte 7 feuillets, dont une annexe.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en 3 exemplaires, le 4 mars 2020.

Le délégant :

*La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin,*
JOSIANE CHEVALIER

Le délégataire :

*Le préfet délégué pour la défense
et la sécurité de la zone Sud-Ouest,*
MARTIN GUESPEREAU

Le délégataire :

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,*
OLIVIER GUERIF

ANNEXE

NUMÉRO et nom du budget opérationnel de programme (BOP)	RESPONSABLE du budget opérationnel de programme (BOP)	NUMÉRO et nom de l'unité opérationnelle (UO)	RESPONSABLE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)
0152 - DEST BOP de la région de gendarmerie, zone de défense et de sécurité Est	Préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin	0152-DEST-DRLO UO RG LORRAINE	Commandant de la région de gendarmerie du Grand Est
		0152-DEST-DRAL UO RG ALSACE	Commandant adjoint de la région de gendarmerie du Grand Est, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin à Strasbourg
		0152-DEST-DRCA UO RG CHAMPAGNE- ARDENNE	Commandant adjoint de la région de gendarmerie du Grand Est, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne à Châlons-en-Champagne
		0152-DEST-DRBO UO RG BOURGOGNE	Commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche- Comté
		0152-DEST-DRFC UO RG FRANCHE-COMTE	Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne- Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs à Besançon

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020

NOR : INTJ2005046X

Entre :

Le préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, représenté par M. Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, dénommé ci-après « le délégant » ;

Et :

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, représenté par le général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, dénommé ci-après « le délégataire » ou « le COMSOPGN » ;

Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest, représenté par M. Martin Guespéreau, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, dénommé ci-après « le délégataire » ou « service exécutant »,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modifié du 31 décembre 2014 fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'État sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 27 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et le fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie aux délégataires, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des opérations définies à l'article 2, et relevant de certaines UO du P152 - Gendarmerie nationale strictement listées en annexe.

Le délégant n'est pas déchargé de ses responsabilités sur les actes dont il a confié la réalisation aux délégataires. Il est néanmoins entendu qu'en cas de faute ou d'erreur manifeste commise par les délégataires dans l'accomplissement des missions qui lui sont déléguées, la responsabilité du délégant ne saurait être engagée.

La délégation de gestion porte sur les opérations suivantes :

- la réalisation par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN), ci-après nommé « ordonnateur délégué », des actes d'ordonnancement nécessaires aux opérations réalisées depuis les centres financiers listés en annexe sur les crédits correspondant à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF) mise à la disposition de la trésorerie militaire de l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) ;
- la réalisation par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – Zone de défense Sud-Ouest, ci-après dénommé « service exécutant », de tout acte d'exécution des décisions d'ordonnancement prises par l'ordonnateur délégué dans le cadre de la présente délégation de gestion.

Article 2

Prestations accomplies par les délégataires

Le service exécutant et l'ordonnateur délégué sont chargés de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

2.1. L'ordonnancement des dépenses de la TMAFG

Afin d'obtenir le recomplètement de ses dépenses, la TMAFG constitue un lot de recomplètement dans CRISTAL. Ce lot est transmis pour ordonnancement au COMSOPGN, qui procède à la validation de la demande de paiement. Cette validation permet la création d'une demande de paiement par interfaçage avec CHORUS.

Dès validation de la demande de paiement du lot par le COMSOPGN, les pièces justificatives relatives à la demande de recomplètement sont transmises par la TMAFG au SGAMI Sud-Ouest, service exécutant, par voie dématérialisée.

Dès réception, le service exécutant s'assure :

- de l'existence dans CHORUS d'une demande de paiement (DP), issue de l'interfaçage avec CRISTAL ;
- que la dépense est éligible au type d'avance sur laquelle elle a été imputée ;
- que les pièces justificatives ont été visées par des agents habilités et comportent la mention du service fait ;
- de la bonne imputation budgétaire et comptable de la dépense : centre financier et activités du référentiel de programmation autorisés par la présente délégation.

Au vu de ces éléments, le service exécutant constitue un dossier de recomplètement, valide la DP et établit un ordre de payer.

Cette demande de paiement permet :

- en comptabilité budgétaire, de consommer les autorisations d'engagements et les crédits de paiements afférents aux dépenses réalisées (flux quatre) et d'imputer cette consommation dans la nomenclature budgétaire des centres financiers listés en annexe ;
- en comptabilité générale, de consommer l'avance pour l'activité des forces sur un compte de classe six et de constater les charges afférentes.

Rejet d'une demande de recomplètement par le COMSOPGN :

Le COMSOPGN peut décider de suspendre ou rejeter une demande de recomplètement émise par la TMAFG s'il estime soit :

- que les justificatifs sont absents ou insuffisants ;
- qu'une dépense présentée comporte une imputation inexacte ;
- que la dépense n'est manifestement pas éligible à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces.

Dans les deux premiers cas de figure, il se retourne vers la TMAFG aux fins de faire procéder aux corrections nécessaires, avant éventuellement de rejeter la DP.

Lorsqu'il présume qu'une dépense est manifestement inéligible à un régime d'ATAF, le COMSOPGN prend attache avec le responsable de l'unité opérationnelle dont le budget supporterait finalement la dépense jugée irrégulière.

Sous sa responsabilité, il appartient au RUO concerné, dans les meilleurs délais, de décider d'invalider définitivement ou non la dépense litigieuse et de communiquer sa décision au COMSOPGN.

La TMAFG est parallèlement informée de la présomption d'irrégularité manifeste de la dépense soulevée par l'ordonnateur délégué. En ce cas, la TMAFG sollicite le sous-trésorier militaire ayant initialement engagé la dépense sous le régime de l'ATAF et transmet au COMSOPGN tout élément de nature à justifier de l'engagement de la dépense litigieuse sous la régime de l'ATAF.

En cas de déficit ou paiement irrégulier entraînant un préjudice financier, le responsable du centre financier concerné pourra, le cas échéant, décider de mettre en jeu la responsabilité du trésorier militaire, conformément au décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 précité.

2.2. Les recettes recouvrées au comptant par le trésorier militaire

Le trésorier militaire, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-trésoriers, peut être amené à recouvrer des recettes, qu'il doit ensuite reverser au Trésor public.

Dossier de reversement des recettes :

Le trésorier militaire établit un dossier de demande de reversement des recettes encaissées.

Ce dossier, qui regroupe l'intégralité des recettes recouvrées, doit permettre d'identifier l'origine et la nature de toutes les recettes mentionnées.

Transmission du dossier de reversement :

Ce dossier est transmis au service exécutant qui l'instruit et assure la saisie des ordres d'acceptation correspondants pour transmission au comptable assignataire.

2.3. Les opérations de rattachement à l'exercice

Dans le cadre des travaux de fin de gestion, le service exécutant réalisera toutes les opérations relatives aux opérations de rattachement à l'exercice, dès réception de l'attestation de conformité signée du COMSOPGN.

Article 3

Obligations mutuelles du délégant et des délégataires

Le délégant et les délégataires s'engagent mutuellement, dans un intérêt partagé, pour la partie des procédures qui leur incombent respectivement, à tout mettre en œuvre pour développer les échanges et relations entre leurs services à cette fin.

Article 4

Obligations des délégataires

Les délégataires exécutent la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par eux.

Les délégataires s'engagent à assurer les prestations qui relèvent de leurs attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de leur activité.

Ils s'engagent à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai de toute contrainte dans la réalisation des opérations.

Article 5

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont les délégataires ont besoin pour l'exercice de ses missions.

Article 6

Modalités administratives d'exécution de la délégation

Les délégataires sont autorisés à subdéléguer, sous leur responsabilité, par voie de délégation de signature, aux personnels placés sous leur autorité, l'exécution d'actes relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ils s'assurent que tous les personnels placés sous leur autorité sont titulaires d'une délégation de signature. La mise à jour de cette délégation en cas de changement du délégant ou du délégataire relèvent de leur responsabilité.

Ils procèdent sous leur responsabilité à l'accréditation des personnels ainsi habilités auprès de leur comptable assignataire.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le lendemain de sa date de signature pour une durée de 1 an. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définies d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties. Cette résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois minimum à compter de la notification d'une décision de dénonciation de la présente convention adressée aux autres parties.

Le responsable de l'unité opérationnelle, les comptables assignataires et les autorités comptables sont informés par tout moyen de la décision de résiliation de la présente convention.

Article 8

Information du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du comptable assignataire

Une copie du présent document et de ses avenants est adressée par le délégant au contrôleur budgétaire et comptable ministériel et au comptable assignataire concerné.

Une copie de ces documents est adressée par le délégataire au contrôleur budgétaire régional.

Article 9

Publication

La présente convention comporte 7 feuillets, dont une annexe.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en 3 exemplaires, le 4 mars 2020.

Le délégant :

*Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,*
MICHEL LALANDE

Le délégataire :

*Le préfet délégué pour la défense
et la sécurité de la zone Sud-Ouest,*
MARTIN GUESPEREAU

Le délégataire :

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,*
OLIVIER GUERIF

ANNEXE

NUMÉRO et nom du budget opérationnel de programme (BOP)	RESPONSABLE du budget opérationnel de programme (BOP)	NUMÉRO et nom de l'unité opérationnelle (UO)	RESPONSABLE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)
0152 - DNOR BOP de la région de gendarmerie, zone de défense et de sécurité Nord	Préfet de la région des Hauts- de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord	0152-DNOR-DRNP UO RG NORD PAS DE CALAIS	Commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France
		0152-DNOR-DRPI UO RG PICARDIE	Commandant adjoint de la région de gendarmerie des Hauts- de-France, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Somme à Amiens

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020

NOR : INTJ2005048X

Entre :

La préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine, dénommée ci-après « le délégué » ;

Et :

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, représenté par le général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, dénommé ci-après « le délégataire » ou « le COMSOPGN » ;

Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest, représenté par M. Martin Guespéreau, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, dénommé ci-après « le délégataire » ou « service exécutant »,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modifié du 31 décembre 2014 fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'État sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 27 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie aux délégataires, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des opérations définies à l'article 2, et relevant de certaines UO du P152 - Gendarmerie nationale strictement listées en annexe.

Le délégant n'est pas déchargé de ses responsabilités sur les actes dont il a confié la réalisation aux délégataires. Il est néanmoins entendu qu'en cas de faute ou d'erreur manifeste commise par les délégataires dans l'accomplissement des missions qui lui sont déléguées, la responsabilité du délégant ne saurait être engagée.

La délégation de gestion porte sur les opérations suivantes :

- la réalisation par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN), ci-après nommé « ordonnateur délégué », des actes d'ordonnancement nécessaires aux opérations réalisées depuis les centres financiers listés en annexe sur les crédits correspondant à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF) mise à la disposition de la trésorerie militaire de l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) ;
- la réalisation par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – zone de défense Sud-Ouest, ci-après dénommé « service exécutant », de tout acte d'exécution des décisions d'ordonnancement prises par l'ordonnateur délégué dans le cadre de la présente délégation de gestion.

Article 2

Prestations accomplies par les délégataires

Le service exécutant et l'ordonnateur délégué sont chargés de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

2.1. L'ordonnancement des dépenses de la TMAFG

Afin d'obtenir le recomplètement de ses dépenses, la TMAFG constitue un lot de recomplètement dans CRISTAL. Ce lot est transmis pour ordonnancement au COMSOPGN, qui procède à la validation de la demande de paiement. Cette validation permet la création d'une demande de paiement par interfaçage avec CHORUS.

Dès validation de la demande de paiement du lot par le COMSOPGN, les pièces justificatives relatives à la demande de recomplètement sont transmises par la TMAFG au SGAMI Sud-Ouest, service exécutant, par voie dématérialisée.

Dès réception, le service exécutant s'assure :

- de l'existence dans CHORUS d'une demande de paiement (DP), issue de l'interfaçage avec CRISTAL ;
- que la dépense est éligible au type d'avance sur laquelle elle a été imputée ;
- que les pièces justificatives ont été visées par des agents habilités et comportent la mention du service fait ;
- de la bonne imputation budgétaire et comptable de la dépense : centre financier et activités du référentiel de programmation autorisés par la présente délégation.

Au vu de ces éléments, le service exécutant, constitue un dossier de recomplètement, valide la DP et établit un ordre de payer.

Cette demande de paiement permet :

- en comptabilité budgétaire, de consommer les autorisations d'engagements et les crédits de paiements afférents aux dépenses réalisées (flux quatre) et d'imputer cette consommation dans la nomenclature budgétaire des centres financiers listés en annexe ;
- en comptabilité générale, de consommer l'avance pour l'activité des forces sur un compte de classe six et de constater les charges afférentes.

Rejet d'une demande de recomplètement par le COMSOPGN :

Le COMSOPGN peut décider de suspendre ou rejeter une demande de recomplètement émise par la TMAFG s'il estime soit :

- que les justificatifs sont absents ou insuffisants ;
- qu'une dépense présentée comporte une imputation inexacte ;
- que la dépense n'est manifestement pas éligible à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces.

Dans les deux premiers cas de figure, il se retourne vers la TMAFG aux fins de faire procéder aux corrections nécessaires, avant éventuellement de rejeter la DP.

Lorsqu'il présume qu'une dépense est manifestement inéligible à un régime d'ATAF, le COMSOPGN prend attache avec le responsable de l'unité opérationnelle dont le budget supporterait finalement la dépense jugée irrégulière.

Sous sa responsabilité, il appartient au RUO concerné, dans les meilleurs délais, de décider d'invalider définitivement ou non la dépense litigieuse et de communiquer sa décision au COMSOPGN.

La TMAFG est parallèlement informée de la présomption d'irrégularité manifeste de la dépense soulevée par l'ordonnateur délégué. En ce cas, la TMAFG sollicite le sous-trésorier militaire ayant initialement engagé la dépense sous le régime de l'ATAF et transmet au COMSOPGN tout élément de nature à justifier de l'engagement de la dépense litigieuse sous le régime de l'ATAF.

En cas de déficit ou paiement irrégulier entraînant un préjudice financier, le responsable du centre financier concerné pourra, le cas échéant, décider de mettre en jeu la responsabilité du trésorier militaire conformément au décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 précité.

2.2. Les recettes recouvrées au comptant par le trésorier militaire

Le trésorier militaire, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-trésoriers, peut être amené à recouvrer des recettes, qu'il doit ensuite reverser au Trésor public.

Dossier de reversement des recettes :

Le trésorier militaire établit un dossier de demande de reversement des recettes encaissées.

Ce dossier, qui regroupe l'intégralité des recettes recouvrées, doit permettre d'identifier l'origine et la nature de toutes les recettes mentionnées.

Transmission du dossier de reversement :

Ce dossier est transmis au service exécutant qui l'instruit et assure la saisie des ordres d'acceptation correspondants pour transmission au comptable assignataire.

2.3. Les opérations de rattachement à l'exercice

Dans le cadre des travaux de fin de gestion, le service exécutant réalisera toutes les opérations relatives aux opérations de rattachement à l'exercice dès réception de l'attestation de conformité signé du COMSOPGN.

Article 3

Obligations mutuelles du délégant et des délégataires

Le délégant et les délégataires s'engagent mutuellement, dans un intérêt partagé, pour la partie des procédures qui leur incombent respectivement, à tout mettre en œuvre pour développer les échanges et relations entre leurs services à cette fin.

Article 4

Obligations des délégataires

Les délégataires exécutent la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et accepté par eux.

Les délégataires s'engagent à assurer les prestations qui relèvent de leurs attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de leur activité.

Ils s'engagent à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai de toute contrainte dans la réalisation des opérations.

Article 5

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont les délégataires ont besoin pour l'exercice de ses missions.

Article 6

Modalités administratives d'exécution de la délégation

Les délégataires sont autorisés à subdéléguer, sous leur responsabilité, par voie de délégation de signature, aux personnels placés sous leur autorité, l'exécution d'actes relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ils s'assurent que tous les personnels placés sous leur autorité sont titulaires d'une délégation de signature. La mise à jour de cette délégation en cas de changement du délégant ou du délégataire relèvent de leur responsabilité.

Ils procèdent sous leur responsabilité à l'accréditation des personnels ainsi habilités auprès de leur comptable assignataire.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le lendemain de sa date de signature pour une durée de 1 an. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définies d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties. Cette résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois minimum à compter de la notification d'une décision de dénonciation de la présente convention adressée aux autres parties.

Le responsable de l'unité opérationnelle, les comptables assignataires et les autorités comptables sont informés par tout moyen de la décision de résiliation de la présente convention.

Article 8

Information du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du comptable assignataire

Une copie du présent document et de ses avenants est adressée par le délégant au contrôleur budgétaire et comptable ministériel et au comptable assignataire concerné.

Une copie de ces documents est adressée par le délégataire au contrôleur budgétaire régional.

Article 9

Publication

La présente convention comporte 7 feuillets, dont une annexe.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en 3 exemplaires, le 4 mars 2020.

Le délégant :

*La préfète de la région Bretagne,
préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest,
préfète d'Ille-et-Vilaine,*

MICHÈLE KIRRY

Le délégataire :

*Le préfet délégué pour la défense
et la sécurité de la zone Sud-Ouest,*
MARTIN GUESPEREAU

Le délégataire :

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,*

OLIVIER GUERIF

ANNEXE

NUMÉRO et nom du budget opérationnel de programme (BOP)	RESPONSABLE du budget opérationnel de programme (BOP)	NUMÉRO et nom de l'unité opérationnelle (UO)	RESPONSABLE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)
0152 - DOUE BOP de la région de gendarmerie, zone de défense et de sécurité Ouest	Préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine	0152-DOUE-DRBR UO RG BRETAGNE	Commandant de la région de gendarmerie de Bretagne
		0152-DOUE-DRCE UO RG CENTRE	Commandant de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire
		0152-DOUE-DRHN UO RG HAUTE-NORMANDIE	Commandant de la région de gendarmerie de Normandie
		0152-DOUE-DRBN UO RG BASSE-NORMANDIE	Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados à Caen
		0152-DOUE-DRPL UO RG PAYS DE LA LOIRE	Commandant de la région de gendarmerie des Pays de la Loire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Convention de délégation de gestion du 4 mars 2020

NOR : INTJ2005051X

Entre :

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, représenté par M. Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, dénommé ci-après « le délégant » ;

Et :

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, représenté par le général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, dénommé ci-après « le délégataire » ou « le COMSOPGN » ;

Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest, représenté par M. Martin Guespéreau, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest, dénommé ci-après « le délégataire » ou « service exécutant »,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modifié du 31 décembre 2014 fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'État sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 27 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et le fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie aux délégataires, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des opérations définies à l'article 2, et relevant de certaines UO du P152 - Gendarmerie nationale strictement listées en annexe.

Le délégant n'est pas dégagé de ses responsabilités sur les actes dont il a confié la réalisation aux délégataires. Il est néanmoins entendu qu'en cas de faute ou d'erreur manifeste commise par les délégataires dans l'accomplissement des missions qui lui sont déléguées, la responsabilité du délégant ne saurait être engagée.

La délégation de gestion porte sur les opérations suivantes :

- la réalisation par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN), ci-après nommé « ordonnateur délégué », des actes d'ordonnancement nécessaires aux opérations réalisées depuis les centres financiers listés en annexe sur les crédits correspondant à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF) mise à la disposition de la trésorerie militaire de l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) ;
- la réalisation par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – Zone de défense Sud-Ouest, ci-après dénommé « service exécutant », de tout acte d'exécution des décisions d'ordonnancement prises par l'ordonnateur délégué dans le cadre de la présente délégation de gestion.

Article 2

Prestations accomplies par les délégataires

Le service exécutant et l'ordonnateur délégué sont chargés de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

2.1. L'ordonnancement des dépenses de la TMAFG

Afin d'obtenir le recomplètement de ses dépenses, la TMAFG constitue un lot de recomplètement dans CRISTAL. Ce lot est transmis pour ordonnancement au COMSOPGN, qui procède à la validation de la demande de paiement. Cette validation permet la création d'une demande de paiement par interfaçage avec CHORUS.

Dès validation de la demande de paiement du lot par le COMSOPGN, les pièces justificatives relatives à la demande de recomplètement sont transmises par la TMAFG au SGAMI Sud-Ouest, service exécutant, par voie dématérialisée.

Dès réception, le service exécutant s'assure :

- de l'existence dans CHORUS d'une demande de paiement (DP), issue de l'interfaçage avec CRISTAL ;
- que la dépense est éligible au type d'avance sur laquelle elle a été imputée ;
- que les pièces justificatives ont été visées par des agents habilités et comportent la mention du service fait ;
- de la bonne imputation budgétaire et comptable de la dépense : centre financier et activités du référentiel de programmation autorisés par la présente délégation.

Au vu de ces éléments, le service exécutant constitue un dossier de recomplètement, valide la DP et établit un ordre de payer.

Cette demande de paiement permet :

- en comptabilité budgétaire, de consommer les autorisations d'engagements et les crédits de paiements afférents aux dépenses réalisées (flux quatre) et d'imputer cette consommation dans la nomenclature budgétaire des centres financiers listés en annexe ;
- en comptabilité générale, de consommer l'avance pour l'activité des forces sur un compte de classe six et de constater les charges afférentes.

Rejet d'une demande de recomplètement par le COMSOPGN :

Le COMSOPGN peut décider de suspendre ou rejeter une demande de recomplètement émise par la TMAFG s'il estime soit :

- que les justificatifs sont absents ou insuffisants ;
- qu'une dépense présentée comporte une imputation inexacte ;
- que la dépense n'est manifestement pas éligible à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces.

Dans les deux premiers cas de figure, il se retourne vers la TMAFG aux fins de faire procéder aux corrections nécessaires, avant éventuellement de rejeter la DP.

Lorsqu'il présume qu'une dépense est manifestement inéligible à un régime d'ATAF, le COMSOPGN prend attache avec le responsable de l'unité opérationnelle dont le budget supporterait finalement la dépense jugée irrégulière.

Sous sa responsabilité, il appartient au RUO concerné, dans les meilleurs délais, de décider d'invalider définitivement ou non la dépense litigieuse et de communiquer sa décision au COMSOPGN.

La TMAFG est parallèlement informée de la présomption d'irrégularité manifeste de la dépense soulevée par l'ordonnateur délégué. En ce cas, la TMAFG sollicite le sous-trésorier militaire ayant initialement engagé la dépense sous le régime de l'ATAF et transmet au COMSOPGN tout élément de nature à justifier de l'engagement de la dépense litigieuse sous la régime de l'ATAF.

En cas de déficit ou paiement irrégulier entraînant un préjudice financier, le responsable du centre financier concerné pourra, le cas échéant, décider de mettre en jeu la responsabilité du trésorier militaire, conformément au décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 précité.

2.2. Les recettes recouvrées au comptant par le trésorier militaire

Le trésorier militaire, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-trésoriers, peut être amené à recouvrer des recettes, qu'il doit ensuite reverser au Trésor public.

Dossier de reversement des recettes :

Le trésorier militaire établit un dossier de demande de reversement des recettes encaissées.

Ce dossier, qui regroupe l'intégralité des recettes recouvrées, doit permettre d'identifier l'origine et la nature de toutes les recettes mentionnées.

Transmission du dossier de reversement :

Ce dossier est transmis au service exécutant qui l'instruit et assure la saisie des ordres d'acceptation correspondants pour transmission au comptable assignataire.

2.3. Les opérations de rattachement à l'exercice

Dans le cadre des travaux de fin de gestion, le service exécutant réalisera toutes les opérations relatives aux opérations de rattachement à l'exercice, dès réception de l'attestation de conformité signée du COMSOPGN.

Article 3

Obligations mutuelles du délégant et des délégataires

Le délégant et les délégataires s'engagent mutuellement, dans un intérêt partagé, pour la partie des procédures qui leur incombent respectivement, à tout mettre en œuvre pour développer les échanges et relations entre leurs services à cette fin.

Article 4

Obligations des délégataires

Les délégataires exécutent la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par eux.

Les délégataires s'engagent à assurer les prestations qui relèvent de leurs attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de leur activité.

Ils s'engagent à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai de toute contrainte dans la réalisation des opérations.

Article 5

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont les délégataires ont besoin pour l'exercice de ses missions.

Article 6

Modalités administratives d'exécution de la délégation

Les délégataires sont autorisés à subdéléguer, sous leur responsabilité, par voie de délégation de signature, aux personnels placés sous leur autorité, l'exécution d'actes relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ils s'assurent que tous les personnels placés sous leur autorité sont titulaires d'une délégation de signature. La mise à jour de cette délégation en cas de changement du délégant ou du délégataire relèvent de leur responsabilité.

Ils procèdent sous leur responsabilité à l'accréditation des personnels ainsi habilités auprès de leur comptable assignataire.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le lendemain de sa date de signature pour une durée de 1 an. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définies d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties. Cette résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois minimum à compter de la notification d'une décision de dénonciation de la présente convention adressée aux autres parties.

Le responsable de l'unité opérationnelle, les comptables assignataires et les autorités comptables sont informés par tout moyen de la décision de résiliation de la présente convention.

Article 8

Information du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du comptable assignataire

Une copie du présent document et de ses avenants est adressée par le délégant au contrôleur budgétaire et comptable ministériel et au comptable assignataire concerné.

Une copie de ces documents est adressée par le délégataire au contrôleur budgétaire régional.

Article 9

Publication

La présente convention comporte 7 feuillets, dont une annexe.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en 3 exemplaires, le 4 mars 2020.

Le délégant :

*Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône,*

PIERRE DARTOUT

Le délégataire :

*Le préfet délégué pour la défense
et la sécurité de la zone Sud-Ouest,*
MARTIN GUESPEREAU

Le délégataire :

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,*

OLIVIER GUERIF

ANNEXE

NUMÉRO et nom du budget opérationnel de programme (BOP)	RESPONSABLE du budget opérationnel de programme (BOP)	NUMÉRO et nom de l'unité opérationnelle (UO)	RESPONSABLE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)
0152 - DSUD BOP de la région de gendarmerie, zone de défense et de sécurité Sud	Préfet de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône	0152-DSUD-DRPA UO RG PROVENCE-ALPES- CÔTE D AZUR	Commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes- Côte d'Azur
		0152-DSUD-DRCO UO RG CORSE	Commandant de la région de gendarmerie de Corse
		0152-DSUD-DRMP UO RG MIDI-PYRÉNÉES	Commandant de la région de gendarmerie d'Occitanie
		0152-DSUD-DRLR UO RG LANGUEDOC- ROUSSILLON	Commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault à Montpellier

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Convention de délégation de gestion du 6 mars 2020

NOR : INTJ2005050X

Entre :

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, représentée par Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, dénommée ci-après « le délégant » ;

Et :

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, représenté par le général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, dénommé ci-après « le délégataire » ou « le COMSOPGN » ;

Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Ouest, représenté par M. Stéphane Aubert, secrétaire général adjoint du SGAMI Sud-Ouest, dénommé ci-après, « le délégataire » ou « service exécutant »,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modifié du 31 décembre 2014 fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'État sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 27 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie aux délégataires, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation des opérations définies à l'article 2, et relevant de certaines UO du P152 - Gendarmerie nationale strictement listées en annexe.

Le délégant n'est pas déchargé de ses responsabilités sur les actes dont il a confié la réalisation aux délégataires. Il est néanmoins entendu qu'en cas de faute ou d'erreur manifeste commise par les délégataires dans l'accomplissement des missions qui lui sont déléguées, la responsabilité du délégant ne saurait être engagée.

La délégation de gestion porte sur les opérations suivantes :

- la réalisation par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN), ci-après nommé « ordonnateur délégué », des actes d'ordonnancement nécessaires aux opérations réalisées depuis les centres financiers listés en annexe sur les crédits correspondant à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces (ATAF) mise à la disposition de la trésorerie militaire de l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) ;
- la réalisation par le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – Zone de défense Sud-Ouest, ci-après dénommé « service exécutant », de tout acte d'exécution des décisions d'ordonnancement prises par l'ordonnateur délégué dans le cadre de la présente délégation de gestion.

Article 2

Prestations accomplies par les délégataires

Le service exécutant et l'ordonnateur délégué sont chargés de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

2.1. L'ordonnancement des dépenses de la TMAFG

Afin d'obtenir le recomplètement de ses dépenses, la TMAFG constitue un lot de recomplètement dans CRISTAL. Ce lot est transmis pour ordonnancement au COMSOPGN, qui procède à la validation de la demande de paiement. Cette validation permet la création d'une demande de paiement par interfaçage avec CHORUS.

Dès validation de la demande de paiement du lot par le COMSOPGN, les pièces justificatives relatives à la demande de recomplètement sont transmises par la TMAFG au SGAMI Sud-Ouest, service exécutant, par voie dématérialisée.

Dès réception, le service exécutant s'assure :

- de l'existence dans CHORUS d'une demande de paiement (DP), issue de l'interfaçage avec CRISTAL ;
- que la dépense est éligible au type d'avance sur laquelle elle a été imputée ;
- que les pièces justificatives ont été visées par des agents habilités et comportent la mention du service fait ;
- de la bonne imputation budgétaire et comptable de la dépense : centre financier et activités du référentiel de programmation autorisés par la présente délégation.

Au vu de ces éléments, le service exécutant, constitue un dossier de recomplètement, valide la DP et établit un ordre de payer.

Cette demande de paiement permet :

- en comptabilité budgétaire, de consommer les autorisations d'engagements et les crédits de paiements afférents aux dépenses réalisées (flux quatre) et d'imputer cette consommation dans la nomenclature budgétaire des centres financiers listés en annexe ;
- en comptabilité générale, de consommer l'avance pour l'activité des forces sur un compte de classe six et de constater les charges afférentes.

Rejet d'une demande de recomplètement par le COMSOPGN :

Le COMSOPGN peut décider de suspendre ou rejeter une demande de recomplètement émise par la TMAFG s'il estime soit :

- que les justificatifs sont absents ou insuffisants ;
- qu'une dépense présentée comporte une imputation inexacte ;
- que la dépense n'est manifestement pas éligible à l'avance de trésorerie pour l'activité des forces.

Dans les deux premiers cas de figure, il se retourne vers la TMAFG aux fins de faire procéder aux corrections nécessaires, avant éventuellement de rejeter la DP.

Lorsqu'il présume qu'une dépense est manifestement inéligible à un régime d'ATAF, le COMSOPGN prend attache avec le responsable de l'unité opérationnelle dont le budget supporterait finalement la dépense jugée irrégulière.

Sous sa responsabilité, il appartient au RUO concerné, dans les meilleurs délais, de décider d'invalider définitivement ou non la dépense litigieuse et de communiquer sa décision au COMSOPGN.

La TMAFG est parallèlement informée de la présomption d'irrégularité manifeste de la dépense soulevée par l'ordonnateur délégué. En ce cas, la TMAFG sollicite le sous-trésorier militaire ayant initialement engagé la dépense sous le régime de l'ATAF et transmet au COMSOPGN tout élément de nature à justifier de l'engagement de la dépense litigieuse sous le régime de l'ATAF.

En cas de déficit ou paiement irrégulier entraînant un préjudice financier, le responsable du centre financier concerné pourra, le cas échéant, décider de mettre en jeu la responsabilité du trésorier militaire conformément au décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 précité.

2.2. Les recettes recouvrées au comptant par le trésorier militaire

Le trésorier militaire, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-trésoriers, peut être amené à recouvrer des recettes, qu'il doit ensuite reverser au Trésor public.

Dossier de reversement des recettes. :

Le trésorier militaire établit un dossier de demande de reversement des recettes encaissées.

Ce dossier, qui regroupe l'intégralité des recettes recouvrées, doit permettre d'identifier l'origine et la nature de toutes les recettes mentionnées.

Transmission du dossier de reversement :

Ce dossier est transmis au service exécutant qui l'instruit et assure la saisie des ordres d'acceptation correspondants pour transmission au comptable assignataire.

2.3. Les opérations de rattachement à l'exercice

Dans le cadre des travaux de fin de gestion, le service exécutant réalisera toutes les opérations relatives aux opérations de rattachement à l'exercice dès réception de l'attestation de conformité signé du COMSOPGN.

Article 3

Obligations mutuelles du délégant et des délégataires

Le délégant et les délégataires s'engagent mutuellement, dans un intérêt partagé, pour la partie des procédures qui leur incombent respectivement, à tout mettre en œuvre pour développer les échanges et relations entre leurs services à cette fin.

Article 4

Obligations des délégataires

Les délégataires exécutent la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et accepté par eux.

Les délégataires s'engagent à assurer les prestations qui relèvent de leurs attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de leur activité.

Ils s'engagent à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai de toute contrainte dans la réalisation des opérations.

Article 5

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont les délégataires ont besoin pour l'exercice de ses missions.

Article 6

Modalités administratives d'exécution de la délégation

Les délégataires sont autorisés à subdéléguer, sous leur responsabilité, par voie de délégation de signature, aux personnels placés sous leur autorité, l'exécution d'actes relevant de la compétence de l'ordonnateur.

Ils s'assurent que tous les personnels placés sous leur autorité sont titulaires d'une délégation de signature. La mise à jour de cette délégation en cas de changement du délégant ou du délégataire relèvent de leur responsabilité.

Ils procèdent sous leur responsabilité à l'accréditation des personnels ainsi habilités auprès de leur comptable assignataire.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

La présente délégation prend effet le lendemain de sa date de signature pour une durée de 1 an. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définies d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion sur l'initiative d'une des parties. Cette résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois minimum à compter de la notification d'une décision de dénonciation de la présente convention adressée aux autres parties.

Le responsable de l'unité opérationnelle, les comptables assignataires et les autorités comptables sont informés par tout moyen de la décision de résiliation de la présente convention.

Article 8

Information du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et du comptable assignataire

Une copie du présent document et de ses avenants est adressée par le délégant au contrôleur budgétaire et comptable ministériel et au comptable assignataire concerné.

Une copie de ces documents est adressée par le délégataire au contrôleur budgétaire régional.

Article 9

Publication

La présente convention comporte 7 feuillets, dont une annexe.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en 3 exemplaires, le 6 mars 2020.

Le délégant :

*La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,
préfète de la Gironde,*
FABIENNE BUCCIO

Le délégataire :

*Le préfet délégué pour la défense
et la sécurité de la zone Sud-Ouest,*
MARTIN GUESPEREAU

Le délégataire :

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,*
OLIVIER GUERIF

ANNEXE

NUMÉRO et nom du budget opérationnel de programme (BOP)	RESPONSABLE du budget opérationnel de programme (BOP)	NUMÉRO et nom de l'unité opérationnelle (UO)	RESPONSABLE DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)
0152 - DSOU BOP de la région de gendarmerie, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	Préfet de la région Nouvelle- Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud- Ouest, préfet de la Gironde	0152-DSOU-DRAQ UO RG AQUITAINE	Commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
		0152-DSOU-DRLI UO RG LIMOUSIN	Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne à Limoges
		0152-DSOU-DRPC UO RG POITOU-CHARENTES	Commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle- Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne à Poitiers

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 25 février 2020 portant délégation de signature

NOR : INTG2005954S

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno JACQUET, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du directeur :

- les actes, documents et procédures liés aux marchés publics, aux conventions et aux contrats dont le montant est inférieur à 139 000 € (HT) ;
- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- les contrats de mise à disposition des intérimaires ;
- les actes relatifs aux actions en justice ;
- la validation des engagements juridiques dont le seuil est inférieur à 500 000 € (HT) ;
- la validation des demandes de paiement ;
- la certification des services faits relevant du périmètre du secrétariat général ;
- la validation des taxes affectées et des titres de recettes ;
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 février 2020.

Le directeur
de l'Agence nationale des titres sécurisés,
J. LETIER

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 20 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1937020A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Michel FRANC est admis à sa demande, pour compter du 1^{er} avril 2019, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Occitanie, groupement de gendarmerie départementale de Haute-Garonne, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Cet ancien capitaine de réserve de l'armée de terre sera rattaché au corps des officiers de gendarmerie de réserve.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale, secrétaire général
de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,
O. KIM*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 27 décembre 2019 relatif à la notation
des officiers généraux de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1935423A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les chaînes de notation applicables aux officiers généraux de la gendarmerie nationale sont définies en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 décembre 2018 relatif à la notation des officiers généraux de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS

ANNEXE

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS GÉNÉRAUX
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)	
Major général de la gendarmerie nationale	Directeur général de la gendarmerie nationale
Adjoint au major général de la gendarmerie nationale	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chargé de mission auprès du directeur général de la gendarmerie nationale	Directeur général de la gendarmerie nationale (1)
Chargé de mission au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	Major général de la gendarmerie nationale
Chef de cabinet	Directeur général de la gendarmerie nationale
Directeur	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef du service de la transformation	Directeur général de la gendarmerie nationale
Adjoint au directeur, sous-directeur et chargé de mission directement rattaché à une direction	Directeur
Directeur de projet chargé de la transformation des ressources humaines de la gendarmerie nationale	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Conseiller pour la communication, chef du service d'information et de relations publiques des armées-gendarmerie (SIRPA)	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef de la mission des hauts potentiels	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chef d'office central gendarmerie (OCLDI, OCLAESP)	Sous-directeur de la police judiciaire
Chef adjoint d'office central gendarmerie	Chef de l'office central gendarmerie
Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)	
Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chef adjoint de l'IGGN et autres officiers généraux	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)
Chef du département des inspecteurs chargés d'études et de missions (DICEM)	Chef de la division des audits des inspections et des études (DAIE)
Gendarmerie départementale	
Commandant de région de gendarmerie	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant adjoint de région de gendarmerie, commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	Commandant de région de gendarmerie
Officier adjoint commandant de région	Commandant de région de gendarmerie
Chef d'état-major de région de gendarmerie	Commandant de région de gendarmerie
Commandant d'un groupement de gendarmerie départementale	Commandant de région de gendarmerie
Gendarmerie mobile	
Commandant du groupement blindé de gendarmerie mobile	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France
Commandant d'un groupement de gendarmerie mobile	Commandant de la région de gendarmerie
Commandement de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	
Commandant de la gendarmerie outre-mer	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Garde nationale	
Secrétaire général	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandement des réserves de la gendarmerie	
Commandant des réserves de la gendarmerie	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)	
Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Commandant en second de l'école des officiers de la gendarmerie nationale	Commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale
Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de la cellule nationale chargé de la fonction « retour d'expérience » (RETEX)	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef adjoint de la cellule nationale chargé de la fonction RETEX	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Gendarmerie des transports aériens (GTA)	
Commandant de la GTA	Major général de la gendarmerie nationale
Garde républicaine (GR)	
Commandant de la garde républicaine	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de la GR	Commandant de la garde républicaine
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)	
Commandant du GIGN	Major général de la gendarmerie nationale
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)	
Commandant du PJGN et conseiller criminalistique	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant en second du PJGN	Commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)	
Chef du ST(SI) ²	Directeur général de la gendarmerie nationale
Chargé de mission	Chef du ST(SI) ²
Direction de la coopération internationale (DCI)	
Directeur adjoint de la coopération internationale	Directeur général de la gendarmerie nationale
Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale ou adjoint gendarmerie
Attaché de sécurité intérieure près l'ambassade de France d'Italie	Directeur de la coopération internationale ou adjoint gendarmerie (5)
Ministère de l'intérieur	
Officier général affecté au sein d'un SGAMI	Commandant de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité (3)
Adjoint gendarmerie au directeur du numérique (DNUM)	Major général de la gendarmerie nationale
Sous-directeur au service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur	Directeur des soutiens et des finances
Ministère des armées	
Chargé de mission auprès du directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication du ministère des armées	Chef du ST(SI) ²
Ministère des outre-mer	
Directeur de cabinet	Major général de la gendarmerie nationale
Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	
Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	Major général de la gendarmerie nationale
Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)	
Commandant du COSSEN	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant du COSSEN en second	Commandant du COSSEN
Commandement de la gendarmerie prévôtale	
Commandant de la gendarmerie prévôtale	Directeur des opérations et de l'emploi
Présidence de la République	
Directeur de la sécurité et commandant militaire de la présidence de la République	Major général de la gendarmerie nationale (4)

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)		
Directeur adjoint	Directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	Major général de la gendarmerie nationale
Gendarmerie de l'air (GAIR)		
Commandant de la GAIR	Chef d'état-major de l'armée de l'air	Major général de la gendarmerie nationale
Gendarmerie maritime (GMAR)		
Commandant de la GMAR	Chef d'état-major de la marine	Major général de la gendarmerie nationale
Gendarmerie de l'armement (GARM)		
Commandant de la GARM	Directeur technique	Major général de la gendarmerie nationale
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)		
Commandant de la GSAN	Chef du cabinet militaire de la ministre des armées	Major général de la gendarmerie nationale
(1) Lorsque l'officier général est détaché pour emploi auprès d'un directeur, il est noté juridiquement par ce dernier. (2) Après une fiche d'appréciation du directeur du cabinet du ministre de l'intérieur. (3) Après une fiche d'appréciation de l'autorité d'emploi. (4) Après une fiche d'appréciation du directeur du cabinet de la présidence de la République. (5) Après une fiche d'appréciation de l'ambassadeur.		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des officiers de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1935425A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;
Vu l'arrêté du 12 mai 2017 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R. 4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux officiers de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- les formations territoriales constituant la gendarmerie départementale ;
- les formations constituant la gendarmerie mobile ;
- les formations spécialisées ;
- les formations prévôtales ;
- le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- la garde républicaine ;
- le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire ;
- les organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien.

Article 2

1° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux officiers de la gendarmerie nationale affectés au sein des unités opérationnelles sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux officiers de la gendarmerie nationale affectés au sein d'organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

3° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux officiers de réserve de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe III.

4° Les chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux officiers de la gendarmerie mandatés pour la concertation sont définis à l'annexe IV.

Article 3

L'arrêté du 26 décembre 2018 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des officiers de la gendarmerie nationale est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

SOMMAIRE

ANNEXE I. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES AU SEIN DES UNITES OPERATIONNELLES

- CHAPITRE 1^{er} : *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
- CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
- CHAPITRE 9 : *Force de gendarmerie européenne (FGE)*
- CHAPITRE 10 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
- CHAPITRE 11 : *Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédents chapitres*

ANNEXE II. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES AU SEIN D'ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

- CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
- CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 7 : *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 8 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 9 : *Secrétariat général de la garde nationale (SGGN)*
- CHAPITRE 10 : *Services du ministère des Armées*
- CHAPITRE 11 : *Présidence de la République*
- CHAPITRE 12 : *Services relevant du Premier ministre*
- CHAPITRE 13 : *Services relevant du ministère de l'Europe et des affaires étrangères*
- CHAPITRE 14 : *Services relevant du ministre de l'intérieur*
- CHAPITRE 15 : *Services relevant du ministère de la justice*
- CHAPITRE 16 : *Services relevant des présidences de l'Assemblée nationale et du Sénat*
- CHAPITRE 17 : *Services relevant d'autres ministères*
- CHAPITRE 18 : *Structures communes « police-gendarmerie »*
- CHAPITRE 19 : *Représentation des collectivités territoriales*
- CHAPITRE 20 : *Personnels en détachement*
- CHAPITRE 21 : *Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédents chapitres*

ANNEXE III. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ANNEXE IV. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE MANDATES POUR LA CONCERTATION

ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS AU SEIN DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 1^{er}*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Gendarmerie départementale (GD)					
Commandant de région de gendarmerie (CDR)	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN)	-	Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN)
Commandant adjoint de région de gendarmerie, commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (CAR-GGD FA)	Préfet du département de rattachement	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	DGGN
Commandant en second de région de gendarmerie	-	-	Commandant de région	-	Commandant de région
Commandant en second du GGD ayant le statut de formation administrative	-	-	CAR – GGD FA	-	CAR – GGD FA
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant de région	Préfet du département de rattachement	-	Commandant de région	-	Commandant de région
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant adjoint de région	Préfet du département de rattachement	-	CDR OU CAR – GGD FA	-	CDR ou CAR – GGD FA
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD	Commandant de GGD	CDR ou CAR – GGD FA
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD	Commandant de GGD	CDR ou CAR – GGD FA
Officiers affectés dans les unités rattachées au commandant de GGD (1)	-	Commandant de l'unité (2) (3)	Commandant de GGD	Commandant de GGD	CDR ou CAR – GGD FA
Officiers affectés au service départemental du renseignement territorial	-	-	Commandant de GGD	Commandant de GGD	CDR ou CAR – GGD FA

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Section de recherches (SR)					
Commandant de SR	-	-	Commandant de région, commandant adjoint de région ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les SR situées en outre-mer	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région ou commandant de la gendarmerie en outre-mer
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR	Commandant de SR	Commandant de région ou commandant adjoint de région (ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les SR situés en outre-mer)
Groupe interministériel de recherches (GIR)					
Commandant de GIRG	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région (ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les GIR situés en outre-mer)	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région (ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les GIR situés en outre-mer)
Commandant de GIRG adjoint et officiers d'un GIRG (4)	-	-	Commandant du GIRG	Commandant de la SR	Commandant de région ou commandant adjoint de région (ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les GIR situés en outre-mer)
Officiers d'un GIRP	Autorité d'emploi	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de région ou commandant adjoint de région (ou commandant de la gendarmerie en outre-mer pour les GIR situés en outre-mer)
Section d'appui judiciaire (SAJ)					
Officier commandant la SAJ	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein de la SAJ	-	-	Commandant de la SAJ	Commandant de la SAJ	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Brigade numérique					
Officier affecté à la brigade numérique	Chef de la mission numérique de la gendarmerie nationale	-	Commandant de la région de gendarmerie de Bretagne	-	Commandant de la région de gendarmerie de Bretagne
Peloton de gendarmerie de montagne (PGM) et peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM)					
Commandant de PGM ou PGHM	-	-	Commandant de GGD	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Autres officiers	-	Commandant de PGM ou PGHM	Commandant de GGD	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
		Centre de coopération policière et douanière (CCPD)			
Officiers du CCPD	Préfet du département de rattachement	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
		Compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg			
Commandant de compagnie	-	-	Commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Autres officiers	-	-	Commandant de compagnie	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région

(1) Notamment COB, BTA, BR, PSIG, BMO, PMO, PA.
 (2) Si l'unité existe en organisation.
 (3) Compagnie, EDSR, PGHM (à l'exception de la Corse), PGM, PSPG, BDRUJ, CORG, GSRH, BPDJ, etc.
 (4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale.
 (5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agora (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 2

Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
	Groupement de gendarmerie mobile (GGM) ou groupement blindé de la gendarmerie mobile (GBGM)			
Commandant de GGM	-	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité (CDR ZDS)	-	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité (CDR ZDS)
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGM ou GBGM	-	Commandant de GGM ou GBGM	Commandant de GGM ou GBGM	CDR ZDS
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (1)	-	Commandant de GGM ou GBGM	Commandant de GGM ou GBGM	CDR ZDS
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM (1)	Commandant d'escadron ou d'unité assimilée	Commandant de GGM ou GBGM	Commandant de GGM ou GBGM	CDR ZDS

(1) Pour les officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agora (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 3

État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers directement rattachés au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou d'unité assimilée, directement rattaché(e) au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein d'un cabinet, d'un bureau, d'un centre ou d'une unité assimilée directement rattaché(e) au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou de l'unité assimilée	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel				
Chef de division	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers directement rattachés au chef de division	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers de liaison, détachés, affectés hors périmètre gendarmerie nationale	Autorité d'emploi	Officier adjoint commandement (1)	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Chef de bureau au sein d'une division	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau	Chef de division	Commandant de région ou commandant adjoint de région

(1) Ou le commandant en second de région ou le commandant adjoint de région, en fonction du rattachement de l'officier noté.

(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie outre-mer (1)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Cabinet communication				
Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
État-major (CGOM)				
Chef d'état-major	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Chef de bureau	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Officiers du GOPEX	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)				
Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) à l'exception du COMGEND de Wallis-et-Futuna	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) de Wallis-et-Futuna	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) pour la Nouvelle-Calédonie	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Commandant en second du COMGEND	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
État-major (COMGEND)				
Chef d'état-major	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Chef de bureau	-	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Unités rattachées au COMGEND				
Officiers commandant les unités rattachées au commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers commandant les unités rattachées à une compagnie d'un COMGEND	Commandant de compagnie ou unité assimilée	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Autres officiers affectés dans les unités rattachées au commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de compagnie ou unité assimilée	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Centre international de formation anti-drogue de Fort-de-France (CIFAD)				
Directeur du CIFAD ou adjoint au directeur lorsque ce dernier est un officier de la police nationale	-	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale	-	Adjoint au directeur du CIFAD (2)	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie	-	Directeur du CIFAD	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants de Fort-de-France (OVRTIS) Nanterre et Fort de France				
Directeur de l'antenne OVRTIS à Fort-de-France	-	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Adjoint au directeur de l'antenne OVRTIS lorsque l'antenne est commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers affectés à l'antenne OVRTIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers affectés à l'antenne OVRTIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie	Directeur de l'antenne	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie en Martinique	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Chef de détachement OVRTIS de Saint-Martin	-	Commandant de la gendarmerie en Guadeloupe	Commandant de la gendarmerie en Guadeloupe	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Chef de détachement OVRTIS de Cayenne	Directeur de l'antenne de l'OVRTIS de Fort-de-France	Commandant de la gendarmerie en Guyane	Commandant de la gendarmerie en Guyane	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Situations particulières				
Officier chargé de sécurité au sein d'une représentation diplomatique française à l'étranger	Ambassadeur	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense de Guyane à Cayenne	-	Commandant de la gendarmerie en Guyane	Commandant de la gendarmerie en Guyane	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	Commandant de la gendarmerie en Guadeloupe	Commandant de la gendarmerie en Guadeloupe	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)
Officiers du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	Commandant de la gendarmerie en Guadeloupe	Commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)

(1) Les fonctionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) S'il existe. À défaut, l'officier de gendarmerie le plus ancien dans le grade le plus élevé du CIFAD.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Gendarmerie de l'air (GAIR)					
Commandant en second de la gendarmerie de l'air et chef de division	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la GAIR
Officiers affectés au sein des divisions	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de la GAIR
Commandant de section de recherches	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la GAIR
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR	Commandant de SR	Commandant de la GAIR
Commandant de groupement	-	-	Commandant de la GAIR	-	Commandant de la GAIR
Autres officiers du groupement	-	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la GAIR
Gendarmerie maritime (GMAR)					
Commandant en second et chef de division	-	-	Commandant de la GMAR	-	Commandant de la GMAR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Officiers directement rattachés au chef de division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de la GMAR
Chef de bureau au sein d'une division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de la GMAR
Officiers des bureaux	-	-	Chef de bureau	Chef de division	Commandant de la GMAR
Commandant de section de recherches (SR)	-	-	Commandant de la GMAR	-	Commandant de la GMAR
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR	Commandant de SR	Commandant de la GMAR
Commandant de groupement	Autorité maritime d'emploi	-	Commandant de la GMAR	-	Commandant de la GMAR
Officiers commandant les unités directement rattachées au GG/MAR	-	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la GMAR
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie (1)	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la GMAR
Commandant de bâtiment outre-mer	-	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la GMAR
Commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la GMAR
Officiers adjoints au commandant du CNIGM	-	-	Commandant du CNIGM	-	Commandant de la GMAR
Gendarmerie de l'armement (GARM)					
Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	-	-	Commandant de la GARM	-	Commandant de la GARM
Chef d'état-major - Autres officiers de l'état-major	-	-	Commandant de la GARM	-	Commandant de la GARM
Officiers commandant de compagnie de gendarmerie de l'armement et chef de groupe de protection	-	-	Commandant de la GARM	-	Commandant de la GARM
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de la gendarmerie de l'armement	-	Commandant d'unité (1)	Commandant de la GARM	-	Commandant de la GARM
Commandant de section de recherches (SR)	-	-	Commandant de la GARM	-	Commandant de la GARM
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR	Commandant de SR	Commandant de la GARM

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Gendarmerie des transports aériens (GTA)					
Commandant en second de la GTA	-	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Officier adjoint au commandant de la GTA - Chef d'état-major – Autres officiers directement rattachés au commandant de la GTA (2)	-	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Officiers d'état-major	-	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la GTA
Commandant de groupement	-	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Officier commandant d'unité rattachée au GGTA	-	-	Commandant de GGTA	Commandant de GGTA	Commandant de la GTA
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie (1)	Commandant de GGTA	Commandant de GGTA	Commandant de la GTA
Commandant de la section de recherches des transports aériens	-	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR	Commandant de SR	Commandant de la GTA
Officiers affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA) située en outre-mer	Commandant de la gendarmerie en outre-mer	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Officier de liaison à la cellule du risque au sein de la direction générale de l'aviation civile	Autorité d'emploi	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)					
Commandant du CFAGN	-	-	Major général de la gendarmerie nationale (MGGN)	-	MGGN
Commandant en second du CFAGN et chef de division	-	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Officiers directement rattachés au chef de division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant du CFAGN
Chef de bureau au sein d'une division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant du CFAGN
Officiers des bureaux	-	-	Chef de bureau	Chef de division	Commandant du CFAGN

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Commandant du groupement d'instruction (GI) ou du groupement de maintien en condition opérationnelle (GMCO)	-	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO	-	-	Commandant du GI ou GMCO	Commandant du GI ou GMCO	Commandant du CFAGN
Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés	-	-	Commandant de groupement des forces aériennes	-	Commandant du CFAGN
Commandant d'une section aérienne outre-mer	Commandant de la gendarmerie en outre-mer	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés dans une section aérienne outre-mer	-	-	Commandant de la section aérienne	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Commandant de détachement gendarmerie à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	-	Commandant du groupement d'instruction	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT	-	-	Commandant du groupement d'instruction	-	Commandant du CFAGN
Officiers affectés à la (DSAE)	Autorité d'emploi	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)					
Commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (3)	-	Chef du cabinet militaire du ministre des armées	Major général de la gendarmerie nationale (MGGN)	-	MGGN
Autres officiers	-	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

(1) S'il existe.

(2) Cabinet de communication, contrôle de gestion.

(3) L'inspecteur des armements nucléaires est informé de la notation attribuée au commandant de la GSAN (cf. note n° 24.467 MA/MC du 12/7/1965).

(4) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 6

Groupes d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers placés pour emploi au GSPR	Commandant du détachement GSPR	Commandant du GIGN	-	Commandant du GIGN
Commandant en second - Chefs d'état-major (EMOPS - EMSF) - Chef d'une force - Commandant du détachement GSPR - Officiers de l'état-major commandement	-	Commandant du GIGN	-	Commandant du GIGN
Officiers des forces - Officiers de l'état-major opérationnel - Officiers de l'EMSF	Chef de la force ou chef de l'état-major opérationnel (EMOPS) ou chef de l'état-major soutien finances (EMSF) (1)	Commandant du GIGN	-	Commandant du GIGN

(1) Selon le rattachement organique du noté.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Commandant en second	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers directement rattachés au commandant de la GR (1)	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Chef d'état-major	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Adjoint au chef d'état-major	Chef d'état-major	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Chef de bureau et officiers des bureaux	-	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la garde républicaine
Régiment					
Commandant de régiment	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Commandant en second	-	-	Commandant de régiment	-	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Officiers directement rattachés au commandant de régiment	-	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de la garde républicaine
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment (2)	-	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de régiment (2)	-	Commandant d'escadron ou de compagnie	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de la garde républicaine
Orchestres et chœur de l'armée française					
Chef des orchestres, chef du chœur de l'armée française et administrateur-régisseur des formations musicales	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Officiers servant aux orchestres de la Garde républicaine ou au chœur de l'armée française	-	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)					
Commandant de la CSO	-	-	Commandant en second de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine
Autres officiers de la CSO	-	-	Commandant en second de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine

(1) Officiers du cabinet communication, etc

(2) Escadron, compagnie, peloton de GAV, centre d'instruction de la cavalerie, musique de la GR, etc.

(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Commandant de la gendarmerie prévôtale	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein des unités du commandement de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).			

CHAPITRE 9

Force de gendarmerie européenne (FGE)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers de la force de gendarmerie européenne	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).					

CHAPITRE 10

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers directement rattachés au commandant du COSSEN	-	Commandant du COSSEN	-	Commandant du COSSEN
Chef de département	-	Commandant du COSSEN	-	Commandant du COSSEN
Chef de bureau ou chef de section	-	Chef de département (1)	-	Commandant du COSSEN
Officiers affectés au sein d'un bureau, d'une section ou d'un centre	Chef de bureau, de section ou de centre (1)	Chef de département (1)	-	Commandant du COSSEN
(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.				
(2) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 11

Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Experts nationaux détachés	Autorité d'emploi	DCI adjoint	-	DCI adjoint
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Sous-directeur dont relève le militaire noté	Sous-directeur dont relève le militaire noté	Directeur d'administration centrale de la DGGN
Officiers affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté	-	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS AU SEIN D'ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

CHAPITRE 1^{er}

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Chef de l'unité de coordination des forces d'intervention (UCOFI) et chef de l'unité de coordination de lutte contre l'insécurité routière (UCLIR)	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'UCOFI	Chef de l'UCOFI	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet
Chef du conseil permanent de la sécurité aérienne de la gendarmerie nationale (CPSAGN)	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés au CPSAGN		Chef du CPSAGN	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Cabinet				
Chef du bureau du cabinet et autres officiers directement rattachés au chef de cabinet	Chef de cabinet	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Autres officiers du bureau du cabinet	Chef de bureau	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet
Officier commandant du site de la DGGN à Issy-les-Moulineaux	Chef de cabinet	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Conseiller « officier » du DGGN	Chef de cabinet	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Chef du pôle « mise en œuvre des politiques de sécurité et suivi opérationnel »	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Service de la transformation				
Chef de bureau, chef de département, et chargé de mission	-	Chef du service de la transformation	-	Chef du service de la transformation
Officier affecté à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP)	-	Chef du service de la transformation	-	Chef du service de la transformation
Officier affecté à l'agence de l'innovation de défense (AID)	-	Chef du service de la transformation		Chef du service de la transformation
Autres officiers du service de la transformation	-	Chef de bureau et/ou chef de département	-	Chef du service de la transformation

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 3 ^{EM} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Mission numérique de la gendarmerie nationale (MNGN)				
Adjoint au chef de la mission numérique et chargé de mission	-	Chef de la mission numérique de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet
Mission du système d'information Agorha (MSIA)				
Chef de la mission du système d'information Agorha		Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chef de la mission du système d'information Agorha en second, chef de bureau et chargé de projet		Chef de la mission du système d'information Agorha	Chef de la mission du système d'information Agorha	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Autres officiers de la mission du système d'information Agorha		Chef de bureau	Chef de la mission du système d'information Agorha	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Mission des hauts potentiels (MHP)				
Officiers affectés à la mission des hauts potentiels	-	Chef de la mission des hauts potentiels	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Directions				
Adjoints aux directeurs - Sous-directeurs	-	Directeur	-	Directeur
Directeur de projet PULSAR	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	Directeur de projet	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargés de missions, chargés de fonctions, officiers supérieurs adjoints et chef de section (1) directement rattaché à une direction	-	Directeur	-	Directeur
Adjoints aux sous-directeurs - Chefs de bureau, de centre ou de secrétariat - Chargés de mission (ou de projet) placé auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur
Autres officiers	-	Chef de bureau ou de centre	Sous-directeur	Directeur
Mission des systèmes d'information financiers (MSIF)				
Chef de la mission des systèmes d'information financiers (MSIF)	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances
Chef adjoint de la MSIF	-	Chef de la MSIF	-	Directeur des soutiens et des finances
Service d'information et de relations publiques (SIRPA)				
Officiers rattachés directement au conseiller pour la communication, chef du SIRPA	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Chefs de bureau du SIRPA	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Autres officiers du SIRPA affectés dans un bureau	-	Chef de bureau	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie				
Délégué au patrimoine culturel	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers en poste à la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel	-	Délégué au patrimoine culturel
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)				
Secrétaire général du CFMG	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Autres officiers du secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG
Maison de la gendarmerie				
Officiers affectés à la Maison de la gendarmerie	-	Secrétaire général (chef du bureau d'action sociale)	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

(1) Concerne la section « analyse et prévention ».
(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(3) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives.

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Chargé de mission	Chef adjoint de l'IGGN	Chef de l'IGGN
Groupe des inspecteurs santé et sécurité au travail	Chef de la division des audits, inspections et études (DAIE)	Chef de l'IGGN
Chef de cabinet	Chef adjoint de l'IGGN	Chef de l'IGGN
Chef de division (DEI, DAIE, DRAS)	Chef de l'IGGN	Chef de l'IGGN
Chef de bureau	Chef de division	Chef de l'IGGN
Officiers affectés au DICEM	Chef du DICEM	Chef de l'IGGN
Officier chargé de projet auprès du chef de la DRAS	Chef de la DRAS	Chef de l'IGGN
Officiers affectés dans un bureau	Chef de bureau	Chef de l'IGGN
Chef d'antenne IGGN	Chef de l'IGGN	Chef de l'IGGN
Officiers affectés en antenne IGGN	Chef de l'antenne IGGN	Chef de l'IGGN

CHAPITRE 3

Etat-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Chef d'état-major	-	Inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)	IGAG
Officiers d'état-major	Chef d'état-major	IGAG	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie nationale (CRG)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers rattachés au commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers directement rattachés au commandant du CEGN (CP, CAB, COM et BPCO)	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
État-major du CEGN				
Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de division et officiers adjoints aux chefs de divisions	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de bureau	-	Chef de division	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Écoles des officiers de la gendarmerie nationale				
Officiers directement rattachés au commandement de l'EONG (chef de cabinet, directeur du cercle mixte, directeur du musée, et chargé de projet)	-	Commandant de l'EONG	Commandant de l'EONG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Chef de la division appui à la formation (DAF)	-	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DAF	-	DAF	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Directeur des enseignements (DE)	-	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef et officiers de la division des compétences et de l'ingénierie pédagogique (DCIP), chef et officiers de la division formation initiale (DFI), et autres officiers de la DE	-	DE	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef du centre de formation des dirigeants (CFD)	-	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef du département des partenariats (DP) et officiers adjoints au chef du DP	-	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Élèves-officiers et officiers-élèves affectés à l'EOGN	-	-	Commandant de groupement d'instruction	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au CFD et élèves de l'EMSST / ENAC / ENA / EISTI / ES2D / SEMS	-	Chef du CFD	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au centre de recherches de l'EOGN (CREOGN)	-	Directeur du CREOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Ecoles de gendarmerie					
Commandant d'école	-	-	Commandant du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers directement rattachés au commandant d'école	-	-	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de division (DF et DAF)	-	-	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DF (DC, DI, ...)	-	DF	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DAF (SC, BSO, BBA, ...)	-	DAF	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Directeur de cercle mixte	-	-	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centres rattachés au CEGN					
CPMGN – CNICG – CNISAG – CNIRO – CNFPJ – CNFSICG					
Commandant de centre	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au centre	-	Autorité d'emploi	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centres rattachés à une école					
CNFSP – CNFCSTAGN – CNFLIG – CNSD					
Commandant de centre	-	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au centre	-	Commandant de centre	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie - CNEFG					
Commandant du CNFEG	-	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officier communication	-	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de la DAF	-	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DAF	-	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Chef de la DF	-	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DF (sauf instructeurs)	-	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers instructeurs de la DF	-	DF	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Cellule nationale en charge de la fonction « retour d'expérience » (RETEX)					
Officiers affectés au sein de la cellule nationale chargée de la fonction RETEX	-		Chef de la fonction RETEX	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) En fonction de l'organisation de l'école ou du centre : autorité d'emploi d'un niveau rattaché directement au commandant d'école.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 6

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Commandant en second, commandant du service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale (SCRCCN), directeur de l'IRCCN, chef d'état-major et officiers directement rattachés auprès du commandant du PJGN (3)	-	Commandant du PJGN	-	Commandant du PJGN
Chef de bureau ou section et autres officiers directement rattachés au chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant du PJGN	Chef d'état-major	Commandant du PJGN
Officiers des bureaux, sections et secrétariat de l'état-major	Chef de bureau ou section (1)	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant du PJGN
Chef de division, de service, de centre ou de l'observatoire au SCRCCN ou à l'IRCCN et officiers directement rattachés au SCRCCN ou au directeur de l'IRCCN	Commandant du SCRCCN ou directeur de l'IRCCN	Commandant du PJGN	Commandant du SCRCCN ou directeur de l'IRCCN	Commandant du PJGN
Officiers affectés au sein d'une division, de l'observatoire, d'un département ou service au SCRCCN ou à l'IRCCN	Chef de division Chef de l'OCSTI	Commandant du SCRCCN ou directeur de l'IRCCN	Commandant du SCRCCN ou directeur de l'IRCCN	Commandant du PJGN

(1) S'il existe. A défaut, les officiers sont notés à un unique degré par le chef d'état-major.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (3) Notamment les officiers de l'ONSTIS.

CHAPITRE 7

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)				
Chef d'état-major et commandant en second	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chargé de projet	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Commandant de centre ou chef de pôle directement rattaché au commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef de bureau ou section de l'état-major	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers des services ou section directement rattachés au commandant de centre	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef de la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)		Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers de la SSOR	Chef de la SSOR	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef du service de diffusion de la gendarmerie (SDG)	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Autres officiers du SDG	Chef du service	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef de service, de centre et autres officiers directement rattachés au commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef de bureau, service, section, et officiers des bureaux, services, ou sections directement rattachés au groupement de sécurité et d'appui (GSA) de Rosny-sous-Bois	-	Commandant du GSA de Rosny-sous-Bois	Commandant du GSA de Rosny-sous-Bois	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au service de traitement et de l'information gendarmerie (SITIG) et au centre national d'aide aux utilisateurs (CNAU)	Chef de centre ou de service	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers des services et centres directement rattachés au commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Chef de centre ou de service	Chef de centre ou de service	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la cellule nationale de supervision (CNS)	Chef du projet « @autocharges »	Sous-directeur de l'immobilier et du logement (SDIL)	Sous-directeur de l'immobilier et du logement (SDIL)	Directeur soutiens finances
Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Chef de cabinet du DGGN	-	Chef de cabinet du DGGN
Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Chef de cabinet du DGGN
Commandant du SESTI	Commandant du GSA	Chef de cabinet du DGGN	-	Chef de cabinet du DGGN
Officiers commandant une unité directement rattachée au GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers affectés dans une unité directement rattachée au GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de l'unité	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au sein d'unités multi-programmes (JMP)	Autorité d'emploi	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef du COSIL	Commandant de la RGIF	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers du COSIL	-	Chef du COSIL	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef du CSAG de Satory	Commandant du GBGM	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Commandant du GSA de Rosny et de Beynes	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Officiers des services ou sections du GSA de Rosny ou de Beynes	-	Commandant du GSA	Commandant du GSA	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Chef de la trésorerie à la trésorerie unique de la solde gendarmerie	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
Coordonnateur national de la protection				
Coordonnateur national de la protection	Chef de cabinet du DGGN	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France	-	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Projet solide Issy-les-Moulineaux				
Officiers affectés au projet solide gendarmerie nationale opérateur nationale de la paye (GN ONP)	-	Directeur de projet « solide gendarmerie »	-	Directeur de projet « solide gendarmerie »
Officiers affectés au DSBSLS (détaché solide bureau des systèmes logistiques et de soutien)	-	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²
Officiers affectés au détachement de la mission du système d'information Agorha (DMSIA)	-	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Commandant du CGVN	-	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France	-	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
Officiers affectés au CGVN	-	Commandant du CGVN	-	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 8

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité (1)	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG)				
Chef du CSAG de Dugny	Autorité d'emploi	Chef d'état-major de la région Ile-de-France	-	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
(1) Lire commandant de région pour le secrétaire général adjoint, les chargés de mission et les directeurs.				
(2) Les fusionnements de 1er et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 », avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 9

Secrétariat général de la garde nationale (SGGN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Secrétaire général adjoint	Autorité d'emploi	Commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie
Officiers affectés au secrétariat général de la garde nationale	-	Secrétaire général adjoint	Commandant des réserves de la gendarmerie

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 10

Services du ministère des armées

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	-	-	Chef du cabinet militaire	-	Chef du cabinet militaire
Officier adjoint (à l'adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et chef du quartier général)	-	Adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire et commandant du quartier général	Chef du cabinet militaire	-	Chef du cabinet militaire
Aide de camp	-	Directeur du cabinet civil et militaire	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier de liaison à la sous-direction des bureaux des cabinets	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la sous-direction des bureaux des cabinets – chef de la cellule décoration	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la cellule directement rattachée au chef du cabinet militaire	-	Chef du cabinet militaire	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Officiers affectés au sein des bureaux ou de cellules	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison à la direction de la maintenance aéronautique (DMAé)	Directeur de la maintenance aéronautique	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Chef de la mission interarmées de retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG)	-	Chef du bureau des officiers généraux	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Chef de cabinet du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Aide de camp du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	-	Directeur de cabinet	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la commission des recours des militaires (CRM) en qualité de rapporteur	-	Président de la CRM	Adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au sein de la direction de la protection des installations de la dissuasion	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté au service parisien de soutien de l'administration centrale – bureau de la protection du secret	-	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration	-	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières – Bureau « budget opérationnel de programme »	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Officiers affectés au service historique de la défense	-	Chef du service historique de défense	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à la DRH-MD	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Cas général	-	Sous-directeur d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté au service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles	-	Sous-directeur d'emploi	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la cellule de la maintenance réglementaire soldé	-	Chef de la mission SIRH	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'agence de reconversion de la défense (ARD)	-	Directeur de l'ARD	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés dans un centre interarmées de reconversion (CIR)	-	Sous-directeur de l'accompagnement professionnel et de la reconversion (APR)	Commandant de région ou commandant adjoint de région de rattachement	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région de rattachement
Autres officiers, centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), commandement des opérations spéciales (COS)	-	Chef de division, chef de service, chef du CPCO, chef du COS	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection (1)	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection (1)	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'établissement géographique interarmées (EG)	-	Chef d'établissement	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison à la direction du renseignement militaire (DRM)	-	Directeur du renseignement militaire	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers de la DRM	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Officiers affectés à la direction centrale du service de santé	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au centre interarmées de conceptions, de doctrines et d'expérimentation (CICDE)	-	Chef du CICDE	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la direction générale du numérique (DGNUM)	-	Autorité d'emploi	Chef du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²
Officier affecté à la cellule d'analyse en lutte informatique défensive	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers auprès du chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	-	Chef de la représentation militaire française à l'Union européenne	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'état-major interarmées de force et d'entraînement (EMIAFE)	-	Chef d'état-major interarmées de force et d'entraînement	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
OTAN PPE 178 – SHAPE MONS, DCOSC ops/int gendarmerie, Staff officer military planning	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au centre d'excellence de la police de stabilisation de l'OTAN à Vicenza (Italie)	-	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au centre interarmées des actions de l'environnement	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison conseiller gendarmerie et sécurité intérieure à l'état-major de l'armée de terre	-	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission auprès du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre	-	Chef d'état-major de l'armée de terre	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Direction du service national (DSN)					
Officiers affectés à la direction du service national	-	Directeur adjoint ou chef d'état-major	Sous-directeur des compétences	Sous-directeur des compétences	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Directeur d'établissement du service national	-	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région ou commandant en second du GGD ayant le statut de formation administrative	-	Commandant de la région de gendarmerie
Autres officiers affectés au sein d'un établissement du service national	-	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région ou du GGD ayant le statut de formation administrative	-	Commandant de la région de gendarmerie
Directeur d'un centre du service national	-	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région ou du GGD ayant le statut de formation administrative	-	Commandant de la région de gendarmerie
Autres officiers	-	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région ou du GGD ayant le statut de formation administrative	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région ou du GGD ayant le statut de formation administrative	Commandant de la région de gendarmerie
Officiers affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	-	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région ou commandant en second du GGD ayant le statut de formation administrative	-	Commandant de la région de gendarmerie
Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives (DPMA)					
Officiers affectés à la mission pour la réalisation des actifs immobiliers	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Officiers affectés au service immobilier de la défense	-	Sous-directeur d'emploi	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Service d'infrastructure de la défense (SID)					
Officiers affectés à la direction centrale du service d'infrastructure de la défense	-	Sous-directeur d'emploi	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM)					
Officiers affectés au secrétariat général du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS)					
Conseiller pour la sécurité intérieure	-	Directeur adjoint à la DGRIS	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Officiers affectés à la DGRIS	-	Sous-directeur d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)					
Chef de service	-	Directeur général de la sécurité extérieure	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Chef du bureau protection des installations surveillées	-	Chef de service	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers	-	Chef de service	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)					
Officiers affectés au sein de la direction centrale	-	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense
Officiers affectés au sein d'une direction zonale	-	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense
Secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire					
Officier affecté au secrétariat général	-	Secrétaire général	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie
Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)					
Chargé de missions - Conseillers gendarmerie	-	Officier général adjoint de l'EMS	Directeur de l'EMS	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)					
Chargé de missions - Conseillers gendarmerie à l'IHEDN	-	-	Directeur de l'EMS	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre des hautes études militaires (CHEM)					
Auditeurs	-	Directeur du CHEM	Directeur de l'EMS	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
École de guerre					
Chef de cabinet	-	-	Directeur de l'École de guerre	Directeur de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	Directeur de l'enseignement	Directeur de l'École de guerre	Directeur de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'encadrement à l'école militaire au sein de l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	Directeur de l'École de guerre	Directeur de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers scolarisés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	Directeur de l'École de guerre	Directeur de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers scolarisés à l'étranger dans le cadre de l'École de guerre (gestion EMA)	-	Attaché de sécurité intérieure gendarmerie (1)	Directeur de l'École de guerre	Directeur de l'École de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Autres écoles					
Officiers affectés à l'école polytechnique	Autorité d'emploi	Directeur général de l'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'école spéciale militaire	Autorité d'emploi (3)	Commandant les écoles de Coëtquidan	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés au sein de lycées militaires	-	Commandant du lycée	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officiers affectés en écoles diverses	-	Commandant de l'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Officier dans une école à l'étranger (hors gestion EMA)	-	Attaché de sécurité intérieure (4)	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Divers					
Officiers affectés à l'hôtel des invalides	-	Gouverneur militaire de Paris	Commandant de région de gendarmerie d'Ile de France	-	Commandant de région de gendarmerie d'Ile de France
Officiers affectés à l'inspection des armements nucléaires (IAN)	-	Inspecteur des armements nucléaires	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense (7)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Chargé de mission responsable des exercices de sécurité et des transports nucléaires	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison à l'étranger	-	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération internationale (5)	-	Directeur de la coopération internationale (5)
Officiers affectés dans les divisions « Action de l'Etat en mer » des préfectures maritimes	-	Autorité d'emploi	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Bureau enquêtes accidents défense	-	Directeur du bureau enquêtes accidents défense	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Groupe interarmées des actions civilo-militaires	-	Chef du groupement interarmées des actions civilo-militaires	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein d'un organisme interarmées (OIA) ou d'un organisme à vocation interarmées (OVIA)	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés en préfecture au sein de la coordination de lutte antiterroriste	Autorité d'emploi	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officiers affectés à l'inspection générale de l'armée de l'air – Bureau de standardisation du maintien de la navigabilité (BSMIN)	-	Autorité d'emploi	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Officiers affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) A défaut, l'attaché de sécurité intérieure adjoint.
 (2) L'appréciation est établie selon les règles en vigueur dans l'institution d'accueil. À défaut, l'appréciation selon le modèle accessible via Agorha.
 (3) Selon l'affectation du militaire noté : Directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) / Directeur des formations d'élèves (DFE) / Directeur général de la formation militaire (DGFM).
 (4) Lorsque la formation n'est pas un équivalent CID géré par l'EMA.
 (5) S'il est officier de la gendarmerie nationale. A défaut, lire adjoint.
 (6) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (7) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. A défaut, lire adjoint gendarmerie au chef du cabinet militaire.

CHAPITRE 11

Présidence de la République

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Chef de l'état-major opérationnel de la sécurité de la présidence de la République	-	Commandant militaire	Commandant militaire
Officiers affectés aux services de la présidence de la République	-	Commandant militaire	Commandant militaire
Officier de sécurité de la présidence de la République	-	Commandant militaire	Commandant militaire

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 12

Services relevant du Premier ministre

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers affectés au cabinet militaire	-	-	Chef de cabinet militaire	-	Chef de cabinet militaire
Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet civil	Chef de cabinet militaire	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Commandant militaire en second de l'hôtel Matignon	Commandant militaire de l'hôtel Matignon	Chef de cabinet militaire	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Officier de liaison au service de permanence et de veille opérationnelle	Autorité d'emploi		Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Adjoint gendarmerie à la personnalité qualifiée	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au groupement interministériel de contrôle (GIC)	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la Délégation à la Sécurité Routière (DSR)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service de l'information stratégique et de la sécurité économique	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission à l'observatoire national de la sécurité routière à la délégation à la sécurité routière et à la circulation routière	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au secrétariat général de la mer	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au secrétariat général des affaires européennes	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Conseiller affaires intérieures auprès du secrétaire général de la défense et la sécurité nationale (SGDSN)	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-directeur de la prospective et de la planification de la sécurité du (SGDSN)	Autorité d'emploi	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers affectés à l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'informations (ANSSI)	Autorité d'emploi	-	Chef du ST(SI) ² (1)	-	Chef du ST(SI) ² (1)
Officier de liaison au groupement d'intérêt public "action contre la cybermalveillance"	-	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'INHESJ	Directeur de l'INHESJ	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Conseiller gendarmerie auprès de la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) S'il est officier de la gendarmerie nationale. A défaut lire adjoint.
(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 13

Services relevant du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-directeur ou sous-directeur adjoint affecté à la coopération de sécurité et de défense (DCSD)	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés à la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD)	Sous-directeur à la DCSD	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers au sein d'une mission de coopération en qualité de chef de DCM	Autorité d'emploi	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Coopération militaire technique : Chef de détachement ou de projet gendarmerie	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Coopération militaire technique : Coopérants militaires techniques n'ayant pas de chef de détachement ou chef de projet	Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Coopération militaire technique : Coopérants militaires techniques ayant un chef de détachement ou chef de projet	Attaché de sécurité intérieure et directeur de la coopération de sécurité et de défense	Chef de détachement ou chef de projet	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés au centre d'analyse et de prévision (CAP)	-	Directeur du CAP	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la valise diplomatique	-	Sous-directeur de la valise diplomatique	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Officiers affectés à la direction de la sécurité diplomatique et de la défense	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer
Conseillère technique placée pour emploi auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères	-	-	Sous-directeur de la gestion du personnel	Sous-directeur de la gestion du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chargé de mission auprès de l'ambassadeur de France chargé des migrations	-	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés au sein de la Délégation des fonctionnaires internationaux (DFI)	Autorité d'emploi	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officier affectés au centre de crise et de soutien du MAE	Directeur du CDCS	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) S'il est officier de la gendarmerie nationale. A défaut lire adjoint gendarmerie au DCI.

(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 14

Services du ministère de l'intérieur

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officiers affectés à l'IGA	Autorité d'emploi	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale	-	Chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale
Chargé de mission auprès du conseiller pour la sécurité auprès du ministre de l'intérieur (MININT)	-	-	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT	-	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Chargé de mission au pôle diplomatique du cabinet du MININT	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT	Chef de cabinet du DGGN	Major général de la gendarmerie nationale	Chef de cabinet du DGGN	Major général de la gendarmerie nationale
Conseiller gendarmerie au cabinet du MININT	Directeur de cabinet du MININT	-	DGGN	-	DGGN
Autres officiers affectés au cabinet du MININT	-	-	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT	-	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT
Chargé de mission « suivi de la négociation européenne et internationale » au secrétariat permanent de la fonction européenne et internationale	Conseiller diplomatique du MININT	-	Chef de cabinet DGGN	-	Chef de cabinet DGGN
Officiers affectés à la cellule de coordination des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)	Autorité d'emploi	-	Chef de cabinet DGGN	-	Chef de cabinet DGGN
Officiers affectés à la DLPAJ	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la DGGN (1) (2) (3)	Sous-directeur de la DGGN (1) (2) (3)	Directeur de la DGGN (1) (2) (3)
Officier adjoint au chef du service central du renseignement territorial (SCRT)	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la direction de programme procédure pénale numérique	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officiers affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	Autorité d'emploi	-	Officier adjoint au chef du SCRT	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la DGSJ	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) – Officier de liaison au secrétariat permanent	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la mission de lutte anti-drogue	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au sein de la Task-force ministérielle pour les réadmissions et la lutte contre les réseaux de passeurs	-	-	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (4)
Référent gendarmerie au sein de la mission chargée de la modernisation et de la simplification (MMS)	Autorité d'emploi	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Chef du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Sous-directeur des affaires immobilières	Directeur de la DEPAFI	Directeur des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances
Autres officiers du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	-	Chef de bureau	Sous-directeur des affaires immobilières	Sous-directeur des affaires immobilières	Directeur des soutiens et des finances
Officier affecté au bureau de la synthèse, du patrimoine et de la stratégie à la sous-direction des affaires immobilières (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Sous-directeur des affaires immobilières	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Chargé de mission auprès du directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI)	-	Directeur de la DEPAFI	Directeurs des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officier de liaison auprès de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI)	Sous-directeur des affaires immobilières	-	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Officier affecté au secrétariat général – Délégation à l'information et à la communication	Autorité d'emploi	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA	-	Conseiller pour la communication, chef du SIRPA
Officiers affectés au service du haut-fonctionnaire de défense	-	Haut-fonctionnaire de défense	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service du haut-fonctionnaire de défense – Sous-direction de la protection du ministère	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté en qualité de chef de cabinet adjoint au secrétariat à l'intérieur et aux collectivités locales	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la direction des ressources humaines du MININT	Autorité d'emploi	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier adjoint au chef de la mission de gouvernance ministérielle des ressources humaines (MGMRH) du MININT	Autorité d'emploi	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la mission de gouvernance ministérielle des ressources humaines (MGMRH) du MININT	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Sous-directeur de l'accompagnement du personnel	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Officier affecté à la tête de la coordination nationale des GIR	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la coordination nationale des GIR en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	Chef de la MLG-DCPJ	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officier de liaison au Maritime analysis and operations center – narcotics (MAOC/N) à Lisbonne	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef de la mission de liaison de la gendarmerie auprès de la DCPJ (MLG-DCPJ)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers servant au sein du, NSIS II	Autorité d'emploi	MLG	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers servant à EUROPOL	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers servant au sein de la DCPJ (SIAT, SCCOOPOL, OCCITIC, ...)	Autorité d'emploi	MLG	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef d'office central gendarmerie	-	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Chef d'office central police	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers servant au sein de la DCPJ (OCLTBC)	Autorité d'emploi	Chef de l'OCLTBC	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers servant dans un office police	Autorité d'emploi	-	Mission de liaison de la gendarmerie - DCPJ	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres représentants de la gendarmerie ou officiers de liaison DCPAF (dont le pôle analyse et gestion opérationnelle – PAGO)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Représentant gendarmerie auprès de l'unité de coordination des forces mobiles	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison auprès de l'unité de coordination des forces mobiles	-	-	Représentant gendarmerie auprès de l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) en qualité d'adjoint	Autorité d'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Autres officiers affectés à l'UCLAT	-	Adjoint au chef de l'UCLAT	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officier affecté au sein de l'antenne de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste de Pau	-	Adjoint au chef de l'UCLAT	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Conseiller technique auprès du haut fonctionnaire de défense	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers de liaison affectés au comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Directeur du centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Adjoint au directeur du CACIR	Directeur du CACIR	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la préfecture de police de sécurité secrétariat général de la zone de défense	Autorité d'emploi	-	Commandant de région de gendarmerie Ile de France	-	Commandant de région de gendarmerie Ile de France
Officier affecté au service national des enquêtes administratives de sécurité	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Attaché de sécurité intérieure	Ambassadeur	-	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (4)
Attaché de sécurité intérieure adjoint	Ambassadeur	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (4)
Assistant officier d'attaché de sécurité intérieure	-	Attaché de sécurité intérieure	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (4)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE (RPFUE)	Chef de la cellule « justice et affaires intérieures » (JAI) auprès de la représentation française auprès de l'UE	Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (6)
Officiers affectés dans des structures de planification du Service européen pour l'action extérieure	Directeur de la structure	Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale (4)	-	Directeur de la coopération internationale (6)
Conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France pour l'OSCE	Ambassadeur	Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale (6)	-	Directeur de la coopération internationale (4)
Unité 2C Coopération policière et douanière au sein du conseil de l'UE	Chef de l'unité police	Sous-directeur de la coopération multilatérale et partenariale	Directeur de la coopération internationale (6)	-	Directeur de la coopération internationale (4)
Chargé de mission sécurité à la délégation générale à l'outre-mer	Autorité d'emploi	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officier affecté à la Délégation aux Coopérations de Sécurité	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison auprès du préfet – cellule de lutte contre la cybercriminalité	Autorité d'emploi	Commandant du PJGN	Commandant du PJGN	-	Commandant du PJGN
Officiers affectés au centre de veille du CAB MININT	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au service central des armes	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au service national des enquêtes administratives de sécurité	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	-	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officiers affectés à la direction du numérique du MININT (DNUM)	-	Autorité d'emploi	Adjoint gendarmerie à la DNUM	-	Chef du ST(SI) ²
Expert en comitologie et institutions européennes au pôle des affaires européennes et internationales de la MGSIC du MININT	-	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au secrétariat général du MININT, chargé de la police de sécurité du quotidien et de la reconquête républicaine (PSQRR)	-	-	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Centre des hautes études du ministère de l'intérieur (CHEMI)					
Directeur des relations extérieures		Directeur du CHEMI	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Directeur adjoint		Directeur du CHEMI	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Auditeurs gendarmerie, officier de liaison		Directeur du CHEMI	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national civilo-militaire de formation à l'entraînement NRBC					
Officiers affectés au centre	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)					
Chargé de mission auprès du chef du SAILMI	Chef du SAILMI	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances
Sous-directeur	Chef du SAILMI	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances
Sous-directeur adjoint	Sous-directeur (6)	-	Directeur des soutiens et des finances	-	Directeur des soutiens et des finances
Chef de bureau, de mission ou de centre	-	-	Sous-directeur (4) (7)	-	Sous-directeur (4) (7)
Adjoint chef de bureau, de centre ou de mission (10)	-	-	Chef de bureau, de centre ou de mission (4) (7)	-	Sous-directeur (4) (7)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Officiers affectés dans les sections	-	-	Chef de bureau (4) (8) (9)	-	Sous-directeur (4) (7)
Officiers à l'ECLPN ou au CNSL	-	-	Sous-directeur (4) (7)	-	Sous-directeur (4) (7)

(1) Selon les fonctions exercées par le militaire noté. Les sous-directions concernées sont : la sous-direction de l'accompagnement du personnel ; la sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière ; la sous-direction de la police judiciaire.

(2) Pour les officiers relevant de la sous-direction de la police judiciaire, un premier degré de notation est établi par le chef du bureau de la police judiciaire.

(3) Pour les officiers affectés à la sous-direction du conseil juridique et du contentieux, bureau du contentieux, bureau du contentieux statutaire et de la protection juridique des fonctionnaires, lire l'adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

(4) S'il est officier de la gendarmerie nationale. A défaut, lire adjoint.

(5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) S'il existe, que l'autorité soit civile ou militaire.

(7) A défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

(8) A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme ; sinon, le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

(9) Lorsque la section est directement rattachée au sous-directeur, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit gendarme sinon, le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

(10) Ou chargé de projet rattaché directement à un sous-directeur et officiers affectés au sein d'une mission.

CHAPITRE 15

Services relevant du ministère de la justice

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers affectés à la grande chancellerie de la légion d'honneur	Autorité d'emploi	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant militaire du palais de justice de Paris	Autorité d'emploi	-	Commandant la région de gendarmerie d'Ile de France	-	Commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France
Autres officiers affectés au palais de justice de Paris	-	-	Commandant militaire du palais	-	Commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France
Officier affecté au service national de renseignement pénitentiaire	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison auprès de la DACG	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à l'agence nationale des techniques numériques judiciaires (ANTNU)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires criminelles	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Conseiller gendarmerie auprès du délégué interministériel de l'aide aux victimes	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté auprès du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la Justice	-	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV)	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au parquet général de la Cour de cassation	Autorité d'emploi	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 16

Services relevant des présidences de l'Assemblée nationale et du Sénat

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 ^{ER} ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Commandant militaire	Autorité d'emploi	-	Commandant de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers	-	Commandant militaire du palais	Commandant de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 17

Services relevant d'autres ministères

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Officiers affectés au sein de services relevant d'autres ministères et dont la mission relève de l'une des directions de la DGGN	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté	Sous-directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté	Directeur de la direction dont relève la mission du militaire noté
Officier affecté au sein de la mission militaire de la représentation permanente de la France auprès de l'organisation des Nations Unies à New-York	Chef de la mission militaire	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés à INTERPOL	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
SNCF - Officier de liaison	Directeur de la sûreté	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés à la SNCF - Cellule coopération opérationnelle	-	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission auprès du conseiller technique EDF (Direction de la sécurité du groupe) et officier de liaison EDF	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison affecté à Enedis	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison à la mission permanente de sécurité de la direction production ingénierie	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier délégué du préfet pour la politique de la ville – Ministère de la cohésion des territoires	Préfet	Commandant de région de rattachement	-	Commandant de région de rattachement
Conseiller auprès du préfet au commissariat général pour l'égalité des territoires – Ministère de la cohésion des territoires	-	Sous-directeur de l'organisation et des effectifs	Sous-directeur de l'organisation et des effectifs	Directeur des soutiens et des finances
Officier affecté à la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Rapporteur à la Cour des comptes	Président de la chambre d'affectation	Sous-directeur administratif et financier	Sous-directeur administratif et financier	Directeur des soutiens et des finances

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
<p>Chef de la mission de protection contre le terrorisme au ministère de la transition écologique et solidaire – Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique</p> <p>Officier de liaison affecté au sein de la cellule de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN)</p> <p>Officiers affectés à la direction du budget</p>	<p>Autorité d'emploi</p> <p>Autorité d'emploi</p> <p>Chef de la sous-direction</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p> <p>Sous-directeur de la police judiciaire</p> <p>Sous-directeur administratif et financier</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p> <p>Sous-directeur de la police judiciaire</p> <p>Sous-directeur administratif et financier</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p> <p>Directeur des opérations et de l'emploi</p> <p>Directeur des soutiens et des finances</p>
<p>Adjoint au chef d'un bureau à la direction générale de l'administration et de la fonction publique</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Sous-directeur de la politique des ressources humaines</p>	<p>Sous-directeur de la politique des ressources humaines</p>	<p>Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale</p>
<p>Officier de liaison à la direction de l'immobilier de l'Etat</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Chef du bureau programmation immobilière</p>	<p>Sous-directeur de l'immobilier et du logement</p>	<p>Directeur des soutiens et des finances</p>
<p>Officier affecté au ministère de la transition écologique et solidaire – Département de la planification de défense et de sécurité</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>
<p>Conseiller technique au secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>	<p>-</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>
<p>Adjoint au chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique au ministère de la transition écologique et solidaire</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>	<p>-</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>
<p>Chargé d'étude « animation du réseau territorial » au centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte, au service de défense, de sécurité et d'intelligence économique du ministère de la transition écologique et solidaire</p>	<p>-</p>	<p>Sous-direction de l'anticipation opérationnelle</p>	<p>Sous-direction de l'anticipation opérationnelle</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>
<p>Sous-directeur chef du département de la sécurité nucléaire</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>	<p>-</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>
<p>Autres officiers affectés au département de la sécurité nucléaire</p>	<p>Autorité d'emploi</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p>	<p>Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection</p>	<p>Directeur des opérations et de l'emploi</p>

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logements (DIDOL) – Conseiller spécial	Autorité d'emploi	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Conseillers gendarmerie auprès du coordonnateur national pour la sécurité des jeux olympiques et paralympiques 2024 et des grands événements sportifs internationaux – Pôle cybersécurité, technologies de sécurité et sécurité privée	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission à la direction de la prévention et protection du groupe Renault	-	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison délégation au contrôle de la banque de France	-	Sous-directeur administratif et financier	Sous-directeur administratif et financier	Directeur des soutiens et des finances
Chargé de mission à la délégation nationale de lutte contre la fraude	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Chargé de mission appui technique face aux risques de fraudes à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison affecté à l'Agence française de lutte anti-corruption	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à l'Agence française de lutte contre le dopage	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la police judiciaire	Sous-directeur de la police judiciaire	Directeur des opérations et de l'emploi
Directeur adjoint militaire auprès du délégué au contrôle gouvernemental du haut commissariat à l'énergie atomique	-	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison auprès du haut fonctionnaire de défense et de sécurité	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison au conseil national de contrôle de technique de renseignement	-	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Sous-directeur de l'anticipation opérationnelle	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier de liaison à la direction générale des finances publiques	-	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Sous-directeur de l'immobilier et du logement	Directeur des soutiens et des finances
Officier de liaison chargé de la prévention de la radicalisation	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi

(1) S'il est officier de la gendarmerie. A défaut, lire adjoint.

(2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 18

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Chargé de mission, officier communication	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Sous-directeur adjoint	-	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Chef de division	-	Sous-directeur (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Chef de bureau – Chef de bureau adjoint	-	Chef de division (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres officiers des sous-directions	-	Chef de division (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Officiers affectés au sein d'une mission de coopération en qualité de chef DCM	Autorité d'emploi et Directeur de la coopération de sécurité et de défense	Directeur de la coopération internationale (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)				
Sous-directeurs	-	Chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²
Chargés de mission rattachés directement au chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²
Chargés de projets rattachés directement au chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²
Adjoint au chef de la mission de la politique de l'innovation et des partenariats technologiques (MPIPT)	Chef de la MPIPT	Chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²
Adjoint aux sous-directeurs, chefs de bureau	Sous-directeur (3)	Chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²
Chargé de projet rattaché à un sous-directeur	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Adjoints chefs de bureau	-	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Officiers affectés dans les sections	Chef de section (3)	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)				
Officier de liaison	Autorité d'emploi	Chef du service de la transformation	-	Chef du service de la transformation

(1) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire directeur-adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.

(2) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale ; à défaut, lire le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.

(3) S'il existe, que l'autorité soit d'origine PN ou GN.

(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 19

Représentation des collectivités territoriales

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers affectés à l'association des maires de France	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
Officier affecté à l'assemblée des départements de France	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière	Directeur des opérations et de l'emploi
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 20

Personnels en détachement

AFFECTATION	NOTATEUR 1ER NIVEAU	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers détachés d'office et à leur demande (2)	-	-	-	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				
(2) Concerne les personnels ne faisant pas l'objet d'une chaîne spécifique au sein des autres chapitres.				

CHAPITRE 21

Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Sous-directeur dont relève le militaire noté	Sous-directeur dont relève le militaire noté	Directeur dont relève le militaire noté
Officiers affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté	-	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

ANNEXE III

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT
APPLICABLES AUX OFFICIERS DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Réservistes affectés en compagnie de réserve territoriale ou relevant du groupement	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD
Réservistes affectés en compagnie de la gendarmerie des transports aériens	Commandant de compagnie de la GTA	Commandant de compagnie de la GTA
Réservistes affectés au sein d'états-majors régionaux de réserve et des autres unités ou formations de la gendarmerie	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilée, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilée	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilée, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilée
Conseiller technique réserve d'un groupement de gendarmerie départementale	Commandant de groupement	Commandant de groupement
Conseiller technique réserve d'une région de gendarmerie ou d'un GGD-FA	Commandant de région ou de GGD-FA	Commandant de région ou de GGD-FA

ANNEXE IV

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT
APPLICABLES AUX OFFICIERS MANDATÉS POUR LA CONCERTATION

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR 1 ^{ER} NIVEAU	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) ou de deuxième niveau (CC2) vice-conseiller (3) et militaires titulaires du mandat au CFMG sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3	Application des chaînes de notation et des niveaux de fusionnement applicables aux officiers affectés dans les mêmes unités				
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) (2)	-	-	Commandant de formation administrative de rattachement	-	Notateur juridique
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Secrétaire général du CSFM			

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Le CC3 de la DGGN est noté et fusionné par le chef de cabinet du DGGN.
(3) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1935427A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2017 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R. 4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- les formations territoriales constituant la gendarmerie départementale ;
- les formations constituant la gendarmerie mobile ;
- les formations spécialisées ;
- les formations prévôtales ;
- le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- la garde républicaine ;
- le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire ;
- les organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien ;
- le commandement des réserves de la gendarmerie ;
- le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;
- le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- le commandement de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

1° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des unités opérationnelles sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

3° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe III.

4° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux militaires de réserve de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe IV.

5° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation sont définis à l'annexe V.

Article 3

L'arrêté du 26 décembre 2018 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2018 est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

SOMMAIRE

ANNEXE I. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES DANS DES UNITES OPERATIONNELLES

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- **sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;**
 - **SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;**
 - **SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé**
-
- CHAPITRE 1^{er} : *Gendarmerie départementale*
 - CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*
 - CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
 - CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*
 - CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*
 - CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
 - CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*
 - CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
 - CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
 - CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- **SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;**
 - **volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale**
-
- CHAPITRE 1^{er} : *Gendarmerie départementale*
 - CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*
 - CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
 - CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*
 - CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*
 - CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
 - CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*
 - CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
 - CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
 - CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

ANNEXE II. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- **SOG gradés ;**
 - **SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;**
 - **SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé**
-
- CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

- CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Autres écoles*
- CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 8 : *Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)*
- CHAPITRE 9 : *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 10 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 11 : *Services du ministère des Armées*
- CHAPITRE 12 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale

- CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
- CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Autres écoles*
- CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 8 : *Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)*
- CHAPITRE 9 : *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 10 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 11 : *Services du ministère des Armées*
- CHAPITRE 12 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières

ANNEXE III. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- CHAPITRE 1^{er} : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées*
- CHAPITRE 2 : *Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional*
- CHAPITRE 3 : *Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées*
- CHAPITRE 4 : *Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 7 : *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 8 : *Autres autorités*

ANNEXE IV. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ANNEXE V. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS ET VOLONTAIRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE MANDATES POUR LA CONCERTATION

ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

PARTIE I :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;

- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;

- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	SOG	
			-	Commandant de section de recherches
			SOG spécialistes	
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	Commandant de section de recherches	Commandant de la formation administrative
			SOG	
			-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	SOG spécialistes	
			Commandant de section de recherches	Commandant de la formation administrative
			SOG	
			Commandant en second	Commandant de groupement (2)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
			SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (4)	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de l'EDSR SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2) (3)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de peloton SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de peloton SOG spécialistes Chef de la division de l'appui opérationnel	Chef de la division de l'appui opérationnel SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (8)	Commandant de région ou commandant adjoint de région	Autorité d'emploi SOG spécialistes Commandant de région ou commandant adjoint de région	SOG Commandant de région ou commandant adjoint de région SOG spécialistes Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés au sein d'une section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	- SOG spécialistes Commandant de la SAJ	SOG Commandant de la SAJ Commandant de la formation administrative
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	SOG spécialistes Commandant de compagnie	SOG Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (7)	Commandant de groupement	SOG Autorité d'emploi SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	- SOG spécialistes Commandant du CGVN	SOG Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (9)	- SOG spécialistes Commandant du CGVN	SOG Commandant du CGVN SOG spécialistes Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.
(2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.
(3) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.
(4) Ne s'applique pas aux militaires affectés dans le territoire de Belfort.
(5) Les fusions de niveau de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(7) Le cas échéant.
(8) Lire appréciation en cas de participation externe.
(9) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.

CHAPITRE 2
Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second SOG spécialistes	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton (1)	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton SOG spécialistes	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement	Chef de la formation SOG spécialistes	Commandant de groupement
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (4)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », onglet « avancé ») ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (4) Lire appréciation en cas de participation externe.

CHAPITRE 3

Etat-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	SOG Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Cabinet communication				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	SOG Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie SOG spécialistes Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel				
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division	Chef de division	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (2)	-	Chef de bureau ou de pôle	Chef de division	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT) ou d'un service régional de renseignement territorial (SRRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale - FA</p>
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (4)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
<p>(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A, à défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.</p> <p>(2) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD).</p> <p>(3) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.</p> <p>(4) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OCAC de rattachement.</p> <p>(5) Le chef du CCPD établit une appréciation.</p> <p>(6) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).</p> <p>(7) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.</p>				

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
CGOM				
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Cabinet de communication				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1) SOG / GAV	-	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
État-major				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	SOG / GAV - SOG spécialistes	SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	SOG - SOG spécialistes	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) - Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) - Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)				
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	SOG Commandant de l'unité (3) SOG spécialistes	SOG Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	<p>SO</p> <p>Commandant de bureau</p> <p>SO spécialistes</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (9)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)</p>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	<p>SO</p> <p>Commandant de compagnie</p> <p>SO spécialistes</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	<p>SO</p> <p>Commandant de l'EDSR</p> <p>SO spécialistes</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	<p>SO</p> <p>Commandant de la SR</p> <p>SO spécialistes</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p> <p>Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy</p>	<p>SO</p> <p>Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la BPDJ de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la CICNSM de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD (5)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Commandant de la GTA	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	-	Commandant d'antenne ou de peloton	Commandant d'antenne ou de peloton	SOG Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein du PGHM de la Réunion	-	Commandant de PGHM	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la Défense	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.
 (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
 (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (5) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
<p>(6) S'il existe. A défaut, le commandant de la gendarmerie en outre-mer. (7) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3. (9) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.</p>				

CHAPITRE 5
Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
		Gendarmerie de l'air		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la formation ou du commandant en second	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	-	SOG Commandant en second de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division (1)	Commandant en second de la gendarmerie de l'air SOG spécialistes	Commandant en second de la gendarmerie de l'air SOG
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches SOG spécialistes	Commandant de la section de recherches (6) SOG
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de la section de recherches SOG	Commandant de la gendarmerie de l'air SOG
Militaires affectés en unité de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de groupement (6) SOG spécialistes
		Gendarmerie maritime		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de groupement SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie de l'air

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second (2)	SOG - SOG spécialistes Commandant en second	SOG Commandant en second (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	SOG - SOG spécialistes	SOG Commandant de section de recherches (7) SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de section de recherches SOG - SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie maritime SOG Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	- SOG	Commandant de la gendarmerie maritime SOG
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement SOG Officier commandant du bâtiment SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés sur patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	Commandant du CNIGM	SOG Commandant du CNIGM SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	SOG Chef de division SOG spécialistes	Commandant en second Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major	SOG Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement	SOG spécialistes Commandant de section de recherches SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement	SOG Chef de groupe SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	SOG Chef de bureau SOG spécialistes	Commandant de la GTA Chef d'état-major (8) SOG spécialistes Commandant de la GTA

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	SOG - SOG spécialistes Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (8) Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG - SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (8) Commandant de la GTA
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (8) Commandant de la GTA
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Militaires affectés en Formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN	SOG Commandant de groupement des forces aériennes SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN	Commandant de section SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	Commandant de groupement SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	Commandant de groupement SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en Groupe de commandement CFAGN	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN	SOG	Commandant du CFAGN (5)
			Commandant du groupement instruction	
			SOG spécialistes	
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en État-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en Antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

(1) S'il existe.
 (2) S'il existe. À défaut lire officier 1^{er} adjoint.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant du CFAGN.
 (6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.
 (7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.
 (8) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	SOG	Commandant en second du GIGN
			-	
			SOG spécialistes	
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant en second du GIGN	Commandant du GIGN
			SOG	
			-	

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein d'une force			Commandant du détachement GSPR SOG spécialistes Commandant du GIGN	
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef de la force SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef d'état-major opérationnel SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef d'état-major soutien finances SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant du détachement GSPR	Commandant du GIGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (2)	Médecin-chef SOG	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes	SOG spécialistes
			-	Commandant en second de la garde républicaine
Unités multi programmes				
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
Cabinet communication				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	SOG	Chef du cabinet communication
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
État-major de la garde républicaine				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	SOG	Chef d'état-major de la garde républicaine
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine
			SOG	Commandant de la garde républicaine
			Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
			Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Régiment d'infanterie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG	Commandant de régiment
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment	SOG Commandant d'escadron, de compagnie ou de peloton SOG spécialistes Commandant de régiment	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment	SOG Chef de formation SOG spécialistes Commandant de régiment	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux cercles-mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG - SOG spécialistes Commandant de régiment	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
Régiment de cavalerie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG - SOG spécialistes Commandant de régiment	Commandant de régiment Commandant de la garde
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment	SOG Commandant d'escadron ou de centre d'instruction SOG spécialistes Commandant de régiment	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	SOG - Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	Administrateur-régisseur des formations musicales SOG Administrateur-régisseur des formations musicales SOG spécialistes Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine SOG SOG spécialistes Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)				
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte SOG spécialistes Commandant de la CSO	Commandant en second de la garde républicaine SOG spécialistes Commandant en second de la garde républicaine

(1) Le cas échéant
 (2) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3
 (5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés en section commandement	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
 (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (3)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	SOG	Commandant en second du COMSOPGN
		Commandant du COMSOPGN	SOG spécialistes	Commandant du COMSOPGN
		Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (4)	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct		Notateur 1 ^{er} degré (2)	Notateur juridique
			-	SOG spécialistes
			-	Commandant du COMSOPGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
 (2) Le cas échéant
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3
 (4) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN

PARTIE 2 :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}

Gendarmerie départementale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie (2)	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	-	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (3)	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (P-GHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (7)	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant de région ou commandant adjoint de région (6)
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (8)	-	Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.

(2) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement.

(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(4) Le cas échéant.

(5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) Les personnels gradés, les gendarmes titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement ainsi que les gendarmes non titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement affectés au sein d'un état-major de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative sont fusionnés au 1^{er} niveau par leur notateur juridique, puis fusionnés au dernier niveau par le commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie sous l'autorité duquel ils exercent leurs fonctions.

(7) Lire appréciation en cas de participation externe.

(8) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse Normandie.

CHAPITRE 2
Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second (1)	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – en antenne GIGN - Peloton (2)	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	-	Commandant d'escadron (3)	Commandant d'escadron	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	-	Commandant de peloton (3)	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.

(2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

(5) Lire appréciation en cas de participation externe

CHAPITRE 3

Etat-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le

						commandant en second de la région de gendarmerie	
Cabinet communication							
Militaires affectés au cabinet de communication	-		Chef de cabinet (1)		Chef de cabinet		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Division des opérations / Division de l'appui opérationnel							
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-		Chef de division		Chef de division		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	-		Chef de pôle ou de bureau		Chef de division		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	-		Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD		Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD		Officier adjoint commandant		Officier adjoint commandant		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de RG
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)		Officier adjoint commandant		Officier adjoint commandant		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (2)		Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (3)		Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie

					formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
					formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
					formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie

(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. A défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.

(2) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.

(3) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.

(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Gendarmerie outre-mer

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
CGOM				
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Cabinet de communication				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
État-major				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Groupement des opérations extérieures (GOPEX)				
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
		Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (7)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	-	Commandant de compagnie ou d'EDSR (4)	Commandant de compagnie ou d'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la GTA	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, peloton mobile ou d'un PGHM	-	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.
 (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.
 (4) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (5) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.
 (6) Les fonctionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (7) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 5

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Gendarmerie de l'air				
Militaires affectés directement auprès du commandant de formation ou du commandant en second	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air

Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division (1)	Chef de division	Commandant en second de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (5)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (5)
Militaires affectés en unité de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second	-	Commandant en second (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches (6)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	-	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Notateur juridique défini pour les SOG gradés (6)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
AFFECTATION		APPRECIATION		FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés en unités navigantes métropole	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime

Militaires affectés sur patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer au sein d'une division	-	Officier commandant du bâtiment	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau	-	Chef de division	Chef de division	Commandant en second (6)
Gendarmerie de l'armement				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (7)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second (3)	Commandant en second	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	-	Commandant de section	Commandant de section	Commandant du CFAGN

Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (ÉAALAT)	-	Commandant du groupement instruction	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés au sein d'une antenne	-	Commandant de l'antenne	-	Commandant de la GSAN

(1) Le cas échéant. À défaut, lire chef d'état-major.
 (2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.
 (3) Le cas échéant. À défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
 (4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.
 (6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.
 (7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	-	Commandant du GIGN (1)
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	-	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel

Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN

(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1^{er} degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 7

Garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (3)	-	Commandant de régiment
Unités multi-programmes				
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
Cabinet communication				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
État-major de la garde républicaine				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
Régiment d'infanterie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	-	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	-	Chef de formation	Chef de formation	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	-	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique (2)	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique	Commandant de régiment
Régiment de cavalerie				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)				
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Commandant de la CSO	-	Commandant en second de la garde républicaine

(1) Le cas échéant.

(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(3) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé.

(4) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 8

Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	-	Commandant d'unité

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.
 (2) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	Notateur juridique	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	-	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE I :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;

CHAPITRE 1^{er}

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	<p style="text-align: center;">Direction générale</p> Directeur des opérations et de l'emploi	- Directeur des opérations et de l'emploi SOG spécialistes	SOG Directeur des opérations et de l'emploi Commandant du COMSOPGN
Cabinet				
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet Chef de cabinet Chef de cabinet Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	Chef du secrétariat Chef du bureau du cabinet		-	
Militaires affectés au secrétariat des aumôniers			-	
Militaires affectés au secrétariat des aumôniers militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôniers militaires Chef de la section des aumôniers militaires		-	

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Service de la transformation				
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	SOG
				Chef du service de la transformation
				SOG spécialistes
Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale				
Mission du système d'information Agorha				
Militaires affectés à la MSIA	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
				Directions
Militaires affectés au bureau ou centre (2)	Chef de section	Chef de bureau ou de centre	SOG	Directeur d'administration centrale
				SOG spécialistes
				Sous-directeur
Chef de secrétariat direction Militaires affectés au secrétariat directions Militaires affectés en section (4) ou	Officier supérieur adjoint (3) - Chef de section ou de cellule	Directeur Officier supérieur adjoint (3) Directeur	- - -	Directeur d'administration centrale Directeur d'administration centrale Directeur d'administration centrale Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
cellule directement rattachée à un directeur				
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section	Officier supérieur adjoint (3)	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN et du CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (6)	-	Directeur d'administration centrale
Sous-direction				
Militaires affectés à la direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en bureau, office, section (7), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)				
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie				
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)				
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG

(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.

(2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...

(3) S'il existe. A défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.

(4) Concerne la section « analyse et prévention » de la DOE et la section commandement de la DPMGN.

(5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.

(6) Selon le rattachement organique du militaire.

(7) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.

(8) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(9) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au cabinet	-	OSA	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Chef de l'IGGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 3

Etat-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	SOG - SOG spécialistes	Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
État-major				
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) ou chef d'état-major le cas échéant	-	SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)				
Militaires affectés au cabinet - communication	-	Commandant de l'EOGN	SOG - SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN	Directeur de l'instruction SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Directeur du musée SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Personnel/ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale SOG

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)	
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN SOG spécialistes Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Directeur de l'enseignement de l'EOGN SOG spécialistes Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Ecole de gendarmerie		
			Chef d'état-major SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école	Chef de bureau, service ou de compagnie SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2) SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Chef de bureau ou service SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de compagnie Commandant du CNFCSTAGN	- -	
			Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)		
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de division	Commandant de centre	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			Chef de section ou de division SOG spécialistes Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef d'état-major SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	Chef de bureau ou service SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef de bureau ou service SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction SOG spécialistes	Commandant de centre	Commandant de la direction d'instruction SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef de bureau ou de division SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	-	SOG SOG spécialistes Commandant de centre

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	Directeur de stage	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
			SOG	
			Chef de groupe	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	Chef de bureau	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire				
			SOG	
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Divers				
Militaires affectés à l'infirmerie,	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre		SOG

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
antenne médicale (5)			Médecin-chef SOG spécialistes	Commandant d'école ou de centre SOG spécialistes
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.
 (2) Le cas échéant.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur » onglet « avancement » : « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6
Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Chargé de mission gendarmerie DEMS SOG spécialistes	Chargé de mission gendarmerie DEMS Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission gendarmerie DEMS SOG	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN

Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)

Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre

		SOG spécialistes	
		Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'école de guerre	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	SOG	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
		Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
	École ou centre de formation à l'étranger	SOG	
Autres situations	Chef d'état-major du CEGN	Attachés de gendarmerie SOG spécialistes	Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes
		-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	SOG	SOG
		SOG spécialistes	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN	Commandant du PJGN
		SOG	SOG
		SOG spécialistes	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division (ou service / section) (2)	Chef d'état-major du PJGN	Commandant du PJGN
		SOG	SOG
		SOG spécialistes	Directeur de l'IRCGN ou Chef du SCRCGN
		SOG spécialistes	Commandant du PJGN

(1) Le cas échéant. A défaut, lire le chef d'état-major.

(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.

(3) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 8

Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	Sous-directeur (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de bureau ou chef du centre (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	Chef de centre (5)	-	Sous-directeur (5)

(1) Le cas échéant. A défaut, lire le chef d'état-major.
 (2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.
 (3) Les fusions de niveau de 1^{er} et de dernier niveau sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

CHAPITRE 9

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (CED/cercle mixte/section commandement/SST)	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux (8)	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux (8)	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	SOG	SOG

	AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	
				Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication du SESTI		-	Chef du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux SOG SPE	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)		-	Chef du STIG	Commandant du groupement de sécurité et d'appui SOG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG		-	Chef du GSOP	Chef du STIG SOG SPE	Commandant du COMSOPGN
	AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG		-	Chef de bureau	SOG	SOG
	Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables		-	Commandant du CGVN	Chef du STIG SOG SPE	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables		-	Commandant du CGVN	Commandant du CGVN SOG	Commandant de la formation administrative (7)
				-	Commandant du CGVN
				Commandant du CGVN SOG spécialistes	Commandant de la formation administrative (7)

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP, à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICO-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44^e RI.

(3) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

(6) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

(7) La formation administrative s'entend comme étant celle du lieu de résidence du personnel concerné par le fusionnement.

(8) Lire : 1^{er} échelon.

CHAPITRE 10

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p>	<p>SOG</p> <p>Chief de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Chief de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)				
<p>Chef d'atelier du CSAG ou du DAAPN</p>	Autorité d'emploi	<p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>
<p>Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN</p>	<p>Chef du CSAG ou du DAAPN</p>	<p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (4)</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)
 (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3
 (3) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le chef d'état-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France.
 (4) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le directeur de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie d'Île-de-France.

CHAPITRE 11
Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Service historique de la défense				
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Chef du service historique de la défense	SOG	
			Chef du service historique de la défense SOG spécialistes Commandant en second du COMSOPGN	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	SOG	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) Commandant du COMSOPGN	Commandant du COMSOPGN
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)				
Militaires au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Direction du service national (DSN)				
SOG				
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG	
			Chef de service ou de centre SOG spécialistes Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG Chef de service ou de centre	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Direction centrale du service de santé des armées				
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant du COMSOPGN
Direction des ressources humaines du ministère de la défense				
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAGN	-	Commandant du CAFGN

Direction de la maintenance aéronautique

(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
 (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur » ; onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
 (5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

CHAPITRE 12
Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Directeur de la coopération internationale (1)
AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (2) (3)	SOG	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (2)	SOG spécialistes	Directeur de la coopération internationale (1)
			SOG	Directeur de la coopération internationale (1)
			SOG spécialistes	Directeur de la coopération internationale (1)
			-	Directeur de la coopération internationale (1)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI))²				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (4)	Chef de bureau	SOG Sous-directeur SOG spécialistes Chef de bureau	Chef du ST(SI) ²

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale. A défaut, lire le directeur adjoint "gendarmerie" de la coopération internationale.
 (2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.
 (3) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.
 (4) S'il existe : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.
 (5) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

PARTIE 2 :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1^{er}

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Cabinet				
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Chef du secrétariat	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôniers	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Conducteur d'autorité des directeurs d'administration centrale, IGAG, IGGN	-	Directeurs, IGAG ou IGGN		Directeurs, IGAG ou IGGN
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Service de la transformation				
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	Chef du service de la transformation
Mission du système d'information Agorha				
Militaires affectés à la MSIA		Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Directions				
Militaires affectés au sein de bureau ou centre (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre	-	Directeur d'administration centrale
Chef de secrétariat direction	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section (5) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (3)	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en secrétariat directions	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (6)	Chef de section (3)	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN et du CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (7)	-	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Sous-directions				
Militaires affectés à la direction de projet	-	Chef de projet	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein de bureau, office, section (8), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)				
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section (3)	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie				
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Commandant en second (9)	-	Notateur juridique
Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)				
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Notateur juridique

(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.
 (2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...
 (3) Le cas échéant.
 (4) Le cas échéant. A défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.
 (5) Concerne la section « analyse et prévention ».
 (6) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.
 (7) Selon le rattachement organique du militaire.
 (8) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.
 (9) Le cas échéant. A défaut, lire officier 1^{er} adjoint.
 (10) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 2

Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au cabinet	-	OSA	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Chef de l'IGGN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 3

État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie en second	Commandant des réserves de la gendarmerie en second	-	CRG

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Cabinet de communication				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
État-major				
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) (2)	Chef de section ou de bureau	Chef d'état-major du CEGN
École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)				
Militaires affectés au cabinet – communication	-	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés en état-major	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	-	Directeur de l'enseignement	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	-	Directeur du musée	-	Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Élèves de la CPI	-	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
École de gendarmerie				
Militaires affectés à la section commandement	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant d'école
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	-	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	-	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école
Personnel ASA	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Élèves gendarmes et élèves volontaires	-	Commandant de compagnie	-	-
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)				
Militaires affectés au CPMGN	-	Chef de section, de division (4)	Chef de section, de pôle	Commandant de centre
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	-	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	-	Chef de bureau ou de division	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	-	Directeur de stage	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de centre
Militaires affectés au bureau logistique	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Divers				
Infirmier, antenne médicale (6)	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.

(2) Le cas échéant. A défaut, lire chef d'état-major du CEGN.

(3) Le cas échéant. A défaut, lire commandant d'école.

(4) Le cas échéant. A défaut, lire commandant de centre.

(5) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
École polytechnique, CCFMNRBC, CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN		Chef d'état-major du CEGN

AFFECTATION	1 ^{er} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)	
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre	
Militaires affectés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
Autres situations	Attachés de gendarmerie	École ou centre de formation à l'étranger		
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).		Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN

CHAPITRE 7

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCCG et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef du SCRCCG, directeur de l'IRCGN
(1) S'il existe. A défaut, lire le chef d'état-major.			
(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.			
(3) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			

CHAPITRE 8

Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SALMI)

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département	-	Chef de bureau ou chef du centre (5)	-	Sous-directeur (5)

au centre de recherche et d'expertise de la logistique					
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (5)	-		Sous-directeur (5)

(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.
 (2) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.
 (3) Le cas échéant : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.
 (4) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
 (5) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit officier de la gendarmerie ; sinon, lire le sous-directeur, adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

CHAPITRE 9

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (CED/cercle mixte/section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)	-	Chef du STIG	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG	-	Chef du GSOP	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG	-	Chef de bureau	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN

Volontaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (CED/cercle mixte / section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)				
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.
(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICOM-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44^e RI.
(3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(4) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

CHAPITRE 10

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)				
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN

(1) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(2) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

CHAPITRE 11

Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
		Service historique de la défense		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Chef du service historique de la défense	SOG / GAV SOG / GAV	Commandant en second du COMSOPGN
			SOG spécialistes	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (3)	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	SOG / GAV	Commandant en second du COMSOPGN
			SOG spécialistes	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (3)	Commandant du COMSOPGN
		Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)		
Militaires affectés au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmier au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmier au directeur de la DRSD
		Direction du service national (DSN)		
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés en établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	-	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
		Direction centrale du service de santé des armées		
Militaires affectés à la direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés à la direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés dans les hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à l'école du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Direction des ressources humaines du ministère de la défense				
Militaires affectés aux centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Direction de la maintenance aéronautique				
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAFGN	-	Commandant du CAFGN

(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
 (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
 (3) Les fusionnements de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 12

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (1) (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions	-	Chef de division (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (3)	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²

(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.

(2) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.

(3) Le cas échéant : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.

(4) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

PARTIE 3 :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières (14)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à l'École de guerre	Fiche d'appréciation de l'autorité d'emploi	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie	SOG / GAV	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE (1)	SOG / GAV	Sous-directeur de la gestion du personnel
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major CGOM (2)	SOG spécialistes	Commandant du COMSOPGN
Militaires placés auprès de l'ASI autre que l'attaché de sécurité intérieure adjoint	Attaché de sécurité intérieure	Chef d'état-major CGOM	Commandant de la FGE	SOG / GAV
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Officier de liaison gendarmerie	SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au bureau de liaison Europol	-	Officier de liaison gendarmerie	SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG / GAV Chef d'état-major CGOM SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires en détachement d'office	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du COMSOPGN	-	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement	-	SOG / GAV Commandant de région de rattachement
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (11)	Commandant du COMSOPGN SOG / GAV
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale (12)	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC) (7)	-	Officier adjoint commandement SOG / GAV
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN SOG / GAV
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	-	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT SOG spécialistes	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au sein d'un SDRT ou d'une ART	Chef du SDRT	Commandant de groupement (13)	Commandant de groupement (13)	Commandant de la formation administrative SOG / GAV
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	Président du cercle (SOG gradés) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV)	-	Président du cercle (SOG gradés) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV) SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR (15)	Officier adjoint commandement (7) (15)	-	Officier adjoint commandement (7)
Militaires affectés au sein du centre de formation linguistique commun (CFLC)	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (5)	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction du numérique du MININT (DNUM)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT (4)	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN (6)	-	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	-	Chef de la SSOR	-	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à l'autorité de	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires	SOG / GAV	Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)		criminelles	- SOG spécialistes Sous-directeur à la police judiciaire	Sous-directeur à la police judiciaire SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet (CDAD-R)	-	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	- SOG spécialistes Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines du personnel civil de la défense (CERH-PC)	-	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²	- SOG spécialistes Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ² SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Chef de la CENAC	Sous-directeur à la police judiciaire	- SOG spécialistes Sous-directeur à la police judiciaire	Sous-directeur à la police judiciaire SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement	- SOG spécialistes Commandant de la formation administrative de rattachement	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	Chef de la division des opérations	Chef de la division des opérations SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie Nord Pas de Calais SOG spécialistes

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires en participation externe affecté dans un office police commandé par un officier de gendarmerie	Chef de l'office	Chef de la MLG	SOG / GAV	Commandant en second de la région de gendarmerie Nord Pas de Calais
				Commandant du COMSOPGN
Militaires en participation externe – DCPJ (hors office police commandé par un officier de gendarmerie) et à EUROPOL ou INTERPOL	Autorité d'emploi	Chef de la MLG	SOG / GAV	Commandant du COMSOPGN
				Commandant du COMSOPGN
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	SOG / GAV	Commandant du COMSOPGN
				Commandant du COMSOPGN
Projet solde Issy-les-Moulineaux				
Militaires affectés au projet solde GN ONP	-	Directeur de projet « solde gendarmerie »	SOG / GAV	Directeur de projet « solde gendarmerie »
				Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au DSBSLS	-	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²	SOG / GAV	Chief de la MSIA
				Chief du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) ²
				Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Chef de bureau du détachement de la mission du système d'information Agorha (DMSIA)	-	Chef de la MSIA	SOG / GAV	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
				Chief de la MSIA
			SOG spécialistes	
			SOG spécialistes	
			SOG / GAV	Chief de la MSIA
			SOG spécialistes	
			SOG / GAV	Chief de la MSIA
			SOG spécialistes	
				Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au DMSIA	-	Chef de bureau de détachement	SOG / GAV - SOG spécialistes Chef de la MSIA	SOG / GAV Chef de bureau de détachement SOG spécialistes Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Affectations non prévues dans les précédentes annexes				
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	SOG / GAV Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté SOG spécialistes Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Commandant en second du COMSOPGN SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	SOG / GAV - SOG spécialistes Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Commandant du COMSOPGN SOG / GAV Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN

(1) S'il est Français. À défaut, lire le chef d'état-major du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.
(3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi (modèle de la fiche d'appréciation accessible via Agorha).
(4) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : pas de notation au 1^{er} échelon.
(5) S'il existe.
(6) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : lire le conseiller pour la sécurité auprès du MININT.
(7) de la région d'implantation ou de rattachement ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).
(8) Après une fiche d'appréciation établie par l'officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC.
(9) Les fusions de 1^{er} et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).
(10) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.
(11) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.
(12) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale spécialisée en gendarmerie de Satory, direction régionale du service de santé des armées de Saint-Germain-en-Laye.
(13) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire le commandant en second du groupement.
(14) Le commandant du COMSOPGN est le fusionneur dernier niveau pour les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication placés sous son autorité. Cela comprend, entre autres, le GSA de Rosny-sous-Bois, le SGDSN Paris, l'ACDRSD, le SESTI, le SCRTA, le STIG et le HP 152 (BIR DLSI DCI, 44 RI PARIS, P 178/DIVERS/FONC/MSI/CEDICAT Rambouillet).
(15) Les sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) sont notés à un seul niveau par le directeur du CACIR.
(16) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.

ANNEXE III

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

CHAPITRE 1

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Conseiller sous-officier du DGGN	-		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat du cabinet	Chef du secrétariat	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau des cabinets		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôneries militaires		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-		Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Secrétaire(s) du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat de la mission du pilotage et de la performance	-	Officier chargé de mission	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la mission du système d'information Agorha	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
(MSIA)				
Militaires affectés au DMSIA	-	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau Agorha RH-DI	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau études et qualité	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet	Chef de centre	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au service des pensions des armées	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN	Chef de section	Officier supérieur adjoint	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés au secrétariat SIRPA	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG
Chef de secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	Officier supérieur adjoint	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Militaires affectés au secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Militaires affectés en section ou cellule directement rattachée à un directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	Chef de section ou de cellule	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein d'une section, d'un bureau, d'un secrétariat, d'un office ou d'un	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centre				
Militaires affectés à une direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat d'une sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune chaîne de notation ci-dessus	-	Directeur	-	Directeur d'administration centrale

CHAPITRE 2

Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès d'un commandant de région	-	-	Chef de section	Chef de section	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un cabinet communication	-	-	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au d'un bureau ou d'un pôle (EMR)	-	-	Chef de bureau ou de pôle	Chef de division	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en section de recherches	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés dans un groupe interministériel de recherches (GIR)	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement GM	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	-	Commandant du CGVN	Commandant du CGVN	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, a défaut, coordonnateur du CCPD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi	-	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'un secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)	Autorité d'emploi	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Commandant de région de gendarmerie (1)
Chef d'atelier d'un CSAG ou DAAPN	Autorité d'emploi	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (2)	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaires (CAPM)	Directeur du CAPM	-	Commandant en second de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Hôpitaux	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Ecole du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Ecole du personnel paramédical des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale	-	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC)	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	-	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	-	Président du cercle	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (1)

(1) Ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.
 (2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire le commandant en second du groupement.
 (3) Lorsqu'il ne s'agit pas d'un militaire de la gendarmerie nationale, lire appréciation.

CHAPITRE 3

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au COMSOPGN	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (si celui-ci est le commandant du COMSOP, il est le fusionneur unique)	COMSOPGN
Militaires affectés en groupement de sécurité et d'appui, services, centres (et unités rattachées)	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Commandant de groupement de sécurité et d'appui, chef de centre ou service	COMSOPGN
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)	-	Chef du STIG	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG	-	Chef du GSOP	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG	-	Chef de bureau	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés en trésorerie militaire solide gendarmerie (TMSG)	-	Chef de la TMSG	Chef de la TMSG	COMSOPGN
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense (SHD)	-	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département du SHD	Chef de division ou de département	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie / chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS) de Nancy	Autorité d'emploi	Commandant du COMSOPGN	-	Commandant du COMSOPGN
Ministère des armées				
Militaires affectés à la mission de retour à la vie civile des officiers généraux	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au groupement de transit et d'administration des personnels isolés	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule affaires générales	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au conseil supérieur de la réserve militaire	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la sous-direction des bureaux des cabinets	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Ministère de l'intérieur				
Militaires affectés à la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la mission liaison gendarmerie (MLG)	-	Chef de la MLG	-	COMSOPGN
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la délégation à	Autorité d'emploi	Commandant en second du	-	COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (D'ICOM)		COMSOPGN		
Militaires affectés au centre des prestations financières (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	-	Chef de bureau ou chef du centre (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (7)	-	Sous-directeur (7)

CHAPITRE 4

Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major du CGOM	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major d'un COMGEND	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'un bureau d'un COMGEND	-	Chef de bureau	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale d'un COMGEND	Médecin-chef	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie d'un COMGEND	-	Commandant de compagnie	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherches de Pointe-à-Pitre, détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la défense	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	-	Officier de liaison (1)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au service du	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)				
Militaires affectés dans une direction mixte des travaux (DMT)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
(1) S'il est militaire.-A défaut, le chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM).				

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1ER ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)				
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) ou chef d'état-major le cas échéant	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre de recherche de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'enseignement	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Ecole de gendarmerie				
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Elèves CSTAGN en formation initiale	-	Commandant du CNFCSTAGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)				
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de pôle	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux et services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou division	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Situations diverses (infirmières et cercles-mixtes)				
Militaires affectés à l'infirmier, antenne médicale	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Ecole polytechnique, CCFCMRBC, CFIAR, CIN, ESAM, INHES, ETAP Pau, lycées militaires et autres cas particuliers du même ordre				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
CNSD				
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et Ecole de Guerre				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'Ecole de Guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'Ecole de Guerre	Commandant le groupement gendarmerie de l'Ecole de Guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Ecole ou centre de formation à l'étranger				
Autres situations	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

CHAPITRE 6

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé de la garde républicaine	Médecin-chef	Commandant de régiment de rattachement au sein de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Unités multi-programmes				
Militaires affectés au secrétariat du cabinet ministériel (MINARM)	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Cabinet communication de la garde républicaine				
Militaires affectés au cabinet communication de la garde républicaine	-	Chef du cabinet communication de la garde républicaine	Chef du cabinet communication de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Etat-major de la garde républicaine				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Régiment d'infanterie de la garde républicaine				
Militaires affectés directement du commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	-	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Régiment de cavalerie de la garde républicaine				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	-	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaire affectés en escadron ou	Commandant d'escadron ou de	Commandant de régiment de	Commandant de régiment de	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	cavalerie de la garde républicaine	cavalerie de la garde républicaine	républicaine
Orchestres et chœur de l'armée française				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine

CHAPITRE 7

Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Gendarmerie de l'air (GAIR)				
Militaires affectés directement auprès du commandant de formation ou du commandant en second	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en état-major, groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie de l'air
Gendarmerie maritime (GMAR)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches de la gendarmerie maritime	-	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités	-	Commandant de groupement de la	Commandant de groupement de la	Commandant de la gendarmerie

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
directement rattachées à un groupement		gendarmerie maritime	gendarmerie maritime	maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	Commandant du CNIGM	Commandant du CNIGM	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	Chef de division	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'une unité rattachée à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie maritime
Gendarmerie de l'armement (GARM)				
Militaires affectés en état-major (secrétariat – section - bureau) de la gendarmerie de l'armement	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Gendarmerie des transports aériens (GTA)				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau) de la GTA	Chef de bureau	Chef d'état-major de la GTA	Chef d'état-major de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major, groupement et unités directement rattachées à un groupement de la GTA	-	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en unités directement rattachées à une compagnie de la GTA	Commandant de compagnie	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unités de la GTA en outre-mer	-	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer	Commandant de gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la GTA
Forces aériennes de la gendarmerie nationale (FAGN)				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section aérienne de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Commandant affectés en groupe de commandement CFAGN	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)				

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section) de la GSAN	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne de la GSAN	Chef de l'antenne de la GSAN	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

CHAPITRE 8
Autres autorités

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)				
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	Commandant en second du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances du GIGN	-	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant du détachement GSPR	Commandant du GIGN
Gendarmerie prévôtale				
Militaires affectés en section commandement de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau de la gendarmerie prévôtale	Chef de bureau de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire				
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de division du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de division ou chef de cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)				
Militaires affectés au cabinet de l'IGGN	-	OSA	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Inspection générale des armées – Gendarmerie (IGAG)				
Militaires affectés à l'IGAG	-	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	Inspecteur général des armées - Gendarmerie
Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)				
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	-	Chef de bureau ou de section	Chef d'état-major du PJGN	Chef du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	-	Chef de division, de service ou de section	Chef du SCRCGN ou directeur de l'IRCGN	Chef du PJGN
Direction de la coopération internationale (DCI)				
Militaires affectés auprès du DCI	-	DCI (5)	-	DCI (5)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (6)	-	DCI (5)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (6)	-	DCI (5)
Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI))²				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) ²	-	Chef du ST(SI) ²	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction du ST(SI) ²	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) ²
Militaires affectés dans les sections du ST(SI) ²	Chef de section	Chef de bureau	Chef de bureau	Chef du ST(SI) ²
Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)				
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	-	Chef de bureau ou chef du centre (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (7)	-	Sous-directeur (7)
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)				
Militaires au sein de la direction	-	Adjoint au directeur du	-	Adjoint gendarmerie au directeur du

AFFECTATION	1 ^{ER} ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centrale		renseignement et de la sécurité de la défense		renseignement et de la sécurité de la défense
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmier au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale : à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.
(2) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire.
(3) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.
(4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.
(5) S'il s'agit d'un officier supérieur de la gendarmerie. A défaut, lire directeur-adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.
(6) S'il s'agit d'un officier supérieur de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.
(7) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

ANNEXE IV

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES
DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Réservistes affectés en compagnie de réserve territoriale ou relevant du groupement	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD
Réservistes affectés en compagnie de la gendarmerie des transports aériens	Commandant de compagnie de la GTA	Commandant de compagnie de la GTA
Réservistes affectés au sein d'états-majors régionaux de réserve et des autres unités ou formations de la gendarmerie	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé

ANNEXE V

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES
DE LA GENDARMERIE NATIONALE MANDATÉS POUR LA CONCERTATION

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR 1 ^{ER} NIVEAU	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 ^{ER} NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) ou de deuxième niveau (CC2) vice-conseiller (3) et militaires titulaires du mandat au CFMG sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3	Application des chaînes de notation et des niveaux de fusionnement correspondants aux militaires de mêmes corps et spécialités affectés dans les mêmes unités				
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) (2)	-	-	Commandant de formation administrative de rattachement	-	Notateur juridique
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Secrétaire général du CSFM			
(1) Les fusionnements de 1 ^{er} et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (2) Le CC3 de la DGGN est noté et fusionné par le chef de cabinet du DGGN. (3) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.					

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 30 décembre 2019 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1937754A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Marc, Durand, François TIBERI est admis à sa demande, pour compter du 16 janvier 2020, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Cet ancien lieutenant de réserve de l'armée de terre sera rattaché au corps des officiers de gendarmerie de réserve.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale, secrétaire général
de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,
O. KIM*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale

NOR : INTC2003062A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 modifié portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale ;

Vu les désignations des représentants du personnel effectuées par les organisations syndicales, notamment la correspondance en date du 28 janvier 2020 de la Fédération de syndicats du ministère de l'intérieur-Force ouvrière ;

Sur proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Réginal PRINCERUS est désigné en qualité de représentant suppléant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service central de réseau de la direction générale de la police nationale, au titre de la Fédération de syndicats du ministère de l'intérieur (FSMI Force ouvrière), en remplacement de Mme Brigitte SUZZONI.

Article 2

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
F. VEAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 février 2020 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale

NOR : INTC2003423A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2019 modifié portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale ;

Vu les désignations des représentants du personnel effectuées par les organisations syndicales, notamment la correspondance en date du 30 janvier 2020 d'Alliance Police nationale, Alliance Snapatsi, Synergie officiers, Syndicat indépendant des commissaires de police « SICP », affiliés CFE-CGC.

Sur proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale au titre d'Alliance Police nationale, Alliance Snapatsi, Synergie officiers, Syndicat indépendant des commissaires de police « SICP », affiliés CFE-CGC, en tant que membres suppléants :

M. Christophe RAGONDET, en remplacement de M. David-Olivier REVERDY ;

Mme Laëtitia BUIL, en remplacement de M. Humberto DOS SANTOS.

Article 2

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
F. VEAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 751 « structures et dispositifs de sécurité routière »

NOR : INTF2004306S

Le délégué interministériel à la sécurité routière – responsable du programme « structures et dispositifs de sécurité routière »,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 751 « structures et dispositifs de sécurité routière » sont désignés conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision, applicable dès l'exercice budgétaire 2020, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 décembre 2019.

*Le magistrat,
délégué interministériel à la sécurité routière,
délégué à la sécurité routière,
E. BARBE*

ANNEXE

RESPONSABLES DES BUDGETS OPÉRATIONNELS
DE PROGRAMME ET D'UNITÉS OPÉRATIONNELLES

Programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière »

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0751-CDSC	BOP Central radars	Délégué à la sécurité routière
0751-CSDC-ATR1	UO Centrale ATR	Délégué à la sécurité routière
0751-CDSC-CSIC	UO DSIC	Directeur du numérique
0751-CDSC-CSAI	UO SAILMI	Directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier
0751-CDSC-DTCA	UO Trésorerie du contrôle automatisé	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
0751-C001	BOP central SNPC	Délégué à la sécurité routière
0751-C001-CFAE	UO Nouveaux projets permis de conduire	Directeur du numérique
0751-C001-CFPC	UO FNPC	Délégué à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 30 décembre 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières »

NOR : INTF2004310S

Le délégué interministériel à la sécurité routière – responsable du programme « Sécurité et éducation routières »,
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;
Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières » sont désignés conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision, applicable dès l'exercice budgétaire 2020, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 décembre 2019.

*Le magistrat,
délégué interministériel à la sécurité routière,
délégué à la sécurité routière,*
E. BARBE

ANNEXE

RESPONSABLES DE BUDGETS OPÉRATIONNELS
DE PROGRAMME ET D'UNITÉS OPÉRATIONNELLES

Programme 207 « Sécurité et éducation routières »

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-DCAL	BOP Région Grand Est	Préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin
0207-DCAL-D057	UO DREAL LORRAINE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est
0207-DCAL-DP08	UO PREF 08	Préfet des Ardennes
0207-DCAL-DP10	UO PREF 10	Préfet de l'Aube
0207-DCAL-DP51	UO PREF 51	Préfet de la Marne
0207-DCAL-DP52	UO PREF 52	Préfet de la Haute-Marne
0207-DCAL-DP54	UO PREF 54	Préfet de la Meurthe-et-Moselle
0207-DCAL-DP55	UO PREF 55	Préfet de la Meuse
0207-DCAL-DP57	UO PREF 57	Préfet de la Moselle
0207-DCAL-DP67	UO PREF 67	Préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin
0207-DCAL-DP68	UO PREF 68	Préfet du Haut-Rhin
0207-DCAL-DP88	UO PREF 88	Préfet des Vosges
0207-DCAL-DT08	UO DDT 08	Directeur départemental des territoires des Ardennes
0207-DCAL-DT10	UO DDT 10	Directeur départemental des territoires de l'Aube
0207-DCAL-DT51	UO DDT 51	Directeur départemental des territoires de la Marne
0207-DCAL-DT52	UO DDT 52	Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne
0207-DCAL-DT54	UO DDT 54	Directeur départemental des territoires de la Meurthe-et-Moselle
0207-DCAL-DT55	UO DDT 55	Directeur départemental des territoires de la Meuse
0207-DCAL-DT57	UO DDT 57	Directeur départemental des territoires de la Moselle
0207-DCAL-DT67	UO DDT 67	Directeur départemental des territoires du Bas-Rhin
0207-DCAL-DT68	UO DDT 68	Directeur départemental des territoires du Haut-Rhin
0207-DCAL-DT88	UO DDT 88	Directeur départemental des territoires des Vosges
0207-DALP	BOP Région Nouvelle-Aquitaine	Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde
0207-DALP-D033	UO PREF 33	Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde
0207-DALP-D086	UO DREAL POITOU	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine
0207-DALP-DP16	UO PREF 16	Préfet de la Charente
0207-DALP-DP17	UO PREF 17	Préfet de la Charente-Maritime
0207-DALP-DP19	UO PREF 19	Préfet de la Corrèze
0207-DALP-DP23	UO PREF 23	Préfet de la Creuse
0207-DALP-DP24	UO PREF 24	Préfet de la Dordogne
0207-DALP-DP33	UO PREF 33	Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-DALP-DP40	UO PREF 40	Préfet des Landes
0207-DALP-DP47	UO PREF 47	Préfet de Lot-et-Garonne
0207-DALP-DP64	UO PREF 64	Préfet des Pyrénées-Atlantiques
0207-DALP-DP79	UO PREF 79	Préfet des Deux-Sèvres
0207-DALP-DP86	UO PREF 86	Préfet de la Vienne
0207-DALP-DP87	UO PREF 87	Préfet de la Haute-Vienne
0207-DALP-DT16	UO DDT 16	Directeur départemental des territoires de la Charente
0207-DALP-DT17	UO DDTM 17	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime
0207-DALP-DT19	UO DDT 19	Directeur départemental des territoires de la Corrèze
0207-DALP-DT23	UO DDT 23	Directeur départemental des territoires de la Creuse
0207-DALP-DT24	UO DDT 24	Directeur départemental des territoires de la Dordogne
0207-DALP-DT33	UO DDTM 33	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde
0207-DALP-DT40	UO DDTM 40	Directeur départemental des territoires et de la mer des Landes
0207-DALP-DT47	UO DDT 47	Directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne
0207-DALP-DT64	UO DDTM 64	Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
0207-DALP-DT79	UO DDT 79	Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
0207-DALP-DT86	UO DDT 86	Directeur départemental des territoires de la Vienne
0207-DALP-DT87	UO DDT 87	Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne
0207-DAUR	BOP Région Auvergne-Rhône-Alpes	Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône
0207-DAUR-DZ69	UO ZONE AURA	Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône
0207-DAUR-DD63	UO DDPP Puy-de-Dôme	Directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme
0207-DAUR-DP01	UO PREF 01	Préfet de l'Ain
0207-DAUR-DP03	UO PREF 03	Préfet de l'Allier
0207-DAUR-DP07	UO PREF 07	Préfet de l'Auvergne
0207-DAUR-DP15	UO PREF 15	Préfet du Cantal
0207-DAUR-D063	UO DREAL AUVE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes
0207-DAUR-DP26	UO PREF 26	Préfet de la Drôme
0207-DAUR-DP38	UO PREF 38	Préfet de l'Isère
0207-DAUR-DP42	UO PREF 42	Préfet de la Loire
0207-DAUR-DP43	UO PREF 43	Préfet de la Haute-Loire
0207-DAUR-DP63	UO PREF 63	Préfet du Puy-de-Dôme
0207-DAUR-DP69	UO PREF 69	Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-DAUR-DP73	UO PREF 73	Préfet de la Savoie
0207-DAUR-DP74	UO PREF 74	Préfet de la Haute-Savoie
0207-DAUR-DT01	UO DDT 01	Directeur départemental des territoires de l'Ain
0207-DAUR-DT03	UO DDT 03	Directeur départemental des territoires de l'Allier
0207-DAUR-DT07	UO DDT 07	Directeur départemental des territoires de l'Auvergne
0207-DAUR-DT26	UO DDT 26	Directeur départemental des territoires de la Drôme
0207-DAUR-DT38	UO DDT 38	Directeur départemental des territoires de l'Isère
0207-DAUR-DT42	UO DDT 42	Directeur départemental des territoires de la Loire
0207-DAUR-DT69	UO DDT 69	Directeur départemental des territoires du Rhône
0207-DAUR-DT73	UO DDT 73	Directeur départemental des territoires de la Savoie
0207-DAUR-DT74	UO DDT 74	Directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie
0207-DOFC	BOP Région Bourgogne-Franche-Comté	Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or
0207-DOFC-D021	UO DREAL BOURGOGNE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté
0207-DOFC-DP21	UO PREF 21	Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or
0207-DOFC-DP25	UO PREF 25	Préfet du Doubs
0207-DOFC-DP39	UO PREF 39	Préfet du Jura
0207-DOFC-DP58	UO PREF 58	Préfet de la Nièvre
0207-DOFC-DP70	UO PREF 70	Préfet de la Haute-Saône
0207-DOFC-DP71	UO PREF 71	Préfet de la Saône-et-Loire
0207-DOFC-DP89	UO PREF 89	Préfet de l'Yonne
0207-DOFC-DP90	UO PREF 90	Préfet du territoire de Belfort
0207-DOFC-DT21	UO DDT 21	Directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or
0207-DOFC-DT25	UO DDT 25	Directeur départemental des territoires du Doubs
0207-DOFC-DT39	UO DDT 39	Directeur départemental des territoires du Jura
0207-DOFC-DT58	UO DDT 58	Directeur départemental des territoires de la Nièvre
0207-DOFC-DT70	UO DDT 70	Directeur départemental des territoires de la Haute-Saône
0207-DOFC-DT71	UO DDT 71	Directeur départemental des territoires de la Saône-et-Loire
0207-DOFC-DT89	UO DDT 89	Directeur départemental des territoires de l'Yonne
0207-DOFC-DT90	UO DDT 90	Directeur départemental des territoires du territoire de Belfort
0207-DLRM	BOP Région Occitanie	Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
0207-DLRM-D031	UO DREAL MIPY	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie
0207-DLRM-DP09	UO PREF 09	Préfet de l'Ariège
0207-DLRM-DP11	UO PREF 11	Préfet de l'Aude
0207-DLRM-DP12	UO PREF 12	Préfet de l'Aveyron
0207-DLRM-DP30	UO PREF 30	Préfet du Gard
0207-DLRM-DP31	UO PREF 31	Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
0207-DLRM-DP32	UO PREF 32	Préfet du Gers
0207-DLRM-DP34	UO PREF 34	Préfet de l'Hérault

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-DLRM-DP46	UO PREF 46	Préfet du Lot
0207-DLRM-DP48	UO PREF 48	Préfet de la Lozère
0207-DLRM-DP65	UO PREF 65	Préfet des Hautes-Pyrénées
0207-DLRM-DP66	UO PREF 66	Préfet des Pyrénées-Orientales
0207-DLRM-DP81	UO PREF 81	Préfet du Tarn
0207-DLRM-DP82	UO PREF 82	Préfet de Tarn-et-Garonne
0207-DLRM-DT09	UO DDT 09	Directeur départemental des territoires de l'Ariège
0207-DLRM-DT11	UO DDTM 11	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude
0207-DLRM-DT12	UO DDT 12	Directeur départemental des territoires de l'Aveyron
0207-DLRM-DT30	UO DDTM 30	Directeur départemental des territoires et de la mer du Gard
0207-DLRM-DT31	UO DDT 31	Directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne
0207-DLRM-DT32	UO DDT 32	Directeur départemental des territoires du Gers
0207-DLRM-DT34	UO DDTM 34	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault
0207-DLRM-DT46	UO DDT 46	Directeur départemental des territoires du Lot
0207-DLRM-DT48	UO DDT 48	Directeur départemental des territoires de la Lozère
0207-DLRM-DT65	UO DDT 65	Directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées
0207-DLRM-DT66	UO DDTM 66	Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
0207-DLRM-DT81	UO DDT 81	Directeur départemental des territoires du Tarn
0207-DLRM-DT82	UO DDT 82	Directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne
0207- DPCP	BOP Région Hauts-de-France	Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord
0207-DPCP-D059	UO DREAL HAUTS-DE-FRANCE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France
0207-DPCP-DP02	UO PREF 02	Préfet de l'Aisne
0207-DPCP-DP59	UO PREF 59	Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord
0207-DPCP-DP60	UO PREF 60	Préfet de l'Oise
0207-DPCP-DP62	UO PREF 62	Préfet du Pas-de-Calais
0207-DPCP-DP80	UO PREF 80	Préfet de la Somme
0207-DPCP-DT02	UO DDT 02	Directeur départemental des territoires de l'Aisne
0207-DPCP-DT59	UO DDTM 59	Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord
0207-DPCP-DT60	UO DDT 60	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Oise
0207-DPCP-DT62	UO DDTM 62	Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
0207-DPCP-DT80	UO DDTM 80	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
0207-DORM	BOP Région Normandie	Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
0207-DORM-D076	UO DREAL NORMANDIE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie
0207-DORM-DP14	UO PREF 14	Préfet du Calvados
0207-DORM-DP27	UO PREF 27	Préfet de l'Eure
0207-DORM-DP50	UO PREF 50	Préfet de la Manche
0207-DORM-DP61	UO PREF 61	Préfet de l'Orne

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-DORM-DP76	UO PREF 76	Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
0207-DORM-DT14	UO DDTM 14	Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados
0207-DORM-DT27	UO DDT 27	Directeur départemental des territoires de l'Eure
0207-DORM-DT50	UO DDTM 50	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche
0207-DORM-DT61	UO DDT 61	Directeur départemental des territoires de l'Orne
0207-DORM-DT76	UO DDTM 76	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
0207-BRET	BOP Région Bretagne	Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine
0207-BRET-E035	UO DREAL BRETAGNE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne
0207-BRET-PR22	UO PREF 22	Préfet des Côtes-d'Armor
0207-BRET-PR29	UO PREF 29	Préfet du Finistère
0207-BRET-PR35	UO PREF 35	Préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine
0207-BRET-PR56	UO PREF 56	Préfet du Morbihan
0207-BRET-T022	UO DDTM 22	Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
0207-BRET-T029	UO DDTM 29	Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
0207-BRET-T035	UO DDTM 35	Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
0207-BRET-T056	UO DDTM 56	Directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
0207-CENT	BOP Région Centre-Val de Loire	Préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret
0207-CENT-E045	UO DREAL CENTRE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre
0207-CENT-PR18	UO PREF 18	Préfet du Cher
0207-CENT-PR28	UO PREF 28	Préfet d'Eure-et-Loir
0207-CENT-PR36	UO PREF 36	Préfet de l'Indre
0207-CENT-PR37	UO PREF 37	Préfet de l'Indre-et-Loire
0207-CENT-PR41	UO PREF 41	Préfet du Loir-et-Cher
0207-CENT-PR45	UO PREF 45	Préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret
0207-CENT-T018	UO DDT 18	Directeur départemental des territoires du Cher
0207-CENT-T028	UO DDT 28	Directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir
0207-CENT-T036	UO DDT 36	Directeur départemental des territoires de l'Indre
0207-CENT-T037	UO DDT 37	Directeur départemental des territoires de l'Indre-et-Loire
0207-CENT-T041	UO DDT 41	Directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher
0207-CENT-T045	UO DDT 45	Directeur départemental des territoires du Loiret
0207-PAYL	BOP Région Pays de la Loire	Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
0207-PAYL-E044	UO DREAL PAYL	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire
0207-PAYL-PR44	UO PREF 44	Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique
0207-PAYL-PR49	UO PREF 49	Préfet de Maine-et-Loire
0207-PAYL-PR53	UO PREF 53	Préfet de la Mayenne
0207-PAYL-PR72	UO PREF 72	Préfet de la Sarthe
0207-PAYL-PR85	UO PREF 85	Préfet de la Vendée

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-PAYL-T044	UO DDTM 44	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
0207-PAYL-T049	UO DDT 49	Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire
0207-PAYL-T053	UO DDT 53	Directeur départemental des territoires de la Mayenne
0207-PAYL-T072	UO DDT 72	Directeur départemental des territoires de la Sarthe
0207-PAYL-T085	UO DDTM 85	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
0207-PACA	BOP Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône
0207-PACA-DC13	UO Régionale PACA	Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône
0207-PACA-P006	UO DDPP Alpes-Maritimes	Directeur départemental de la protection des populations des Alpes-Maritimes
0207-PACA-P013	UO DDPP Bouches-du-Rhône	Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône
0207-PACA-PR04	UO PREF 04	Préfet des Alpes de Haute-Provence
0207-PACA-PR05	UO PREF 05	Préfet des Hautes-Alpes
0207-PACA-PR06	UO PREF 06	Préfet des Alpes-Maritimes
0207-PACA-PR13	UO PREF 13	Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône
0207-PACA-PR83	UO PREF 83	Préfet du Var
0207-PACA-PR84	UO PREF 84	Préfet du Vaucluse
0207-PACA-T004	UO DDT 04	Directeur départemental des territoires des Alpes de Haute-Provence
0207-PACA-T005	UO DDT 05	Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes
0207-PACA-T006	UO DDTM 06	Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
0207-PACA-T013	UO DDTM 13	Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
0207-PACA-T083	UO DDTM 83	Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
0207-PACA-T084	UO DDT 84	Directeur départemental des territoires du Vaucluse
0207-CORS	BOP Région Corse	Préfet de la région Corse, préfet de la Corse du Sud
0207-CORS-E02A	UO DREAL CORSE	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse
0207-CORS-PR2A	UO PREF 2A	Préfet de la région Corse, préfet de la Corse du Sud
0207-CORS-PR2B	UO PREF 2B	Préfet de la Haute-Corse
0207-CORS-T02A	UO DDTM 2A	Directeur départemental des territoires et de la mer de Corse du Sud
0207-CORS-T02B	UO DDTM 2B	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
0207- GUAD	BOP Région Guadeloupe	Préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe
0207-GUAD-DEA1	UO DEAL GUADELOUPE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe
0207-GUAD-PRA1	UO PREF GUADELOUPE	Préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe
0207- GUYA	BOP Région Guyane	Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane
0207-GUYA-DEA3	UO DEAL GUYANE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane
0207-GUYA-PRA3	UO PREF GUYANE	Préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane
0207- MART	BOP Région Martinique	Préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique
0207-MART-PRA2	UO PREF MARTINIQUE	Préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique
0207-MART-DEA2	UO DEAL MARTINIQUE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique
0207- REUN	BOP Région Réunion	Préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-REUN-DEA4	UO DEAL REUNION	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion
0207-MAYO	BOP Département Mayotte	Préfet de Mayotte
0207-MAYO-PRA6	UO PREF MAYOTTE	Préfet de Mayotte
0207-MAYO-DEA6	UO DEAL MAYOTTE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte
0207-CSCC	BOP CENTRAL DSR	Délégué à la sécurité routière
0207-CSCC-ATR1	UO ATR1	Délégué à la sécurité routière
0207-CSCC-CI13	UO DREAL/CVRH AIX	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines d'Aix-en-Provence
0207-CSCC-CI31	UO DREAL/CVRH TOULOU	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Toulouse
0207-CSCC-CI37	UO DREAL/CVRH TOURS	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Tours
0207-CSCC-CI44	UO DREAL/CVRH NANTES	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Nantes
0207-CSCC-CI54	UO DREAL/CVRH NANCY	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Nancy
0207-CSCC-CI62	UO DREAL/CVRH ARRAS	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines d'Arras
0207-CSCC-CI63	UO DREAL/CVRH CLER F	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Clermont-Ferrand
0207-CSCC-CI71	UO DREAL/CVRH MACON	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon
0207-CSCC-CI75	UO CVRH PARIS	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Paris
0207-CSCC-CI76	UO DREAL/CVRH ROUEN	Directeur du centre de valorisation des ressources humaines de Rouen
0207-CSCC-CP21	UO CP ING INFORMATIQUE	Directeur du Centre de prestations et d'ingénierie informatiques
0207-CSCC-DEA1	UO DEAL GUADELOUPE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe
0207-CSCC-DEA2	UO DEAL MARTINIQUE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique
0207-CSCC-DEA3	UO DEAL GUYANE	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane
0207-CSCC-DEA4	UO DEAL REUNION	Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion
0207-CSCC-DEA5	UO DTAM SPMI	Directeur des territoires de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre et Miquelon
0207-CSCC-DWAL	UO WALLIS-ET-FUTUNA	Préfet, administrateur Supérieur de Wallis et Futuna
0207-CSCC-EA75	UO DRIEA-IF	Directeur régional et Interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France
0207-CSCC-HCNC	UO PREF HCNC	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
0207-CSCC-HCPF	UO HCPF	Haut-commissaire de la République en Polynésie française
0207-CSCC-P013	UO DDPP B-Rhône	Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône
0207-CSCC-P063	DDPP	Directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme
0207-CSCC-PFA5	UO PREF SPMI	Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
0207-CSCC-PFA6	UO PRÉF DE MAYOTTE	Préfet de Mayotte
0207-CSCC-PR03	UO PREF 03	Préfet de l'Allier
0207-CSCC-PR15	UO PREF 15	Préfet du Cantal
0207-CSCC-PR17	UO PREF 17	Préfet de la Charente-Maritime
0207-CSCC-PR18	UO PREF 18	Préfet du Cher
0207-CSCC-PR40	UO PREF 40	Préfet des Landes
0207-CSCC-PR43	UO PREF 43	Préfet de la Haute-Loire
0207-CSCC-T001	UO DDT 01	Directeur départemental des territoires de l'Ain
0207-CSCC-T002	UO DDT 02	Directeur départemental des territoires de l'Aisne

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-CSCC-T003	UO DDT 03	Directeur départemental des territoires de l'Allier
0207-CSCC-T004	UO DDT 04	Directeur départemental des territoires des Alpes de Haute-Provence
0207-CSCC-T005	UO DDT 05	Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes
0207-CSCC-T006	UO DDTM 06	Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
0207-CSCC-T007	UO DDT 07	Directeur départemental des territoires de l'Ardèche
0207-CSCC-T008	UO DDT 08	Directeur départemental des territoires des Ardennes
0207-CSCC-T009	UO DDT 09	Directeur départemental des territoires de l'Ariège
0207-CSCC-T010	UO DDT 10	Directeur départemental des territoires de l'Aube
0207-CSCC-T011	UO DDTM 11	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude
0207-CSCC-T012	UO DDT 12	Directeur départemental des territoires de l'Aveyron
0207-CSCC-T013	UO DDTM 13	Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
0207-CSCC-T014	UO DDTM 14	Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados
0207-CSCC-T015	UO DDT 15	Directeur départemental des territoires du Cantal
0207-CSCC-T016	UO DDT 16	Directeur départemental des territoires de la Charente
0207-CSCC-T017	UO DDTM 17	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime
0207-CSCC-T018	UO DDT 18	Directeur départemental des territoires du Cher
0207-CSCC-T019	UO DDT 19	Directeur départemental des territoires de la Corrèze
0207-CSCC-T021	UO DDT 21	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Côte d'Or
0207-CSCC-T022	UO DDTM 22	Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
0207-CSCC-T023	UO DDT 23	Directeur départemental des territoires de la Creuse
0207-CSCC-T024	UO DDT 24	Directeur départemental des territoires de la Dordogne
0207-CSCC-T025	UO DDT 25	Directeur départemental des territoires du Doubs
0207-CSCC-T026	UO DDT 26	Directeur départemental des territoires de la Drôme
0207-CSCC-T027	UO DDT 27	Directeur départemental des territoires de l'Eure
0207-CSCC-T028	UO DDT 28	Directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir
0207-CSCC-T029	UO DDTM 29	Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
0207-CSCC-T02A	UO DDTM 2A	Directeur départemental des territoires et de la mer de Corse du Sud
0207-CSCC-T02B	UO DDTM 2B	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
0207-CSCC-T030	UO DDTM 30	Directeur départemental des territoires et de la mer du Gard
0207-CSCC-T031	UO DDT 31	Directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne
0207-CSCC-T032	UO DDT 32	Directeur départemental des territoires du Gers
0207-CSCC-T033	UO DDTM 33	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde
0207-CSCC-T034	UO DDTM 34	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault
0207-CSCC-T035	UO DDTM 35	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Ille-et-Vilaine
0207-CSCC-T036	UO DDT 36	Directeur départemental des territoires de l'Indre
0207-CSCC-T037	UO DDT 37	Directeur départemental des territoires de l'Indre-et-Loire
0207-CSCC-T038	UO DDT 38	Directeur départemental des territoires de l'Isère
0207-CSCC-T039	UO DDT 39	Directeur départemental des territoires du Jura

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-CSCC-T040	UO DDTM 40	Directeur départemental des territoires et de la mer des Landes
0207-CSCC-T041	UO DDT 41	Directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher
0207-CSCC-T042	UO DDT 42	Directeur départemental des territoires de la Loire
0207-CSCC-T043	UO DDT 43	Directeur départemental des territoires de la Haute-Loire
0207-CSCC-T044	UO DDTM 44	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
0207-CSCC-T045	UO DDT 45	Directeur départemental des territoires du Loiret
0207-CSCC-T046	UO DDT 46	Directeur départemental des territoires du Lot
0207-CSCC-T047	UO DDT 47	Directeur départemental des territoires de Lot-et-Garonne
0207-CSCC-T048	UO DDT 48	Directeur départemental des territoires de la Lozère
0207-CSCC-T049	UO DDT 49	Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire
0207-CSCC-T050	UO DDTM 50	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche
0207-CSCC-T051	UO DDT 51	Directeur départemental des territoires de la Marne
0207-CSCC-T052	UO DDT 52	Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne
0207-CSCC-T053	UO DDT 53	Directeur départemental des territoires de la Mayenne
0207-CSCC-T054	UO DDT 54	Directeur départemental des territoires de la Meurthe-et-Moselle
0207-CSCC-T055	UO DDT 55	Directeur départemental des territoires de la Meuse
0207-CSCC-T056	UO DDTM 56	Directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
0207-CSCC-T057	UO DDT 57	Directeur départemental des territoires de la Moselle
0207-CSCC-T058	UO DDT 58	Directeur départemental des territoires de la Nièvre
0207-CSCC-T059	UO DDTM 59	Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord
0207-CSCC-T060	UO DDT 60	Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Oise
0207-CSCC-T061	UO DDT 61	Directeur départemental des territoires de l'Orne
0207-CSCC-T062	UO DDTM 62	Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
0207-CSCC-T063	UO DDT 63	Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme
0207-CSCC-T064	UO DDTM 64	Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
0207-CSCC-T065	UO DDT 65	Directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées
0207-CSCC-T066	UO DDTM 66	Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales
0207-CSCC-T067	UO DDT 67	Directeur départemental des territoires du Bas-Rhin
0207-CSCC-T068	UO DDT 68	Directeur départemental des territoires du Haut-Rhin
0207-CSCC-T069	UO DDT 69	Directeur départemental des territoires du Rhône
0207-CSCC-T070	UO DDT 70	Directeur départemental des territoires de la Haute-Saône
0207-CSCC-T071	UO DDT 71	Directeur départemental des territoires de la Saône-et-Loire
0207-CSCC-T072	UO DDT 72	Directeur départemental des territoires de la Sarthe
0207-CSCC-T073	UO DDT 73	Directeur départemental des territoires de la Savoie
0207-CSCC-T074	UO DDT 74	Directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie
0207-CSCC-T075	UO DSIC 75	Directeur du numérique
0207-CSCC-T076	UO DDTM 76	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
0207-CSCC-T077	UO DDT 77	Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL de programme ou de l'unité opérationnelle
0207-CSCC-T078	UO DDT 78	Directeur départemental des territoires des Yvelines
0207-CSCC-T079	UO DDT 79	Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
0207-CSCC-T080	UO DDTM 80	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
0207-CSCC-T081	UO DDT 81	Directeur départemental des territoires du Tarn
0207-CSCC-T082	UO DDT 82	Directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne
0207-CSCC-T083	UO DDTM 83	Directeur départemental des territoires du Var
0207-CSCC-T084	UO DDT 84	Directeur départemental des territoires du Vaucluse
0207-CSCC-T085	UO DDTM 85	Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
0207-CSCC-T086	UO DDT 86	Directeur départemental des territoires de la Vienne
0207-CSCC-T087	UO DDT 87	Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne
0207-CSCC-T088	UO DDT 88	Directeur départemental des territoires des Vosges
0207-CSCC-T089	UO DDT 89	Directeur départemental des territoires de l'Yonne
0207-CSCC-T090	UO DDT 90	Directeur départemental des territoires du territoire de Belfort
0207-CSCC-T091	UO DDT 91	Directeur départemental des territoires de l'Essonne
0207-CSCC-T095	UO DDT 95	Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise
0207-CSCC-CSAI	UO SAILMI	Directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier
0207-IDF1	BOP Région Ile-de-France	Préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France
0207-IDF1-EA75	UO DRIEA Ile-de-France	Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France
0207-IDF1-P075	UO Préfecture de Police Paris	Préfet de Police de Paris
0207-IDF1-PR75	UO PREF 75	Préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France
0207-IDF1-PR77	UO PREF 77	Préfet de Seine-et-Marne
0207-IDF1-PR78	UO PREF 78	Préfet des Yvelines
0207-IDF1-PR91	UO PREF 91	Préfet de l'Essonne
0207-IDF1-PR92	UO PREF 92	Préfet des Hauts-de-Seine
0207-IDF1-PR93	UO PREF 93	Préfet de la Seine-Saint-Denis
0207-IDF1-PR94	UO PREF 94	Préfet du Val-de-Marne
0207-IDF1-PR95	UO PREF 95	Préfet du Val-d'Oise
0207-IDF1-T077	UO DDT 77	Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne
0207-IDF1-T078	UO DDT 78	Directeur départemental des territoires des Yvelines
0207-IDF1-T091	UO DDT 91	Directeur départemental des territoires de l'Essonne
0207-IDF1-T095	UO DDT 95	Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 6209 du 31 janvier 2020 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2003196S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 970980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer ;

Vu la décision n° 68565/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SMOB du 4 octobre 2019 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale et des sous-officiers de gendarmerie, spécialistes « affaires immobilières »,

Décide :

Article 1^{er}

Les demandes outre-mer formulées par les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont les noms figurent en annexe, sont agréées au titre de la formation d'outre-mer mentionnée.

Article 2

Le terme de la validité de ces agréments est fixé au 31 décembre 2020.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par les sous-officiers dont la candidature est retenue avant la notification de leur ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous la référence du présent timbre, de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, chef du bureau du personnel sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale,*

J. MEILLARD

ANNEXE

Spécialité : Administration et gestion du personnel

GRADE	NOM PRÉNOM	NIGEND	AFFECTATION	COMGEND
MDL	Vitoux Nina	334784	RGIF/GGD77/EDSR/GC	Guyane française
MDL	Aliane Justine	312403	GTA/EM/BP/SPOS0	Guadeloupe

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 8 janvier 2020 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ2001230A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Frédéric, Noël DAVILLÉ est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la communication et de l'événementiel au profit du commandement des réserves de la gendarmerie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale, secrétaire général
de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,*

O. KIM

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2002609A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marilou Blin (NIGEND : 418982 - NLS : 8039494 - NID : 1227050117) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de conseillère en emploi au sein du groupement de gendarmerie départementale du Calvados, à Caen (14), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 28 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2002618A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Lucie Fouillade (NIGEND : 406369 - NLS : 8044516 - NID : 0379060162) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de conseillère en emploi au sein de la région de gendarmerie Occitanie, à Toulouse (31), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 29 janvier 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2002804A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Nadia Agostini (NIGEND : 417429 - NLS : 8172865 - NID : 8457050137) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue, officier conseil en recrutement et gestion des compétences au sein de la région de gendarmerie Grand Est – zone de défense et de sécurité Est, à Metz (57), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2000136A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. ZAMBONI Vincent, Pierre, Fernand est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de deux ans, au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 3^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de musicien (clarinettiste) au sein de l'orchestre de la garde républicaine, à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2000155A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2017 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. GUEDON Christian, Hervé, Laurent est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de trois ans, au grade de major, 2^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de spécialiste technique d'intervention au sein de la compagnie de sécurité de la présidence de la République de la garde républicaine, à compter du 12 juin 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 10 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2000160A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. VAYSSE Martin, Pierre est recruté au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 1^{er} échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de musicien (clarinettiste) au sein de l'orchestre de la garde républicaine, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 10 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2000163A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 conférant un grade et un emploi de sous-officier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. VIDUVIER Amaury, Jack, Roger est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de deux ans, au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 5^e échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de clarinettiste au sein de l'orchestre de la garde républicaine, à compter du 1^{er} mai 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 11 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2000315A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Maxime PAUTY (date de naissance : 20 juin 1993 - NIR : 1 93 06 92 023 324 42) est recruté au grade de maréchal des logis, échelle de solde n° 3 (2^e échelon - indice brut : 373), en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de sportif de haut niveau au sein du centre national des sports de la défense à Fontainebleau (77), pour une durée de deux ans à compter du 6 mars 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont les dispositions statutaires sont fixées par le décret du 12 septembre 2018 susvisé, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 12 février 2020 portant attribution de la médaille d'honneur
des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels**

NOR : INTE2004014A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels est décernée, à titre posthume, à Mme Josette TETUAERO, caporale-chef de sapeurs-pompiers professionnels, à l'échelon or.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 février 2020.

CHRISTOPHE CASTANER

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 27 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2001528A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Lucas, David, Joseph BELKHIRI est recruté au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 1^{er} échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de musicien (pianiste) au sein de l'orchestre de la garde républicaine, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 28 février 2020 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2003618A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2015 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Lionel, Charlie WINTENBERGER est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de cinq ans, au grade d'adjudant-chef, échelle de solde spécifique des adjudants-chefs, 1^{er} échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de géomaticien (technicien SIG-cartographe) au sein du centre de planification et de gestion de crise (CPGC) de la direction générale de la gendarmerie nationale, à Issy-les-Moulineaux, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 28 février 2020 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2003909A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Roman, Georges, Jean CAZAL est recruté au grade de gendarme, échelle de solde spécifique des gendarmes, 1^{er} échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de musicien (violoncelliste) au sein de l'orchestre de la garde républicaine, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 6485 du 11 février 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2003316S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après à compter du 1^{er} février 2020.

Leveugle Nathalie	Nigend : 217763
Vivien Caroline	Nigend : 217802
Dairon Karine	Nigend : 178628
Vérité Xavier	Nigend : 215731
Nivoix Virginie	Nigend : 218740
Gautier Raynald	Nigend : 218723
Fayet Hélène	Nigend : 218719
Frasse Sandra	Nigend : 218721
Simon Julie	Nigend : 218748
Belkadi Sabrina	Nigend : 218709
Ridolfi Céline	Nigend : 218743
Alligros Nicolas	Nigend : 218706

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 9049 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2004778S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9313/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « administration et gestion du personnel » ;

Vu la décision n° 9317/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « administration et gestion du personnel » ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de carrière ou servant sous contrat dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} mars 2020 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « administration et gestion du personnel » dont le nom figure ci-après :

Allaoui Raïcha	NIGEND : 402 005
Angamoutou Anna	NIGEND : 420 029
Angeon Yumi	NIGEND : 430 944
Atenis Mivarna	NIGEND : 430 945
Bayarri Marlène	NIGEND : 430 649
Beaulaton Violaine	NIGEND : 415 767
Belguise Thomas	NIGEND : 368 442
Bertrand Julien	NIGEND : 253 707
Bevilacqua Tiffany	NIGEND : 430 644
Biulac Fanely	NIGEND : 400 579
Blanchard Jennifer	NIGEND : 430 876
Blanville Laureen	NIGEND : 382 754
Bores Marine	NIGEND : 339 353
Bouttier Lucille	NIGEND : 370 116
Boyer Aurore	NIGEND : 430 640
Brasseur Nadège	NIGEND : 338 723

Briand Axelle	NIGEND : 430 881
Cain Sarah	NIGEND : 396 686
Camon Stessy	NIGEND : 410 561
Canguilhem Yannick	NIGEND : 373 849
Capelle Aurélie	NIGEND : 237 415
Carindo Carine	NIGEND : 415 842
Carvalho Alexandre	NIGEND : 398 876
Cauliez Mathilda	NIGEND : 399 966
Champion Anasthasia	NIGEND : 430 636
Charler Nicolas	NIGEND : 430 953
Chnitah Nadia	NIGEND : 430 888
Chouro Gerty	NIGEND : 430 630
Citre Adrien	NIGEND : 430 958
Conche Carole	NIGEND : 415 844
Constant Elodie	NIGEND : 430 964
Costa Camille	NIGEND : 423 801
Coulon Laura	NIGEND : 350 139
Czelusta Chloé	NIGEND : 430 624
Decarsin Emma	NIGEND : 210 732
Defossez Madisson	NIGEND : 430 894
Deguigné Léa	NIGEND : 430 891
Dehaye Madeline	NIGEND : 430 900
Demaretz Aurore	NIGEND : 379 461
Depardon Maud	NIGEND : 430 586
Di Tommaso Elodie	NIGEND : 430 592
Donnadieu Emilie	NIGEND : 430 903
El Moustahyi Ouafae	NIGEND : 382 354
Ethève Anne-Camille	NIGEND : 430 931
Fetaulaki Delila	NIGEND : 430 973
Flavigny Marine	NIGEND : 381 451
Fontaine Pierre	NIGEND : 409 727
Fontaine Mélissa	NIGEND : 430 967
Garnung Pauline	NIGEND : 359 890
Gbessaya Josette	NIGEND : 430 938
Goram Lovely	NIGEND : 430 972
Gromer Camille	NIGEND : 378 148
Guillemot Elisa	NIGEND : 419 717
Henry Tracy	NIGEND : 430 660
Hmae Ornella	NIGEND : 430 873
Hnaweongo Doriane	NIGEND : 430 952
Hoareau Sophie	NIGEND : 430 668
Hoffmann Justine	NIGEND : 422 890
Hue Barbara	NIGEND : 375 295
Jean-Toussaint Blandine	NIGEND : 301 048
Joly Mandy	NIGEND : 411 693
Kassimi Hajar	NIGEND : 310 871
Kopec Eloïse	NIGEND : 415 797
Labbé Léa	NIGEND : 430 942
Lalanne Carméline	NIGEND : 401 337
Laqueyrie Angélique	NIGEND : 430 575

Le Morvan Océane	NIGEND : 430906
Lebon Thomas	NIGEND : 430910
Lestanguet Maïténa	NIGEND : 430917
Lhuillier Amélie	NIGEND : 430921
Madjinda Nisma	NIGEND : 401281
Margris Johanna	NIGEND : 430892
Marimoutou Florence	NIGEND : 384978
Marques Camille	NIGEND : 411718
Martin Anne	NIGEND : 430988
Meite Aïssata	NIGEND : 406926
Millery Charlotte	NIGEND : 430898
Monrose Delma	NIGEND : 391517
Morel Aurore	NIGEND : 430585
Mouchitali Ouminou	NIGEND : 407880
Mouhidini Mourchidou	NIGEND : 404901
Mouillière Manon	NIGEND : 430656
Murcia Pauline	NIGEND : 395612
Nativel Ingrid	NIGEND : 430884
Ouhab Wilson	NIGEND : 430915
Ousseni Halimati	NIGEND : 419830
Pernin Marie	NIGEND : 430926
Plault Laura	NIGEND : 430666
Pothier Hinarii	NIGEND : 405917
Ragou Marie-Laure	NIGEND : 430933
Ranson Coline	NIGEND : 430941
Ravyse Estelle	NIGEND : 381705
Raymond Léa	NIGEND : 393591
Raynard Laurine	NIGEND : 415827
Renault Chloé	NIGEND : 405388
Richard Iveline	NIGEND : 430927
Richardson--Hannibal Uriel	NIGEND : 410575
Riskwait Micheline	NIGEND : 430899
Roques Mayssa	NIGEND : 430932
Rouch Vincent	NIGEND : 430935
Roussel Alicia	NIGEND : 430939
Rzepka Adeline	NIGEND : 402176
Said Hamza	NIGEND : 401274
Sainte-Rose Kédive	NIGEND : 430904
Saliou Lucie	NIGEND : 343766
Sautron Anna	NIGEND : 409797
Schott Tracy	NIGEND : 362613
Séraphin Jennifer	NIGEND : 419775
Solari Thomas	NIGEND : 403209
Spelthahn Élodie	NIGEND : 362583
Surmont Line	NIGEND : 430965
Tamarii Marie-Jeanne	NIGEND : 381152
Taputu Tapuraia	NIGEND : 345788
Tattevin Valérianne	NIGEND : 380733
Terranova Marie-Pierre	NIGEND : 430604
Terray Emilie	NIGEND : 386975

Thirez Manon	NIGEND : 430 963
Tournay Mélisande	NIGEND : 359 505
Trenchant Lucie	NIGEND : 423 782
Turpin Cynthia	NIGEND : 393 194
Valmont Tarani	NIGEND : 367 748
Vergnac Lourina	NIGEND : 430 924
Vlaemynck Bérengère	NIGEND : 430 974
Xolawawa Marie-Anne	NIGEND : 420 141
Ysmal Justine	NIGEND : 373 173

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 février 2020.

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 9070 du 26 février 2020 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2004781S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9328/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière » ;

Vu la décision n° 9336/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière » ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} mars 2020 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « gestion logistique et financière », dont le nom figure ci-après :

Balazi Atchy Nillama Johan	NIGEND : 430 662
Besnard Amaury	NIGEND : 386 411
Bouyer Mélanie	NIGEND : 430 643
Carabin Marie-Delphine	NIGEND : 430 639
Chadebec Ludovic	NIGEND : 430 638
Chariter Laura	NIGEND : 430 883
Défossez Melvin	NIGEND : 430 582
Devin Ninn	NIGEND : 430 902
Dupont Florian	NIGEND : 430 920
Falize Laurie	NIGEND : 430 599
Gosse Maxime	NIGEND : 430 618
Hatchi Gwenaëlle	NIGEND : 376 077
Hnacipan Schulz	NIGEND : 430 985
Lepage Morgane	NIGEND : 376 131
Leufroy Sanaël	NIGEND : 423 998
Lubin Marie-France	NIGEND : 430 878

Said Daimy	NIGEND : 430956
Talbi Ilyas	NIGEND : 430597
Taora-Temauri Nohoarii	NIGEND : 430908
Thirroueiz Liliane	NIGEND : 363902
Tihoti Matanoa	NIGEND : 430922
Urbano Edouard	NIGEND : 430611
Vouemba Landry	NIGEND : 430614
Wathiepel Abraham	NIGEND : 430930
Watrone Mélanie	NIGEND : 430934

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 février 2020.

*Le général de division
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 17888 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »

NOR : INTJ1929967S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Mallez Nicolas	NIGEND : 142 468
Delestrain Éric	NIGEND : 137 182
Boucquey Pascal	NIGEND : 122 613
Lustremant Dominique	NIGEND : 131 158
Depardon Denis	NIGEND : 149 772
Peixoto Jean-Marc	NIGEND : 123 365
Naël Laurent	NIGEND : 129 149
Vanhoed Christophe	NIGEND : 132 091
Torre Patrick	NIGEND : 164 654
Averty Jean-Pierre	NIGEND : 143 561

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Evin Éric	NIGEND : 160 535
Denhaene Philippe	NIGEND : 153 555
Bertin François	NIGEND : 161 458
Lesault Philippe	NIGEND : 162 938
Villerabel Cyril	NIGEND : 165 274
Fichaux Olivier	NIGEND : 166 628
Ansart Régis	NIGEND : 153 758
Duez Nicolas	NIGEND : 163 306
Ollier Gilles	NIGEND : 170 136
Ferrara Cyril	NIGEND : 168 186
Thévenot Marc-Emmanuel	NIGEND : 168 017
Lacaze Bertrand	NIGEND : 166 648

Carlier Frédéric	NIGEND : 165983
Vieira Thierry	NIGEND : 167034
Richard David	NIGEND : 166685
Pattyn Nicolas	NIGEND : 188305
Jably Grégory	NIGEND : 170357
Junot Laurent	NIGEND : 166018

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

L'Orphelin Eddy	NIGEND : 183418
Doliwa Michaël	NIGEND : 198492
Rambaud Michaël	NIGEND : 209152
Goulet Nicolas	NIGEND : 203248
Gravelet Alban	NIGEND : 225541
Megy Vincent	NIGEND : 192573
Fernandez Marc	NIGEND : 235247
Aikebade-Ayihoukpe Vincent	NIGEND : 234573
Bert Patrick	NIGEND : 247915
Lauret Ange	NIGEND : 217600
Lebecq Jérémy	NIGEND : 204442
Desruelles Laurent	NIGEND : 162360
Coutant Michaël	NIGEND : 167823
Baillais Yann	NIGEND : 171882
Coy Laurent	NIGEND : 123492
Marzi Bastien	NIGEND : 248208
Pourredon Mathieu	NIGEND : 247353
Blanchet Thomas	NIGEND : 228315
Puillon Alexandre	NIGEND : 316495
Lalande Pierre-Édouard	NIGEND : 236754
Couram Georgy	NIGEND : 215256
Perrin Pierre	NIGEND : 239146
Rolland Josselin	NIGEND : 238997
Besson Jérémy	NIGEND : 323727
Spasaro Sébastien	NIGEND : 320857
Randuineau Sébastien	NIGEND : 248301
Rufaux Yannick	NIGEND : 153138
Frendo-Rosso Julien	NIGEND : 213655
Hazard Yoann	NIGEND : 232473
Grelier Fabien	NIGEND : 308948
Gabard Rémy	NIGEND : 303548
Lefebvre Xavier	NIGEND : 197315
Davin Guillaume	NIGEND : 241169
Guillon Germain-Antoine	NIGEND : 300524
Milliot Patrick	NIGEND : 140003
Campion Jacques-André	NIGEND : 131528
Gonzato Fabrice	NIGEND : 147588
Vialard André	NIGEND : 136441
Guibert Jean-Manuel	NIGEND : 143347
Royannez Jean-Charles	NIGEND : 139545
Sava Salvatore	NIGEND : 314478
Rousseau Alexis	NIGEND : 315181

Liénard Christian	NIGEND : 125970
Champagneux Richard	NIGEND : 150958
Deput Christophe	NIGEND : 131763
Porez Pascal	NIGEND : 137367
Cogne Bruno	NIGEND : 132918
Calmels Hubert	NIGEND : 143964
Robillard Guillaume	NIGEND : 137240

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Nguyen Huu Chieu Alexis	NIGEND : 239878
Derouelle Richard	NIGEND : 164833
Gaubert Alexandre	NIGEND : 322806
Nédélec Philippe	NIGEND : 155210
Decuir Aurélien	NIGEND : 240720
Vandenberg Pierre	NIGEND : 312964
Pratali Maxime	NIGEND : 316611
Lopez Tristan	NIGEND : 339174
Benaouicha Yassine	NIGEND : 352245
Pagé Nicolas	NIGEND : 319918
Jouin Patrice	NIGEND : 139614
Delahaye Sébastien	NIGEND : 335396
Vanneste Sébastien	NIGEND : 371251
Ortuno Arthur	NIGEND : 335505
Chassoulier Yannick	NIGEND : 349139
Constantini Romain	NIGEND : 337763
Pastwa Stéphane	NIGEND : 334554
Poma Anthony	NIGEND : 312257
Caillebot Florian	NIGEND : 323349
Froger Hugo	NIGEND : 329933
Asencio François	NIGEND : 325825
Jouanne Manon	NIGEND : 335386
Fournet Matthieu	NIGEND : 369042
Cozzolino Brice	NIGEND : 321846
Toto Romain	NIGEND : 339478
Delaye Alex	NIGEND : 350151
De France Hubert	NIGEND : 370726
Thomas Guillaume	NIGEND : 337380
Grondin Johann	NIGEND : 371320
Tran Bobby	NIGEND : 368299
Rivière Frédéric	NIGEND : 162679
Dhaine Stéphane	NIGEND : 159631
Tétaz Adrien	NIGEND : 195478
Thiry Michaël	NIGEND : 176839
Jacquet Fabrice	NIGEND : 178118
Mérel Stéphane	NIGEND : 189221
Joubaud Patrick	NIGEND : 149179
Zurfluh Frédéric	NIGEND : 141566
Grazelles Olivier	NIGEND : 150647

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,*
É. BIO FARINA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 17889 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : INTJ1929969S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Jumentier Patrice NIGEND : 129 124

Baude Philippe NIGEND : 133 570

Pleignet Frantz NIGEND : 134 709

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Maniglier Cédric NIGEND : 165 456

Henry Fabien NIGEND : 167 544

Martin Nicolas NIGEND : 173 949

Cornec Stéphane NIGEND : 162 052

Trichet Christophe NIGEND : 157 619

Jean Pascal NIGEND : 168 199

Aubineau Hervé NIGEND : 160 029

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Béguin Olivier NIGEND : 148 311

Rabeyrin Pierre NIGEND : 165 117

Trancart Julien NIGEND : 187 870

Grasset Benoît NIGEND : 245 720

Fabas Christian NIGEND : 208 116

Tréhin Antony NIGEND : 217 565

Szwiec François NIGEND : 206 829

Julien Grégory NIGEND : 217 966

Léau Virginie NIGEND : 243 090

Georget Jonny NIGEND : 158 825

Demars Renaud NIGEND : 230 680

Ferrière Pauline NIGEND : 303 527

Mérat Céline NIGEND : 235 660

Bernaumat Jérôme	NIGEND : 121 771
Szubinski Jean-Christophe	NIGEND : 214 748
Cousin Christophe	NIGEND : 209 786
Piron Yves	NIGEND : 201 968
Belmont Pierre	NIGEND : 153 512
Chrétien Richard	NIGEND : 133 594
Duma Sébastien	NIGEND : 134 883
Helou Marc	NIGEND : 134 390
Lacharme Jean-Christophe	NIGEND : 135 161
Chanut Éric	NIGEND : 140 375
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :	
Gourlaouen Thomas	NIGEND : 342 118
Itier Pauline	NIGEND : 323 249
Léard Florian	NIGEND : 370 486
Delalot Rémy	NIGEND : 164 929
L'Héroulle Karine	NIGEND : 175 096
Martin Xavier	NIGEND : 197 029
Rousseau Ludovic	NIGEND : 144 477

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 17890 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1929971S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Tavernier Jean-Michel	NIGEND : 150 251
Ragu Pierre	NIGEND : 158 736
Bonmort Jean-Noël	NIGEND : 152 754

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Deudon Emmanuelle	NIGEND : 172 924
Hermange Samuel	NIGEND : 179 993
Normant Marie	NIGEND : 193 803
Vichery Véronique	NIGEND : 191 823
Jedy Martin	NIGEND : 179 907
Etrillard Géraud	NIGEND : 193 802

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Franz Laure	NIGEND : 324 013
Collemare Marie	NIGEND : 333 169
Marbach Nicolas	NIGEND : 330 756
Baldassaré François	NIGEND : 333 100
Lefèvre Emilien	NIGEND : 346 084
Simon Odile	NIGEND : 360 093
Gehan Julie	NIGEND : 355 468
Caubit Alice	NIGEND : 346 083

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,*
É. BIO FARINA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Occitanie

Décision n° 30423 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

NOR : INTJ1929998S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Meyer Patrice	NIGEND : 149 319
Lhérault Romuald	NIGEND : 165 701
Bérand Éric	NIGEND : 156 983
Bussière Stéphane	NIGEND : 149 495
Dubois Bruno	NIGEND : 129 810
Lens Walter	NIGEND : 164 629
Rozier Franck	NIGEND : 161 175
Christol David	NIGEND : 158 385
Delghust Laurent	NIGEND : 159 025
Cadot Dominique	NIGEND : 131 229
Colom Thierry	NIGEND : 163 846
Boucharin Christian	NIGEND : 142 865
Goeury Michel	NIGEND : 124 996
Charmasson Patricia	NIGEND : 145 778
Fayau Daniel	NIGEND : 160 627
Depret Christophe	NIGEND : 150 005
Bernad Thierry	NIGEND : 152 419
Lopez Jean-Claude	NIGEND : 147 058
Guerreiro Pascal	NIGEND : 163 743

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Matutano Gilles	NIGEND : 160 665
Ruskoné Yohann	NIGEND : 189 861

Fournier Sébastien	NIGEND : 177 894
Capdeville Chantal	NIGEND : 190 366
Robert Fabrice	NIGEND : 142 109
Burgun Frank	NIGEND : 167 930
Birycki Patrice	NIGEND : 142 863
Lopez Patrick	NIGEND : 181 281
Lichère Vincent	NIGEND : 193 252
Jaumard Stéphane	NIGEND : 165 227
Sans Jean-Luc	NIGEND : 179 348
Vialades Jérémy	NIGEND : 174 728
Widendaële Ludovic	NIGEND : 163 698
Larghi Frédéric	NIGEND : 190 847
Capellini Eddie	NIGEND : 171 661
Schmidtbauer Peter	NIGEND : 201 966
Dhem Stéphane	NIGEND : 234 207
Milhe Jean-François	NIGEND : 143 912
Rzadkowski Alexandre	NIGEND : 183 295
Martinez Claude	NIGEND : 165 244
Fournier Stephan	NIGEND : 149 521
Paniez Didier	NIGEND : 135 895

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Gimeno Stéphane	NIGEND : 154 382
Marcello Césaire	NIGEND : 215 751
Naylor Béatrice	NIGEND : 194 870
Gricourt Jérémie	NIGEND : 238 621
Coulomb Lionel	NIGEND : 207 753
Gendre Julien	NIGEND : 214 716
Guiochereau Thomas	NIGEND : 234 498
Bustaffa Elodie	NIGEND : 239 741
Reynaud Guy	NIGEND : 138 303
Lepez Annabelle	NIGEND : 178 639
Bouillot Sylvain	NIGEND : 217 550
Bonnet Frédéric	NIGEND : 144 123
Thimonier Maxime	NIGEND : 238 631
Montello Gilles	NIGEND : 193 881
Coll Gilles	NIGEND : 173 418
Convert Bruno	NIGEND : 121 562
Labourdette Grégory	NIGEND : 177 053
Arcaro Rémi	NIGEND : 178 260
Khelaïfia Nazih	NIGEND : 307 171
Desvard David	NIGEND : 164 834
Catala Julien	NIGEND : 226 313
Bartolommei Laëtitia	NIGEND : 234 108
Flores Sébastien	NIGEND : 205 283
Bonnet Damien	NIGEND : 227 622
Rieu Vincent	NIGEND : 214 493
Paoli Alain	NIGEND : 70 515
Gout Thierry	NIGEND : 70 041
Ferreira Anna-Maria	NIGEND : 155 383

Loubatière Armony	NIGEND : 224454
Leneutre Didier	NIGEND : 157436
Egron André	NIGEND : 153070
Gerbal Patrick	NIGEND : 138123
Estève David	NIGEND : 225252
Guibal Kévin	NIGEND : 238623
Durain Cyril	NIGEND : 138231
Sevieri Marie-Pierre	NIGEND : 165267
Pigeon Fabien	NIGEND : 167446
Lévêque Philippe	NIGEND : 148925
Degeilh Olivier	NIGEND : 148062
Clément Guillaume	NIGEND : 174515
Etter Sébastien	NIGEND : 185328
Mure Jean-Pierre	NIGEND : 131169
Matthey Patrice	NIGEND : 183122
Mora Stéphane	NIGEND : 180564
Andréo Aurélie	NIGEND : 227276
Aznar Héloïse	NIGEND : 215830
Civray Yann	NIGEND : 193555
Saali Claudia	NIGEND : 228129
Blanchet Jonathan	NIGEND : 227420
Del Rio François	NIGEND : 165042
Perpignan Sylvain	NIGEND : 190304
Oullie Florian	NIGEND : 180769
Hoarau Jean-Pierre	NIGEND : 138136
Guégan Cyrille	NIGEND : 150542
Fillol Olivier	NIGEND : 309728
Bobin Didier	NIGEND : 147681
Godart Aurélie	NIGEND : 241198
Perez Manuel	NIGEND : 154687
Bénézech Rémy	NIGEND : 172008
Dussert Christian	NIGEND : 188000
Poulard Sébastien	NIGEND : 212695
Ladurelle Luc	NIGEND : 190536
Marc Guillaume	NIGEND : 179139
Decoin Franck	NIGEND : 139946
Léocard Christian	NIGEND : 181279
Tarlier Olivier	NIGEND : 136273
Alquier Thierry	NIGEND : 135110
Roméas Olivier	NIGEND : 150072
Puech Thierry	NIGEND : 140911
Conde Juan	NIGEND : 147450
Diaz Jean	NIGEND : 137696
Clavel Philippe	NIGEND : 145521
Decaudain Frédéric	NIGEND : 137835
Cneude Benoît	NIGEND : 150717
Séménou Bruno	NIGEND : 145133
Rogeron Nicolas	NIGEND : 155741
Vialatte Christophe	NIGEND : 141866
Bernabé Jean-Norbert	NIGEND : 145154

Laburthre Nadine	NIGEND : 134 562
Terron Édouard	NIGEND : 151 139
Mourand Stéphane	NIGEND : 159 323
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :	
Colomer Laurent	NIGEND : 200 790
Dupinay Stéphane	NIGEND : 248 623
Dubrulle Ludovic	NIGEND : 226 943
Lecoq Jonathan	NIGEND : 234 840
Bizet Alicia	NIGEND : 352 289
Coutineau Jérôme	NIGEND : 215 859
Borg Grégory	NIGEND : 202 976
Barbazange François-Xavier	NIGEND : 242 454
Vialaret Mélanie	NIGEND : 240 459
Bossoreil Melvin	NIGEND : 198 573
Ouatizerga Slimen	NIGEND : 212 600
Gazel Alexandre	NIGEND : 227 738
Dalod Julien	NIGEND : 368 084
Valette Christophe	NIGEND : 301 363
Bouyelli Nacera	NIGEND : 226 848
Lorenzon Marc	NIGEND : 356 787
Bendaoud Samir	NIGEND : 346 844
Pétaut Sébastien	NIGEND : 180 957
Chassard Emmanuel	NIGEND : 203 093
Falip Yannick	NIGEND : 219 026
Boulais Hervé	NIGEND : 238 537
Schramm Benjamin	NIGEND : 184 924
Delapoterie Geoffrey	NIGEND : 230 569
Bourbon Jean-Patrick	NIGEND : 229 597
Fréty David	NIGEND : 209 463
Delval Aurélien	NIGEND : 203 872
Berger-Perrin-Orcel Nathalie	NIGEND : 213 360
Simon Mickaël	NIGEND : 371 692
Bouton Aurore	NIGEND : 219 672
Monnié Eric	NIGEND : 246 907
Malolepszy Sandy	NIGEND : 219 990
Piat Samantha	NIGEND : 208 302
François Nicolas	NIGEND : 205 432
Thuot Anthony	NIGEND : 351 452
Jeandemange Arnaud	NIGEND : 212 289
Zerdab Zina	NIGEND : 244 749
Le Moal Angeline	NIGEND : 336 775
Taurinya Jordi	NIGEND : 336 747
Petitqueux Bruno	NIGEND : 245 110
Dubief Alexandre	NIGEND : 370 728
Maronde Cyril	NIGEND : 185 075
Moreau Romuald	NIGEND : 241 109
Maguet Romain	NIGEND : 241 675
Bonny Grégory	NIGEND : 234 191
Brizé Mailys	NIGEND : 311 597

Galcera Audrey	NIGEND : 323 923
Ostronzec Romain	NIGEND : 247 309
Aguilar Yohan	NIGEND : 370 639
Paris Aurélien	NIGEND : 371 650
Dupin Marie	NIGEND : 334 514
Vidal Emilie	NIGEND : 342 725
Roux Maéli	NIGEND : 328 797
Bernard Koréana	NIGEND : 361 368
Bourgeois Amélie	NIGEND : 358 887
Morote Loïc	NIGEND : 322 945
Hostalrich Boris	NIGEND : 339 282
Marin Enzo	NIGEND : 360 848
Moureau Pierre-Louis	NIGEND : 370 760
Mignard Anaïs	NIGEND : 336 971
Anicelli Marion	NIGEND : 370 434
Rubegue Bruno	NIGEND : 318 800
Guerrero Rémi	NIGEND : 337 000
Lauret Grégory	NIGEND : 361 481
Bourcier Fanny	NIGEND : 335 425
Péronnet Olivier	NIGEND : 352 410
Hidalgo Olivier	NIGEND : 368 348
Caldi Léana	NIGEND : 370 460
Critin Sébastien	NIGEND : 346 949
Bouneb Grégory	NIGEND : 185 413
Wisniewski Romain	NIGEND : 238 527
Dellerie Frédéric	NIGEND : 201 419
Cambon Laurent	NIGEND : 194 037
Morin Nolwenn	NIGEND : 234 607
Marchand Lydie	NIGEND : 256 609
Deliba Yannis	NIGEND : 368 598
Larquier Florent	NIGEND : 198 618
Painset Mégane	NIGEND : 332 803
Hocquet Julien	NIGEND : 226 758
Aubert Camille	NIGEND : 234 441
Senglat Jérémy	NIGEND : 366 005
Cellerin Michel	NIGEND : 371 543
Nerini Morgan	NIGEND : 371 171
Lahor Florian	NIGEND : 362 723
Isaïa Adeline	NIGEND : 236 160
Juveneton Léna	NIGEND : 371 164
Campagne Carine	NIGEND : 239 409
Gazquez Daniel	NIGEND : 347 016
Lopez Emilyne	NIGEND : 229 718
Séguy Jean-Christophe	NIGEND : 217 054
Velay Michaël	NIGEND : 247 241
Agresta Antony	NIGEND : 333 949
Goudal Guillaume	NIGEND : 340 937
Ben Yacoub Youssef	NIGEND : 236 375
Blanche Jérôme	NIGEND : 210 360
Khadri Frédéric	NIGEND : 204 704

Santini Jérôme	NIGEND : 161 072
Larnac David	NIGEND : 162 537
Selve Laurent	NIGEND : 161 181
Richer Alexandra	NIGEND : 178 779
Poupault Yoann	NIGEND : 175 840
Pons Jean-Pascal	NIGEND : 179 742
Dupuis Rémy	NIGEND : 195 078
Sevelin Florence	NIGEND : 213 952
Gonzalez David	NIGEND : 173 318
Cols Christophe	NIGEND : 153 544
Fogues Christophe	NIGEND : 170 340
Rusciani Anthony	NIGEND : 379 405
Decressac Denis	NIGEND : 140 542
Maillot Harold	NIGEND : 155 465
Huguet Emmanuel	NIGEND : 147 848
Castel Bruno	NIGEND : 155 159
Verdier Laurent	NIGEND : 141 322
Vaudois Patrick	NIGEND : 150 480
Tuech Cécile	NIGEND : 137 788
Cabanié Gilles	NIGEND : 143 152
Verdière Luc	NIGEND : 140 054
Lefebvre Isabelle	NIGEND : 143 897
Chevassier Nicolas	NIGEND : 142 149
Delieuze Jean-Michel	NIGEND : 153 553
Jouvenot Thierry	NIGEND : 160 907
Lefebvre Éric	NIGEND : 158 571

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie d'Occitanie,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*
J.-V. LETTERMANN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

Décision n° 45683 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne

NOR : INTJ1929977S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 19 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Fontaine Jérôme	NIGEND : 172 149
Josselin Gildas	NIGEND : 139 232
Le Doux Laurent	NIGEND : 70 268
Philippe Patrice	NIGEND : 145 465
Brocas Étienne	NIGEND : 157 844
Quéau Didier	NIGEND : 159 419
Riochet Régis	NIGEND : 141 844
Kwapich Stéphane	NIGEND : 133 086
Carlo Éric	NIGEND : 70 415
Gilliers Gwenn-Aël	NIGEND : 157 407
Février Arnaud	NIGEND : 171 902
Rabouan Sébastien	NIGEND : 142 783
Litaize Fabrice	NIGEND : 151 927
Richet Didier	NIGEND : 149 460

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Richet Cédric	NIGEND : 213 948
Daniel Hugues	NIGEND : 137 975
Pichon Anne	NIGEND : 173 114
Derniaux Maryline	NIGEND : 160 147
Peigné Stéphane	NIGEND : 181 670
Taligot Pierre-Yves	NIGEND : 152 261
Bernasconi Lucie	NIGEND : 141 060
Le Bourhis Stéphane	NIGEND : 160 913

Jacq Frédéric	NIGEND : 193 667
Le Cointe Mickaël	NIGEND : 197 238
Vallet Emmanuel	NIGEND : 208 126
Raoul William	NIGEND : 146 416
Garel Vincent	NIGEND : 156 318
Joly Philippe	NIGEND : 161 758
Le Mène Johann	NIGEND : 168 207
Duhazé François	NIGEND : 159 781
Carro Christophe	NIGEND : 160 518
Poac Jean-Luc	NIGEND : 132 600
Penault Thierry	NIGEND : 178 768
Mocaer Gaëlle	NIGEND : 153 838
Lemaître Christophe	NIGEND : 183 430
Morin Nicolas	NIGEND : 188 223
Bersot Laurent	NIGEND : 166 719
Le Pors Michel	NIGEND : 158 951
Poëzart Frédéric	NIGEND : 163 454
Desbord Olivier	NIGEND : 177 886
Boulangier Jean-Marc	NIGEND : 183 352
Watel Bernard	NIGEND : 149 118
Le Potier Mikaël	NIGEND : 169 977
Rémy Grégory	NIGEND : 166 377
Fyne Jean-Louis	NIGEND : 195 144
Le Strat Guénaël	NIGEND : 157 568
Lacombe Ludovic	NIGEND : 182 291
Allain Floriant	NIGEND : 195 633
Boulet Dominique	NIGEND : 146 739
Le Bihan Benoît	NIGEND : 175 714
Deniel Kristell	NIGEND : 215 257
Roche Laurent	NIGEND : 184 923
Guyot Benoît	NIGEND : 177 652
Charront Fabien	NIGEND : 214 492

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Castellier Rozenn	NIGEND : 242 560
Caradec Daniel	NIGEND : 142 029
Le Maur Mathilde	NIGEND : 200 322
Douyère David	NIGEND : 178 673
Germain Stéphane	NIGEND : 197 625
Leforgeux Arnaud	NIGEND : 201 890
Lorho Jean-Luc	NIGEND : 156 343
Gicquel Sébastien	NIGEND : 206 229
Legot Xavier	NIGEND : 148 483
Jan Martial	NIGEND : 154 394
Gouzon David	NIGEND : 198 090
Dubois Anne-Laure	NIGEND : 241 076
Landiech Franck	NIGEND : 204 407
Louiset Christophe	NIGEND : 220 244
Depayras Sébastien	NIGEND : 190 589
Leprince Fabrice	NIGEND : 161 626

Daudon Francis	NIGEND : 156 710
Le Lay Christelle	NIGEND : 232 063
Leroux Frédéric	NIGEND : 229 867
Le Brishoual Loïc	NIGEND : 184 760
Servais Arnaud	NIGEND : 182 102
Poutoire Jérôme	NIGEND : 173 672
Le Mouël Laurent	NIGEND : 136 217
Leroux Arnaud	NIGEND : 191 840
Harrouard Hugues	NIGEND : 172 963
Jeannes Cindy	NIGEND : 228 330
Forget Carole	NIGEND : 171 218
Duval Gwénaëlle	NIGEND : 156 821
Mariais Ronald	NIGEND : 174 896
Helou David	NIGEND : 220 072
Le Quilleuc Bruno	NIGEND : 132 575
Creton Serge	NIGEND : 159 466
Gesrel Antony	NIGEND : 174 025
Marchive Alexandre	NIGEND : 236 084
Kaiser Laurent	NIGEND : 225 620
Collet Christophe	NIGEND : 200 278
Espinousse Olivier	NIGEND : 167 833
Vandeportaële Renaud	NIGEND : 233 418
Hellequin Dominique	NIGEND : 160 554
Conil David	NIGEND : 173 167
Bouville Laurent	NIGEND : 162 606
Lanvin Damien	NIGEND : 221 050
Le Guen Isabelle	NIGEND : 161 403
Coëffeur Rémi	NIGEND : 144 135
Matas Miguel	NIGEND : 177 163
Kergozien Arnaud	NIGEND : 231 896
Le Strat Guillaume	NIGEND : 230 812
Coat Sébastien	NIGEND : 183 606
Cholet Yann	NIGEND : 197 048
Allix Côme	NIGEND : 218 443
Boschat Yann	NIGEND : 223 728
Cousin Ludovic	NIGEND : 132 267
Dubreil Sébastien	NIGEND : 177 523
Mauduit Vincent	NIGEND : 182 545
Prunier Soizic	NIGEND : 227 140
Jacq Martial	NIGEND : 151 271
Alsac Olivier	NIGEND : 195 754
Bousquet Guilhem	NIGEND : 182 190
Gaudin Mickaël	NIGEND : 185 223
Le Bars Olivier	NIGEND : 171 840
Jehanno Pierre	NIGEND : 172 286
Picard Samuel	NIGEND : 202 965
Gicquel Patrice	NIGEND : 158 175
Colin Patrick	NIGEND : 158 150
Boutoille Mickaël	NIGEND : 171 268
Jouneau Sébastien	NIGEND : 174 238

Cuzon Stéphanie	NIGEND : 188 772
Delépine André	NIGEND : 159 380
Person Maryan	NIGEND : 149 451
Rocton Frédéric	NIGEND : 169 077
Romieu Simon	NIGEND : 237 347
Bodénan Thierry	NIGEND : 153 410
Chrétien David	NIGEND : 143 313
Proust Mickaël	NIGEND : 172 987
Tronchet Céline	NIGEND : 210 517
Quéau Xavier	NIGEND : 154 212
Rougé Christophe	NIGEND : 173 693
Tigreat Mickaël	NIGEND : 183 172
Lechallier François	NIGEND : 154 864
Le Roux Cristelle	NIGEND : 154 188
Casenave Olivier	NIGEND : 215 780
Rougier Éric	NIGEND : 137 909
Martin Bruno	NIGEND : 150 666
Robyn Christophe	NIGEND : 155 863
Quiniou Jean-Marie	NIGEND : 141 297
David Michel	NIGEND : 146 752
Hénaff Marc	NIGEND : 138 937
Jambou Philippe	NIGEND : 142 182
Debrix Bertrand	NIGEND : 154 488
Berthevas Philippe	NIGEND : 140 072
Guillemer Pascal	NIGEND : 146 493
Lehardy Laurent	NIGEND : 142 072
Tanguy Claude	NIGEND : 144 225
Lannon Claude	NIGEND : 140 881
Kerourédan Yann	NIGEND : 142 061

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Caillon Jérôme	NIGEND : 164 917
Laigle Alexis	NIGEND : 184 956
Becam Cyrille	NIGEND : 206 238
Lallemant Frédéric	NIGEND : 205 019
Boucault Fabrice	NIGEND : 362 326
Limon Yoann	NIGEND : 334 301
Kuntz Nadège	NIGEND : 215 919
Le Carré Steven	NIGEND : 172 918
Laot Nick	NIGEND : 329 140
Salard Laurent	NIGEND : 211 232
Abgrall Julien	NIGEND : 366 198
Do Carmo Alexandre	NIGEND : 326 554
Perrin Landry	NIGEND : 369 882
Lomenech Anthony	NIGEND : 214 725
Koenig Arnaud	NIGEND : 301 642
Courté Marc	NIGEND : 324 366
Renaud Xavier	NIGEND : 327 571
Pujades Nicolas	NIGEND : 347 945
Cohen Julien	NIGEND : 331 765

Gallet Bertille	NIGEND : 366 742
Attrait Kevin	NIGEND : 350 093
Saffon Jean-Philippe	NIGEND : 366 003
Jestin Thomas	NIGEND : 371 606
Lafuente Thomas	NIGEND : 347 026
Rigourd Maxime	NIGEND : 374 276
Parquic Florian	NIGEND : 202 127
Gautier Sébastien	NIGEND : 370 735
Barguil Florian	NIGEND : 369 026
Vilbert Audrey	NIGEND : 371 705
Le Lay Jeff	NIGEND : 211 602
Leroux Alexandre	NIGEND : 365 976
Venière Olivier	NIGEND : 339 402
Garçon Laurent	NIGEND : 365 933
Lebreton Romaric	NIGEND : 198 303
Duhant Adrien	NIGEND : 232 038
Le Fèvre Alexis	NIGEND : 350 586
Le Duc Julie	NIGEND : 383 653
Mothiron Robert	NIGEND : 224 997
Royer Marine	NIGEND : 308 658
Guenec Kévin	NIGEND : 357 213
Montaron Athaniel	NIGEND : 356 985
Angenard Didier	NIGEND : 243 606
Gourmelon Elodie	NIGEND : 324 074
Lorand Maël	NIGEND : 241 757
Delmer Jordan	NIGEND : 368 287
Raguenez Daniel	NIGEND : 310 312
Durault Jérôme	NIGEND : 220 658
Gendry Thony	NIGEND : 365 934
Garrec Cathy	NIGEND : 195 519
Le Faou Julie	NIGEND : 353 666
Riou Lénaïg	NIGEND : 354 096
Urahutia Raitea	NIGEND : 229 971
Leray Guillaume	NIGEND : 274 366
Bettex Cyril	NIGEND : 227 013
Malherbe Laëtitia	NIGEND : 319 908
Wrobel Stefan	NIGEND : 340 163
Maillard Romain	NIGEND : 249 142
Le Du Pauline	NIGEND : 324 731
Vangilwe Jérémie	NIGEND : 320 861
Lacombe Anaïs	NIGEND : 369 025
Le Boulanger Gwendal	NIGEND : 274 033
Talbot Ian	NIGEND : 230 852
Robert Johanne	NIGEND : 321 625
Ferrazzi Téo	NIGEND : 345 898
Bringard Justine	NIGEND : 367 085
Delile Bruno	NIGEND : 173 549
Boitard Tristan	NIGEND : 366 728
Jégouic Novela	NIGEND : 351 775
Pallier Julietta	NIGEND : 185 742

Visse Sandrine	NIGEND : 173 392
Pierre Davy	NIGEND : 369 596
Kerouman Gaëtan	NIGEND : 338 183
Echallier Eike	NIGEND : 238 767
Masson Benoît	NIGEND : 176 385
Saliou Laurence	NIGEND : 152 512
Lebret Lionel	NIGEND : 221 157
Quenouillère Vincent	NIGEND : 227 141
Bouvier Yohan	NIGEND : 164 156
Pukala Franck	NIGEND : 159 334
Courtin Renaud	NIGEND : 181 342
Billoux Nicolas	NIGEND : 213 980
Sérazin Arnaud	NIGEND : 163 689
Brard Emmanuel	NIGEND : 229 817
Picot Hélène	NIGEND : 195 070
Delhayé Frédéric	NIGEND : 157 711
Cadiou André	NIGEND : 157 376
Tretout Fabien	NIGEND : 135 497
Lainé Raphaël	NIGEND : 144 433
Gourdelier Christophe	NIGEND : 146 899
Morvan Philippe	NIGEND : 149 201
Hamon Jean-Jacques	NIGEND : 149 299
Maltis Didier	NIGEND : 143 757
Barbier Stéphane	NIGEND : 138 886
Moreau Laurent	NIGEND : 146 393
Delval Régis	NIGEND : 149 151
Allouet Yves	NIGEND : 150 934
Aiglemont Frédéric	NIGEND : 137 533
Guichous Michel	NIGEND : 146 902
Féat Pascal	NIGEND : 162 803
Goltais Yannig	NIGEND : 155 297

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
A. PIDOUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

Décision n° 50836 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

NOR : INTJ1929973S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 26 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest – subdivision d'arme de la gendarmerie mobile – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Feugas Nicolas	NIGEND : 163 018
Malric Thierry	NIGEND : 125 744
Faye Philippe	NIGEND : 164 608
Aguerre Philippe	NIGEND : 135 925
Baranowski Patrick	NIGEND : 150 704

Reboulet-Masgrangeas Christophe	NIGEND : 146 821
Brice Sylvain	NIGEND : 136 735
Aymard Philippe	NIGEND : 119 809
Dauba Jean	NIGEND : 143 456

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Genge Denis	NIGEND : 145 063
Fafin David	NIGEND : 180 503
Villeneuve Stephan	NIGEND : 190 567
Juris Olivier	NIGEND : 164 308
Patignier Frédéric	NIGEND : 145 461
Poupeville Valère	NIGEND : 136 292
Cordero David	NIGEND : 172 130
Guiziou Christophe	NIGEND : 159 291
Trochu Gaël	NIGEND : 162 135
Mallet Christophe	NIGEND : 188 068
Arrivé Jérôme	NIGEND : 225 200
Sannier Jean-Sébastien	NIGEND : 178 602

Grandmontagne Julien	NIGEND : 218 793
Prot Laurent	NIGEND : 154 423
Gouaillard Christophe	NIGEND : 141 113
Jeanblanc Loïc	NIGEND : 157 172
Gorilliot Didier	NIGEND : 155 075
Duhamel Alan	NIGEND : 189 469
Naulevade Arnaud	NIGEND : 190 949

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Dongey Stéphane	NIGEND : 188 513
Brisson Sébastien	NIGEND : 247 383
Frily Fabian	NIGEND : 217 486
Michaudelle Sébastien	NIGEND : 191 075
Givaudan Frédéric	NIGEND : 163 986
Sauboua Patrick	NIGEND : 146 958
Etienne Damien	NIGEND : 172 423
Beauchamp Loïc	NIGEND : 247 279
Chabaud Thibault	NIGEND : 308 919
Brethenoux Charly	NIGEND : 224 498
Julié Guillaume	NIGEND : 162 227
Constans Yannick	NIGEND : 211 488
Dumonteuil Jérémie	NIGEND : 209 232
Sanchez Mathieu	NIGEND : 234 549
Serru Loïc	NIGEND : 201 425
Beldi Mehdi	NIGEND : 301 592
Dumortier Maxime	NIGEND : 301 447
Fonteix William	NIGEND : 241 185
Belloir Aurélien	NIGEND : 271 649
Cortinhas Alves José	NIGEND : 324 041
Peyrichou Jérémy	NIGEND : 303 328
Lasne Géraud	NIGEND : 243 363
Brilland Antony	NIGEND : 247 198
Bossy Arnaud	NIGEND : 323 335
Vallecillos Benjamin	NIGEND : 258 275
Desforges Jonathan	NIGEND : 247 408
Lutti Pascal	NIGEND : 161 628
Faure Éric	NIGEND : 135 024
Larrue Jean-Claude	NIGEND : 133 640
Bouchet Christian	NIGEND : 166 933
Lagrange Gilles	NIGEND : 135 292
Régnier Sylvain	NIGEND : 145 726
Dugot Laurent	NIGEND : 134 361

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Morel Julien	NIGEND : 341 463
Bekkouche Tristan	NIGEND : 351 917
Lemarchand Nicolas	NIGEND : 349 201
Garin Mathieu	NIGEND : 304 352
Alquier Matthias	NIGEND : 338 415
Fonteyne Pierre	NIGEND : 352 552
Selle Thomas	NIGEND : 341 150

L'Humbert Lilian	NIGEND : 245943
Specq Hélène	NIGEND : 313718
Fabre Cédric	NIGEND : 225945
Buisson Mickaël	NIGEND : 331724
Corlay Romain	NIGEND : 338227
Meunier Thomas	NIGEND : 320815
Fouquet Thomas	NIGEND : 227040
Demey Valentin	NIGEND : 338669
Texier Jordan	NIGEND : 338788
Chevalier Pierre	NIGEND : 353234
Canestrier Philippe	NIGEND : 350227
Martin Alexandre	NIGEND : 351063
Pichené Martin	NIGEND : 333850
Aouadi Karim	NIGEND : 194197
Mars Christian	NIGEND : 318542
Marquaux-Ruix Anthony	NIGEND : 313436
Portier Valentin	NIGEND : 330292
Stuber Bryan	NIGEND : 350850
Rogeret Pierrick	NIGEND : 335068
Calleja Arnaud	NIGEND : 232560
Lefaux Sébastien	NIGEND : 339750
Guétaud Jérémy	NIGEND : 369853
Vilain Ronan	NIGEND : 327589
Martin Marco Thomas	NIGEND : 337490
Groussin Adrien	NIGEND : 342686
Abadie Olivier	NIGEND : 206428
Saydraoûten Benjamin	NIGEND : 318876
Le Floc'h Yannick	NIGEND : 305265
Lebret Erwan	NIGEND : 323612
Schubnel Jean	NIGEND : 246825
Muller Jérémy	NIGEND : 314597
Maïnetti Hugo	NIGEND : 353893
Wehrung Jonathan	NIGEND : 341686
Rhodde Julien	NIGEND : 246679
Bello Rémi	NIGEND : 307526
Fajolle Joël	NIGEND : 341204
Lesueur Yoan	NIGEND : 312526
Peyrac Arnaud	NIGEND : 311588
Moisy Stéphane	NIGEND : 301253
Mathieux Damien	NIGEND : 338478
Juste Gabin	NIGEND : 319886
Pons Fabrice	NIGEND : 354058
Berki Matthieu	NIGEND : 339649
Langlois Éric	NIGEND : 217971
Rompoteaux Laurent	NIGEND : 215768
Morcely Guillaume	NIGEND : 212596
Thuillier Mathieu	NIGEND : 206380
Wellenreiter-Bradane Anthony	NIGEND : 229915
Kuna Marek	NIGEND : 158194
Ferrère Bruno	NIGEND : 132944

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,*
J.-P. MICHEL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

Décision n°50837 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques

NOR : INTJ1929972S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 27 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Guéry Eric	NIGEND : 155 577
Manteaux Stéphane	NIGEND : 116 047
Ponge Solène	NIGEND : 186 998
Moine Christophe	NIGEND : 134 414
Michelet Sylvain	NIGEND : 137 992
Lachat Grégory	NIGEND : 169 183
Duport Wilfried	NIGEND : 165 664
Schneider Vincent	NIGEND : 155 503
Roucou William	NIGEND : 158 872
Barbeau Ludovic	NIGEND : 147 674
Salles Laurent	NIGEND : 166 209
Lefebvre Jean-Philippe	NIGEND : 140 130
Nevot Pascal	NIGEND : 137 107
Skoczylas Stéphane	NIGEND : 157 787
Robert Christian	NIGEND : 140 755
Rey-Le Meur Pascal	NIGEND : 133 387
Labet Olivier	NIGEND : 133 987
Capron Guillaume	NIGEND : 160 987
Tourenne Laurent	NIGEND : 126 350
Fédherbe Jean-Christophe	NIGEND : 145 805
Sovran Patrice	NIGEND : 137 485

Delhom Joël	NIGEND : 144 523
Larroudé Gérard	NIGEND : 148 208
Pauchon Marie-Claude	NIGEND : 152 491
Grenèche Didier	NIGEND : 121 696
Oses Didier	NIGEND : 145 104
Barraud Pascal	NIGEND : 157 836
Caoudal Joëlle	NIGEND : 135 743
Lejault Philippe	NIGEND : 146 515

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Jafflin Pascal	NIGEND : 173 084
Brick Marjorie	NIGEND : 159 927
Austgen Patric	NIGEND : 179 844
Limerat Laurent	NIGEND : 167 667
Blin Ludovic	NIGEND : 173 518
Bénazet Aymeric	NIGEND : 191 835
Martinez Sandrine	NIGEND : 163 764
Lapègue David	NIGEND : 175 579
Gasparello Pascal	NIGEND : 162 910
Lenglet Jean-Louis	NIGEND : 141 137
Moiska Emmanuel	NIGEND : 163 538
Soliveau Georges	NIGEND : 217 225
Reyes Carole	NIGEND : 170 917
Carty Gilles	NIGEND : 140 085
Picaud Richard	NIGEND : 172 205
Person Jean-Pierre	NIGEND : 205 991
Bodin Alexandre	NIGEND : 162 766
Rodrigues Paul	NIGEND : 189 284
Leroy Delphine	NIGEND : 186 747
Touyet Patrick	NIGEND : 147 407
Hible Jean-Philippe	NIGEND : 191 095
Ghergori Tony	NIGEND : 177 532
Leroy Arnaud	NIGEND : 187 304
Redon Julien	NIGEND : 209 401
Vinolo Jean-Christophe	NIGEND : 141 179
Queylat Frédéric	NIGEND : 155 991
Pasquet-Berdot Clément	NIGEND : 213 530
Brunet Stéphane	NIGEND : 149 137
Domecq Didier	NIGEND : 193 606
Jarmann Arnaud	NIGEND : 156 061
Berteloot Fabrice	NIGEND : 155 776
Lherminier Élodie	NIGEND : 196 867
Duthilleul Thierry	NIGEND : 168 854
Damien Stéphanie	NIGEND : 198 872
Charrier Sébastien	NIGEND : 177 112
Montalti Franck	NIGEND : 171 087
Arondel Laurence	NIGEND : 198 777
Blain Eric	NIGEND : 173 292
Fourcade Alban	NIGEND : 239 838
Torralba Salvador	NIGEND : 144 228

Laguian Élisabeth	NIGEND : 159 563
Sanchez Luc	NIGEND : 191 088
Lemaire Delphine	NIGEND : 192 118
Guillaumeau Julien	NIGEND : 186 947
Dulhoste Jean-Luc	NIGEND : 148 457
Couste Xavier	NIGEND : 194 371
Blancey Benoît	NIGEND : 199 104
Prévost Cecilia	NIGEND : 165 512

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Ménoret Michaël	NIGEND : 208 662
Sessa Chrystel	NIGEND : 217 623
Francès Francis	NIGEND : 160 631
Faucouneau Sébastien	NIGEND : 166 971
Tricard Patricia	NIGEND : 159 585
Calligaris Daniel	NIGEND : 146 454
Bribanick Frédéric	NIGEND : 171 807
Melsen Emilie	NIGEND : 216 920
Lacinski Hélène	NIGEND : 190 463
Auger Emmanuel	NIGEND : 170 415
Hostein Yoann	NIGEND : 199 618
Marquevielle Bruno	NIGEND : 167 986
Lacrambe Maïder	NIGEND : 143 885
Lavigne Frédéric	NIGEND : 187 199
Boukamel Djannet	NIGEND : 226 844
Aranda Laurent	NIGEND : 172 110
L'Anquetil Alexandre	NIGEND : 204 421
Courtellarre Jean-Louis	NIGEND : 143 971
Boffety Pierre	NIGEND : 160 293
Josselin Sabrina	NIGEND : 247 332
Loiret Jean-Michel	NIGEND : 69 929
Portal Olivier	NIGEND : 176 689
Gigante Xavier-Georges	NIGEND : 149 661
Migniot Fabien	NIGEND : 221 165
Lepetit Ludovic	NIGEND : 308 214
Lataste Laurent	NIGEND : 150 657
Massabiau Aude	NIGEND : 188 999
Zemouri Yacine	NIGEND : 224 437
Massonié Christophe	NIGEND : 147 869
Gomez Bruno	NIGEND : 168 308
Wolszezack Michaël	NIGEND : 214 433
Blancher Denis	NIGEND : 137 151
Abgrall Laurent	NIGEND : 198 965
Blanc Philippe	NIGEND : 160 852
Calmels Anna	NIGEND : 155 659
Lidon Frédéric	NIGEND : 146 925
Pénaire Alain	NIGEND : 140 264
Bridoux Jean-Marie	NIGEND : 139 820
Jean Emmanuel	NIGEND : 160 235
Buhrel Julien	NIGEND : 248 524

Robette-Corastin Jennifer	NIGEND : 229 272
Rodriguez Sébastien	NIGEND : 173 354
Fosses Pierre	NIGEND : 148 461
Mathieu David	NIGEND : 142 765
Lavaud Christophe	NIGEND : 154 859
Pelletier Francis	NIGEND : 137 111
Bertoux Ludovic	NIGEND : 151 736
Jouhette Sandra	NIGEND : 303 304
Folcade Grégory	NIGEND : 181 259
Brégeon Nicolas	NIGEND : 183 354
Raille Claude	NIGEND : 144 212
Potiron Yoann	NIGEND : 226 071
Pansin Mathieu	NIGEND : 171 202
Martiny Pascal	NIGEND : 169 199
Loustalot David	NIGEND : 232 198
Genet Arnaud	NIGEND : 225 094
Labadot Jean-Luc	NIGEND : 136 754
Roma Christophe	NIGEND : 187 016
Lucas Nathalie	NIGEND : 153 903
Lafougère Vincent	NIGEND : 163 525
Fradel Patrick	NIGEND : 144 537
Dumortier Nicolas	NIGEND : 169 018
Jauilhac Jean-Christophe	NIGEND : 164 088
Rech Thierry	NIGEND : 180 613
Pozzobon Benoît	NIGEND : 173 673
Gonzalez-Carrera Pierre-Jean	NIGEND : 172 157
Gillard Gaël	NIGEND : 248 634
Muret Nicolas	NIGEND : 217 673
Chazal Frédéric	NIGEND : 155 422
Aubin Cyrielle	NIGEND : 237 872
Collinet Sébastien	NIGEND : 192 393
Rareg Karine	NIGEND : 151 700
Verslype Giovanni	NIGEND : 213 552
Rzeczak Pascale	NIGEND : 144 999
Zabala Nathalie	NIGEND : 160 174
Melnyk Guillaume	NIGEND : 210 637
Mahé Laurent	NIGEND : 137 878
Hochard Sylvain	NIGEND : 146 497
Ramos Philippe	NIGEND : 173 121
Sauvage Jean-Paul	NIGEND : 155 499
Cuyaubère Nicolas	NIGEND : 194 077
Alsiret David	NIGEND : 176 605
Georges Jean-Pascal	NIGEND : 145 975
Nolleau Loïc	NIGEND : 204 439
Bonora Bertrand	NIGEND : 136 461
Noclain Xavier	NIGEND : 239 879
Galé Jean-Claude	NIGEND : 134 662
Théron Frédéric	NIGEND : 160 693
Dandrey Pierre-Éric	NIGEND : 154 821
Marque Élodie	NIGEND : 214 727

Louagie Sylvain	NIGEND : 164 487
Desmars Yannick	NIGEND : 143 461
Goloubkoff Franck	NIGEND : 147 958
Darcant Valérie	NIGEND : 151 351
Lecuyer Jean-Luc	NIGEND : 144 559
Thomas Alain	NIGEND : 148 255
Risser Franck	NIGEND : 164 226
Dugué Sébastien	NIGEND : 147 822
Labouyrie David	NIGEND : 162 641
Sarcou Serge	NIGEND : 163 557
Cornec Robert-Jean	NIGEND : 149 025
Hecquet Éric	NIGEND : 141 948
Morange Philippe	NIGEND : 137 629
Leulliette Franck	NIGEND : 69 988
Lopez Laurent	NIGEND : 142 079
Wabont Éric	NIGEND : 143 280
Hennequin Claude	NIGEND : 133 347
Martinez Thierry	NIGEND : 122 669
Capelle Thierry	NIGEND : 70 452
Vallet Philippe	NIGEND : 136 956
Allaire Jean-François	NIGEND : 131 001
Dufour Jean-Marc	NIGEND : 137 697
Legrand Thierry	NIGEND : 122 785
Visine Daniel	NIGEND : 141 564
Lachayze Philippe	NIGEND : 128 900
Lacazedieu Pierre	NIGEND : 128 899
Sadourny Christophe	NIGEND : 137 122
Ibarbia Arnaud	NIGEND : 134 394
Camsuzou-Soubie Catherine	NIGEND : 140 823
Rouxel Emmanuel	NIGEND : 146 290

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Gillet Wylfrid	NIGEND : 319 553
Leonardczyk Julien	NIGEND : 238 973
Descloux Julie	NIGEND : 366 717
Konieczny Guillaume	NIGEND : 228 374
Cucchiara Florian	NIGEND : 223 501
Finociety Emmanuel	NIGEND : 190 511
Thomas Julien	NIGEND : 189 585
Robineau Jimmy	NIGEND : 368 630
Daunay Fabrice	NIGEND : 213 914
Delattre Sébastien	NIGEND : 230 570
Oliver Rémi	NIGEND : 301 256
Pierson Romain	NIGEND : 216 833
Allais Pauline	NIGEND : 235 308
Frijo Claude	NIGEND : 238 494
Chemin Pierre	NIGEND : 216 097
Gau Dimitry	NIGEND : 348 422
Morati Mathieu	NIGEND : 179 000
Mazenc Brice	NIGEND : 345 035

Guiltçou Charlotte	NIGEND : 307 450
Audidier Sabrina	NIGEND : 305 182
Pisias Romain	NIGEND : 309 677
Hribar Nicolas	NIGEND : 308 957
Moriceau Justine	NIGEND : 331 055
Tanter Amélie	NIGEND : 326 684
Dequéant Julien	NIGEND : 197 221
Monod Loïc	NIGEND : 239 138
Czerepacha Elodie	NIGEND : 341 561
Godart Thomas	NIGEND : 311 432
Guébet Laura	NIGEND : 362 916
Van Proeyen David	NIGEND : 178 395
Deveycx Nina	NIGEND : 335 709
Guillard Mathias	NIGEND : 335 527
Le Poul Nicolas	NIGEND : 369 601
Bureau Christine	NIGEND : 362 934
Dubois Alexandre	NIGEND : 348 645
Musler Jennifer	NIGEND : 342 245
Quillaud Benoît	NIGEND : 209 303
Devert Pierre	NIGEND : 203 723
Guere Anne-Sophie	NIGEND : 233 584
Tuffal Stéphanie	NIGEND : 368 221
Neau Cyril	NIGEND : 339 209
Le Bloas Mégane	NIGEND : 368 247
Lebbe Tessy-Mac	NIGEND : 343 311
Kocet Maud	NIGEND : 273 899
Touyet Jonathan	NIGEND : 337 127
Bigarret Chloé	NIGEND : 341 262
Favière Alexis	NIGEND : 352 911
Tuvache Sylvain	NIGEND : 366 757
Delaplace François-Xavier	NIGEND : 366 847
Marnière Julien	NIGEND : 348 560
Begue Boris	NIGEND : 375 387
Moiré Amandine	NIGEND : 318 550
Juteau Alexandre	NIGEND : 234 508
Loquet Vincent	NIGEND : 310 298
Bouteiller Philippe	NIGEND : 302 928
Gharbi Abdel-Zaki	NIGEND : 366 214
Picquet Fabien	NIGEND : 340 741
Boursier Maxime	NIGEND : 351 172
Desbordes Thibaut	NIGEND : 339 995
Georgel Gwladys	NIGEND : 361 456
Lerouge Estelle	NIGEND : 353 124
Wager Aude	NIGEND : 340 078
Sampaio Rémy	NIGEND : 337 619
Pigeon Constance	NIGEND : 346 571
Pichelin Stéphane	NIGEND : 200 475
Saliba Adine	NIGEND : 368 117
Terrillon Stéphane	NIGEND : 175 118
Boutroy Arnaud	NIGEND : 204 162

Petry Guillaume	NIGEND : 185 149
Lebre Geoffrey	NIGEND : 238 367
Celarie Marion	NIGEND : 335 443
Dumoulin Jérôme	NIGEND : 234 581
Lafargue Sarah	NIGEND : 362 249
Michas Gaëtan	NIGEND : 219 390
Amans Yann	NIGEND : 183 485
Strugen Rémi	NIGEND : 345 706
Paradinas Carine	NIGEND : 335 863
Duboscq Jennifer	NIGEND : 314 206
Le Dévéhat Audrey	NIGEND : 241 096
Privat Logan	NIGEND : 365 996
Aubert Valentin	NIGEND : 369 849
Peyres Jean-Pierre	NIGEND : 217 780
Nogues Adrien	NIGEND : 345 666
Genet Christophe	NIGEND : 246 534
Dayres Jean-Paul	NIGEND : 310 134
Infantes Nicolas	NIGEND : 161 029
Vuillaume Laurence	NIGEND : 152 408
Desbonnet Damien	NIGEND : 178 990
Valmaggia Franck	NIGEND : 174 926
Sanchez Pascal	NIGEND : 158 714
Marin Jean-Louis	NIGEND : 166 662
Jarty Didier	NIGEND : 214 452
Trésarrieu Alain	NIGEND : 178 392
Belin Régis	NIGEND : 170 066
Patte Jean	NIGEND : 203 101
Miraillès Emmanuel	NIGEND : 166 040
Guinebert Sylvain	NIGEND : 164 304
Baulu Églantine	NIGEND : 170 064
Larriveau François	NIGEND : 146 377
François Philippe	NIGEND : 146 890
Lavergne Laurent	NIGEND : 136 138
Boulay Éric	NIGEND : 149 008
Perugorria Dany	NIGEND : 142 777
Roquecave Thierry	NIGEND : 138 185
Chevanne Xavier	NIGEND : 141 905
Marcos Henri	NIGEND : 144 021
Latappy Frédéric	NIGEND : 155 968

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,*
J.-P. MICHEL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

Décision n° 55658 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : INTJ1929994S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Della Rica Christophe	NIGEND : 140 204
Vanderbeke Fabien	NIGEND : 149 964
Paris Éric	NIGEND : 138 169
Bourcier Laurent	NIGEND : 164 266
Ori Gérard	NIGEND : 114 014
Cesari Philippe	NIGEND : 156 548
Allais Frédéric	NIGEND : 136 448
Wujciak Hervé	NIGEND : 133 950
Talon Christophe	NIGEND : 131 192
Ribal Emmanuel	NIGEND : 142 243
Rival-Morales Lionel	NIGEND : 161 067
Domergue Jean-Gabriel	NIGEND : 136 491
Avrial Olivier	NIGEND : 154 803
Parseghian Roland	NIGEND : 154 983
Bridoux Christophe	NIGEND : 155 785
Patte Hubert	NIGEND : 152 607
Michel Gilles	NIGEND : 145 589
Oudert Jean-Yves	NIGEND : 160 927
Spies Vincent	NIGEND : 152 146
Paulmier Éric	NIGEND : 144 465
Doyen Frédéric	NIGEND : 153 784

Lucchini Pierre	NIGEND : 151 538
Fromilhague Jean-Marc	NIGEND : 169 531
Blondel Sébastien	NIGEND : 179 850
Cabrolier Patrice	NIGEND : 156 544
Labarthe Walter	NIGEND : 161 516
Chapel Ludovic	NIGEND : 166 735
Goulon Pierre	NIGEND : 205 350
Beau Hervé	NIGEND : 163 701
Biart Olivier	NIGEND : 181 330
Colomer Francis	NIGEND : 131 756
Paneri Philippe	NIGEND : 128 536
Tirone Franco	NIGEND : 122 118
Rémond Jean-Claude	NIGEND : 124 829
Haas Thierry	NIGEND : 123 971
Barbieri Alain	NIGEND : 129 781
Boisnier Yann	NIGEND : 134 624
Rimaniol Christian	NIGEND : 133 806
Viret Gérard	NIGEND : 164 249
Albouy Christophe	NIGEND : 135 394
Dridi Michel	NIGEND : 157 872
Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :	
Farnet Florence	NIGEND : 145 804
Benoist Didier	NIGEND : 144 243
Cimaz Vincent	NIGEND : 167 076
Guidotti Sébastien	NIGEND : 211 311
Thalgott Freddy	NIGEND : 141 555
Piolle Frédéric	NIGEND : 155 733
Hubaud Frédéric	NIGEND : 171 063
Dupré Vincent	NIGEND : 160 879
Fernandez Frédéric	NIGEND : 166 972
Cabasson David	NIGEND : 187 958
Hugou Christophe	NIGEND : 145 557
Delhaye Marc	NIGEND : 153 941
Boutellaa Cherif	NIGEND : 194 785
Rocher Jean-Marc	NIGEND : 195 060
Di Marino Sébastien	NIGEND : 172 950
Auffan Jessy	NIGEND : 167 799
Couraud Emmanuel	NIGEND : 133 860
Podevin-Collomp Gêrôme	NIGEND : 195 783
Aquila Giuseppe	NIGEND : 192 382
Schweitzer Dominique	NIGEND : 203 371
Brevet Philippe	NIGEND : 116 771
Bertin Vincent	NIGEND : 169 920
Malfatto Pascal	NIGEND : 171 848
Menichini Cendrine	NIGEND : 216 737
De Marchi Florence	NIGEND : 195 140
Peyrard Éric	NIGEND : 173 472
Marmeys Richard	NIGEND : 181 888
Capon Damien	NIGEND : 190 556
Béraudo Frédéric	NIGEND : 162 037

Lhôpital Lionel	NIGEND : 165087
Ortola Loïc	NIGEND : 139642
Koller Sylvie	NIGEND : 195083
Vincent Franck	NIGEND : 154567
Teyssié Frédéric	NIGEND : 181417
Heurtaux Françoise	NIGEND : 167100
Bailly Philippe	NIGEND : 180714
Leydier Laure	NIGEND : 230513
Cottureau Benoît	NIGEND : 210429
Voisin Christophe	NIGEND : 169240
Lozano Pascal	NIGEND : 182237
Cotenceau Éric	NIGEND : 150114
Graux Romain	NIGEND : 197701
Rosa Johann	NIGEND : 177949
Brunon Cédric	NIGEND : 188730
Joud Christophe	NIGEND : 167655
Trabelsi Safouane	NIGEND : 189112
Bzinkiewicz Sébastien	NIGEND : 220999
Berton Benoît	NIGEND : 217068
Llorente José	NIGEND : 150764
Oudeville Stéphane	NIGEND : 174069
Monneray Yves	NIGEND : 152248
Beydon Pascal	NIGEND : 169503
Waxin Matthieu	NIGEND : 200937
Spediacci Maryse	NIGEND : 136830
Faucher Christine	NIGEND : 134315
Lefebvre Laurent	NIGEND : 120840
Garcia Gérard	NIGEND : 118568
Vernhes Pascal	NIGEND : 163573
Dejardin Éric	NIGEND : 132123
Volle Bruno	NIGEND : 125159
Macarry Jean	NIGEND : 157908
Demartini Olivier	NIGEND : 132382
Fernandez Dominique	NIGEND : 138112
Magron David	NIGEND : 146670
Riollot Christian	NIGEND : 153133
Guigliano Julien	NIGEND : 191063
Gayet Olivier	NIGEND : 163648
Oliva Serge-Candide	NIGEND : 169208
Guichard Antoine	NIGEND : 227400
Urac Jessica	NIGEND : 200024
Ott David	NIGEND : 203867
Gérondi Philippe	NIGEND : 156728
Schricke Stéphane	NIGEND : 160386
Gadeyne Cédric	NIGEND : 161390
Bazan Bernard	NIGEND : 132635
Michieli Frédéric	NIGEND : 161049
Picard Sylvain	NIGEND : 217613

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Claude Cyril	NIGEND : 215 021
Aït Oulahiane Hassan	NIGEND : 192 453
Lévesque Sébastien	NIGEND : 187 168
Chabot Sébastien	NIGEND : 145 397
Carniel Philippe	NIGEND : 152 300
Gaillard Franck	NIGEND : 170 096
Laurans Elodie	NIGEND : 243 715
Pelaez Christel	NIGEND : 162 562
Deswarte Aurélie	NIGEND : 234 206
Barbe Thierry	NIGEND : 143 563
Lescure Emmanuel	NIGEND : 192 409
Pihij Fabrice	NIGEND : 166 674
Bruno Dominique	NIGEND : 160 614
Cascales Rémi	NIGEND : 240 934
Faure Jérémy	NIGEND : 217 896
Fuchs Franck	NIGEND : 308 192
Holota Sophie	NIGEND : 224 815
Dambreville Sébastien	NIGEND : 180 505
Gomez Aurélie	NIGEND : 206 757
Collin David	NIGEND : 184 373
Feyrit Stéphane	NIGEND : 236 643
Chenel Jérôme	NIGEND : 303 406
Poirier Philippe	NIGEND : 204 564
Perrier Vincent	NIGEND : 199 532
Martel Grégory	NIGEND : 194 256
Pongnian Vincent	NIGEND : 208 358
Cabes Grégory	NIGEND : 223 736
Mansion Isabelle	NIGEND : 212 978
Chifflet Alexandra	NIGEND : 209 488
Longo Julie	NIGEND : 189 721
Auber Stéphane	NIGEND : 172 111
Hublou Nicolas	NIGEND : 184 667
Hicard Johan	NIGEND : 195 451
Ronck Aurélie	NIGEND : 242 655
Gueyraud Florent	NIGEND : 191 077
Cler Didier	NIGEND : 128 494
Bolzan Thierry	NIGEND : 70 114
Manti Salvatori	NIGEND : 139 992
Becquet Jérôme	NIGEND : 211 555
Zefzoufi Linda	NIGEND : 230 082
Bouchez Gaëtan	NIGEND : 303 494
Bonillo Hubert	NIGEND : 137 153
Clément Cédric	NIGEND : 198 706
Callet Stéphane	NIGEND : 212 821
Trombetta Caroline	NIGEND : 210 904
Vergnes Gérald	NIGEND : 310 398
Chodkiewicz Haroun	NIGEND : 203 478
Cebe Jean-Philippe	NIGEND : 160 421
Tabone Nathalie	NIGEND : 233 465

Lucas Benoît	NIGEND : 248 550
Benlaref Nadia	NIGEND : 248 398
Versini Loïc	NIGEND : 307 834
Labat Sébastien	NIGEND : 174 883
Houssaye Teddy	NIGEND : 208 162
Gamba Laëtitia	NIGEND : 245 714
De La Cruz Denis	NIGEND : 174 123
Chatenoud Pascal	NIGEND : 118 980
Guillas Kévin	NIGEND : 206 202
Poyatos Pascal	NIGEND : 243 104
Boulisset Christophe	NIGEND : 162 769
Lhôte David	NIGEND : 70 591
Dumas Grégory	NIGEND : 185 066
Kessaci Bruno	NIGEND : 208 100
Robin Patrice	NIGEND : 155 626
Vaugin Frédéric	NIGEND : 234 179
Mamlouk Dorsaf	NIGEND : 208 383
Loiodice Denis	NIGEND : 241 999
Laporte Franck	NIGEND : 154 298
Jéhier François	NIGEND : 190 641
Longuet Magalie	NIGEND : 202 536
Petitjean Stéphanie	NIGEND : 213 848
Fuentes Jean-Michel	NIGEND : 133 465
Chevalier Arnaud	NIGEND : 240 936
Marti Alexandre	NIGEND : 195 785
Froment Céline	NIGEND : 311 159
Sanchez Laurent	NIGEND : 142 964
Martinez Richard	NIGEND : 310 302
Khelifa Omar	NIGEND : 216 133
Saint-Michel Patrick	NIGEND : 138 314
Bachelier David	NIGEND : 188 296
Gorissen Gilles	NIGEND : 165 561
Pinel Mickaël	NIGEND : 185 201
Sanchez Éric	NIGEND : 171 208
Cimo Anne-Marie	NIGEND : 161 949
Buscail Frédéric	NIGEND : 155 259
Colakovic Jasmina	NIGEND : 226 585
Loriette Jérémy	NIGEND : 301 178
Mercol Cédric	NIGEND : 182 893
Chaix Lionel	NIGEND : 308 850
Lassus Sébastien	NIGEND : 308 212
Métivier Cédric	NIGEND : 243 261
Bayart Florence	NIGEND : 240 921
Docquoy Emeline	NIGEND : 233 260
Roth David	NIGEND : 203 314
Morlaës Sébastien	NIGEND : 233 117
Menaa Mohamed	NIGEND : 325 065
Vincent Éric	NIGEND : 199 030
Durbin Daniel	NIGEND : 124 778
Carton Olivier	NIGEND : 143 309

Chevallier Serge	NIGEND : 132915
Vandenheede Patrick	NIGEND : 129770
Cariou Pascale	NIGEND : 136802
Rouland-Thomas Stéphane	NIGEND : 135330
Torchio Anne	NIGEND : 70675
Beylier Claude	NIGEND : 133843
Falchier Hervé	NIGEND : 136194
Lavarini Éric	NIGEND : 70352
Passerin Gérard	NIGEND : 140263
Arnaud Alain	NIGEND : 131737
Guion Philippe	NIGEND : 70342
Rennault Franck	NIGEND : 137772
Cumont Hervé	NIGEND : 136340
Pellerin Christophe	NIGEND : 139533
Roth Raphaël	NIGEND : 134716
Danel Bertrand	NIGEND : 147811
Brunato Thierry	NIGEND : 149494
Vitrant Valérie	NIGEND : 141870
Dilly Philippe	NIGEND : 145052
Alejandro Pierre	NIGEND : 144367
Alessandri Christian	NIGEND : 124640
Foucher Olivier	NIGEND : 70800
Debart-Dewintre Armand	NIGEND : 147203
Jammes Thierry	NIGEND : 142447
Enjolras Patrick	NIGEND : 153790
Libessart Fabrice	NIGEND : 143902
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :	
Wacogne Geoffrey	NIGEND : 183323
Clément Christophe	NIGEND : 213164
Maohousa Nicolas	NIGEND : 214038
Gouvernet Guillaume	NIGEND : 189525
Bourdair Romain	NIGEND : 211289
Estévan Frédéric	NIGEND : 213060
Bouchaud Guillaume	NIGEND : 271876
Moscato Michaël	NIGEND : 179816
Varachaud Rémy	NIGEND : 227605
Nachin Tom	NIGEND : 248215
Keskin Ismail	NIGEND : 234770
Le Dréau Gwenaël	NIGEND : 303570
Airaud Cyril	NIGEND : 368332
Gey Guillaume	NIGEND : 219085
Maleuvre Aleksandr	NIGEND : 200279
Pascal Michaël	NIGEND : 236089
Rinaudo Nicolas	NIGEND : 211113
Boivin Benjamin	NIGEND : 303913
Bouzouita Abderrazak	NIGEND : 247954
Bourgeon Vanessa	NIGEND : 358886
Micallef Franck	NIGEND : 239290
Usluer Benjamin	NIGEND : 202495
Le Boubennec Joan	NIGEND : 351334

Gerges Alexandre	NIGEND : 182 164
Dussenne Alexandre	NIGEND : 228 062
Ariey-Jouglard Loïc	NIGEND : 217 063
Dupont Charlotte	NIGEND : 340 297
Zembama Veina	NIGEND : 362 415
Dalmasso Jérémie	NIGEND : 352 399
Mille Grégory	NIGEND : 207 032
Bezoteaux Guillaume	NIGEND : 241 495
Ancian Allyson	NIGEND : 208 785
Giroire Guillaume	NIGEND : 240 149
Jos Estéban	NIGEND : 326 799
Rouve Blandine	NIGEND : 303 607
Dehecq Rodolphe	NIGEND : 228 453
Vallini Ingrid	NIGEND : 228 002
Aggoun Dimitri	NIGEND : 324 839
Quéré Morgan	NIGEND : 356 424
Dey Dally Mériem	NIGEND : 226 244
Bouchard Arnaud	NIGEND : 315 097
Martin Thomas	NIGEND : 309 796
Agnessens Jordan	NIGEND : 368 586
Aicard Mathias	NIGEND : 303 005
Macret Benoît	NIGEND : 321 996
Guivarch Fiona	NIGEND : 361 641
Levy Jordan	NIGEND : 342 195
Vallalta Shirley	NIGEND : 357 473
Collomb Philippe	NIGEND : 243 866
Savio Alexandre	NIGEND : 348 683
Sanchez Élodie	NIGEND : 311 259
Janvier Rémi	NIGEND : 370 491
Wacquiez Grégory	NIGEND : 208 718
Clouet Mathieu	NIGEND : 349 951
Sauger Julien	NIGEND : 351 849
Dzikowski Florence	NIGEND : 340 504
Nivon Mickaël	NIGEND : 244 679
Blanchart Alexandra	NIGEND : 360 866
Lopez Matthieu	NIGEND : 343 358
Philippe Angéline	NIGEND : 336 798
Houdeville Amélie	NIGEND : 211 508
Vansever Kevin	NIGEND : 302 510
Fritz Ophélie	NIGEND : 316 721
Farré Anthony	NIGEND : 331 102
Le Goff Nicolas	NIGEND : 338 629
Cecat Arnaud	NIGEND : 371 313
Spade André	NIGEND : 368 120
Savary Antoine	NIGEND : 343 514
Graille Benjamin	NIGEND : 302 142
Grevelinger Jennifer	NIGEND : 334 342
Malfigan Kevin	NIGEND : 331 209
Glinkowski Alexandra	NIGEND : 362 793
Ollivaud Damien	NIGEND : 358 673

Boronat Damien	NIGEND : 276 335
Cyba Antoine	NIGEND : 219 598
Mirafiore Cindy	NIGEND : 329 791
Thuret Frédéric	NIGEND : 354 380
Donadiou Angélique	NIGEND : 307 571
Poize Vincent	NIGEND : 354 808
Grasso Yann	NIGEND : 362 443
Rafii Leslie	NIGEND : 302 740
Depicker Amandine	NIGEND : 324 055
Keryhuel Sébastien	NIGEND : 234 509
Martin Steven	NIGEND : 366 205
Gricourt Alexis	NIGEND : 371 135
Martinez Géraldine	NIGEND : 352 430
Rabier Amélie	NIGEND : 265 483
Bize Jonathan	NIGEND : 342 126
Dubrulle Yoann	NIGEND : 368 095
Prince Arnaud	NIGEND : 234 250
Marin Philippe	NIGEND : 350 915
Barberis Jonathan	NIGEND : 367 098
Dufresne de Virel Thibaud	NIGEND : 338 678
Mauny Elodie	NIGEND : 369 046
Aupet Maxime	NIGEND : 367 099
Eymery Olivier	NIGEND : 215 901
Fariello Jérémy	NIGEND : 322 942
Desbois Clément	NIGEND : 370 473
Gadet Stacy	NIGEND : 338 771
Cornillon Delphine	NIGEND : 345 655
Ludet Loïc	NIGEND : 329 546
Saliquet Erwan	NIGEND : 188 664
Michaux Johan	NIGEND : 216 502
Morin Damien	NIGEND : 343 475
Biscaye Marc	NIGEND : 238 477
Martinez Thomas	NIGEND : 235 756
Joubert Coralie	NIGEND : 341 924
Hénot Steeven	NIGEND : 334 346
Fontrobert Rémi	NIGEND : 341 168
Viegas Alexandre	NIGEND : 336 808
Fabrer Ludovic	NIGEND : 306 289
Carneiro-Da-Cruz Anthony	NIGEND : 249 225
Augait Romain	NIGEND : 339 624
Masseret Florian	NIGEND : 317 202
Vandeweghe Olivier	NIGEND : 185 532
Charron Barbara	NIGEND : 343 762
Zyla Adeline	NIGEND : 370 525
Boulangier Julien	NIGEND : 329 434
Ladame Clémentine	NIGEND : 325 221
Chauvel Margaux	NIGEND : 342 395
Dyrek Maxime	NIGEND : 197 600
Bendouba Yamina	NIGEND : 324 032
Borgellini Nicolas	NIGEND : 326 950

Vilarem Frédéric	NIGEND : 190 379
Jupin Alexandra	NIGEND : 195 488
Le Gars Yann	NIGEND : 212 663
Scandola Gilles	NIGEND : 159 425
Boulay Arnaud	NIGEND : 184 134
Linder Christophe	NIGEND : 163 432
Ferrault Jérôme	NIGEND : 169 950
Père Marilyn	NIGEND : 181 077
Limerat Lydie	NIGEND : 167 765
Peyron Mathieu	NIGEND : 179 195
Cotin David	NIGEND : 172 256
Collet Jean-Baptiste	NIGEND : 196 927
Laurans Vincent	NIGEND : 176 666
Fernandez Laurent	NIGEND : 183 893
Pouvesle Julien	NIGEND : 183 551
Wendler Ludovic	NIGEND : 316 680
Sola Jean-François	NIGEND : 154 219
Del Gaudio Hervé	NIGEND : 156 557
Vergnaud Bastien	NIGEND : 174 293
Gomez David	NIGEND : 158 296
Pouliquen Éric	NIGEND : 135 902
Mocka Paul	NIGEND : 147 624
Kleczewski Patrick	NIGEND : 144 297
Vilet Éric	NIGEND : 143 277
Merle Hervé	NIGEND : 162 827
Lautrec Régis	NIGEND : 141 131
Sergent Fabien	NIGEND : 158 719
Navarro Franck	NIGEND : 142 090
Bernard Alain	NIGEND : 144 117
Fayard Gérard	NIGEND : 156 435

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*
M. LÉVÊQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et de gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

Décision n° 55660 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR : INTJ1929995S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 19 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud – subdivision d'arme de la gendarmerie mobile – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

D'Assonville Alain	NIGEND : 146 340
Marino Jean-Luc	NIGEND : 213 520
Diaz Rodolphe	NIGEND : 145 534
Rodriguez Christian	NIGEND : 168 917
Aubin Dominique	NIGEND : 136 067
Giraud Patrice	NIGEND : 181 115
Grassin Christophe	NIGEND : 155 576
Auger Philippe	NIGEND : 149 123
Escartefigues Michel	NIGEND : 122 420
Carret Hervé	NIGEND : 164 164
Leroy Christophe	NIGEND : 128 808
Leygue Arnaud	NIGEND : 173 104
Mazzon Stéphane	NIGEND : 192 051
Rassin Denis	NIGEND : 207 722

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Reslinger Olivier	NIGEND : 149 588
Cordray Cyril	NIGEND : 164 168
Mialane-Visa Éric	NIGEND : 161 634
Weber Daniel	NIGEND : 117 612
Vessière Tristan	NIGEND : 159 544
Fichaux Aurélien	NIGEND : 171 294

Raoux Dominique	NIGEND : 125 766
Montamat Manuel	NIGEND : 173 213
Dinel Marc	NIGEND : 155 670
Paget Jean-Luc	NIGEND : 153 849
Lebrun Jean-Christophe	NIGEND : 162 096
Guffroy Nicolas	NIGEND : 169 680
Birac Jean-Louis	NIGEND : 195 717
Fabre Nicolas	NIGEND : 190 332
Mongenot Luc	NIGEND : 157 319
Jonckheere Loïc	NIGEND : 171 924
Gauci Jérôme	NIGEND : 177 898
Schang Jérôme	NIGEND : 168 600
Duvieilh Serge	NIGEND : 159 386
Delhom Alain	NIGEND : 150 722
Barruol Christophe	NIGEND : 191 067
Fabresse Jérôme	NIGEND : 188 848
Colleu Sylvain	NIGEND : 161 477
Pajot Christophe	NIGEND : 182 542
Lalanne Olivier	NIGEND : 154 184
Duhaupas Thierry	NIGEND : 134 245
Auge David	NIGEND : 168 816
Mérengone Didier	NIGEND : 136 234

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Entzmann Davy	NIGEND : 315 283
Moine Francis	NIGEND : 124 300
Laborde Jean-Pascal	NIGEND : 187 270
Hardy Frédéric	NIGEND : 154 388
Rudiver Yves	NIGEND : 132 079
Lescop Luc	NIGEND : 169 046
Filareto Leonardo	NIGEND : 189 788
Averous Jean-Marie	NIGEND : 160 850
Bouchard Julien	NIGEND : 309 358
Vogel Mickaël	NIGEND : 266 055
Fourcade Benjamin	NIGEND : 182 397
Dubant Yann	NIGEND : 221 009
Aletto Pascal	NIGEND : 247 187
Gil Jean-Claude	NIGEND : 160 549
Dupuy Stéphane	NIGEND : 160 219
Roubaud François-Maxime	NIGEND : 304 963
Holaind Stanislas	NIGEND : 220 605
Le Brun Romain	NIGEND : 230 170
Dubau Mathieu	NIGEND : 212 565
Koczab Michaël	NIGEND : 199 462
Gauthier Florian	NIGEND : 248 472
Duchâtel Franck	NIGEND : 138 539
Mérer Guillaume	NIGEND : 225 688
Claeys Nicolas	NIGEND : 246 571
Pomerole Régis	NIGEND : 153 607
Carton Alexandre	NIGEND : 248 864

Heitz Morgan	NIGEND : 217 189
Franquet David	NIGEND : 209 951
Gardien Sébastien	NIGEND : 220 819
Cabanacq Lionel	NIGEND : 220 396
Frontini Cédric	NIGEND : 238 440
Galtier Adrien	NIGEND : 324 172
Pelouze Joël	NIGEND : 301 300
Aliaga Sébastien	NIGEND : 303 460
Aubert Michaël	NIGEND : 226 840
Peyrol Adrien	NIGEND : 220 107
Gatimel Nicolas	NIGEND : 244 301
Cardon Maxime	NIGEND : 307 630
Brun Cyril	NIGEND : 239 978
Martin Anthony	NIGEND : 241 677
Eisenmann Stéphane	NIGEND : 152 200
Lacroix Valentin	NIGEND : 235 994
Fournier Cédric	NIGEND : 307 849
Giraudot Maxime	NIGEND : 245 064
Hélière Sébastien	NIGEND : 311 183
Corniquet Matthieu	NIGEND : 237 074
Causadias Cédric	NIGEND : 185 109
Monty Lionel	NIGEND : 213 987
Meyer Benjamin	NIGEND : 233 752
D'Eusanio Nicolas	NIGEND : 228 057
Martin Jonathan	NIGEND : 224 344
Moutfi Yann	NIGEND : 311 249
Duvigneau Franck	NIGEND : 333 309
Alonso Yvan	NIGEND : 312 145
Pujol Martial	NIGEND : 237 705
Leconte Thibault	NIGEND : 308 549
Moncho Romain	NIGEND : 327 839
Joyez Romain	NIGEND : 319 235
Neveu Mickaël	NIGEND : 226 890
Fabris Olivier	NIGEND : 328 717
Arnal Adrien	NIGEND : 219 231
Gester Alexandre	NIGEND : 206 265
Gourdin Pierre-Yves	NIGEND : 240 619
Artaud Christophe	NIGEND : 307 333
Gimenez Yannick	NIGEND : 134 496
Jamis Sylvain	NIGEND : 134 906
Keroullas Jean-Luc	NIGEND : 137 735
Burnichon Thierry	NIGEND : 128 867
Magnier Patrick	NIGEND : 136 010
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :	
Girard Geoffrey	NIGEND : 309 815
Mingorance Joffrey	NIGEND : 348 783
Frichot Kévin	NIGEND : 339 782
Desreumaux Valentin	NIGEND : 349 909
Le Bronec Kévin	NIGEND : 227 557

Quelo Mathieu	NIGEND : 309 276
Castells Anthony	NIGEND : 319 175
Sanchez Florian	NIGEND : 34 977
Souza Oliveira Itamar	NIGEND : 369 866
Lemrini Amar	NIGEND : 342 183
Meneguz Florian	NIGEND : 325 069
Billard Arnaud	NIGEND : 309 083
Pagès Nicolas	NIGEND : 341 961
Joliff Anthony	NIGEND : 302 607
Picard Teddy	NIGEND : 305 663
Tomio Vincent	NIGEND : 371 310
Cadot Maxime	NIGEND : 340 629
Coquart Maxime	NIGEND : 332 231
Vital Florent	NIGEND : 334 870
Cavaille Mathieu	NIGEND : 307 863
Motteau Olivier	NIGEND : 354 228
Mezino Guillaume	NIGEND : 352 342
Maubourguet Cédric	NIGEND : 232 612
Michel-Bechet Quentin	NIGEND : 307 776
Bertram Julien	NIGEND : 349 898
Stenger Marc	NIGEND : 245 536
Coursol Ludovic	NIGEND : 374 723
Sprinski Loïc	NIGEND : 252 932
Ethève Rico	NIGEND : 370 109
Bellamy Eric	NIGEND : 330 676
Laloup Christophe	NIGEND : 247 763
Bense Michaël	NIGEND : 217 066
Pierre Alexandre	NIGEND : 339 457
Gervot Yann	NIGEND : 353 900
Mallet Clément	NIGEND : 304 838
Briant Mathieu	NIGEND : 326 155
Grimaud Florian	NIGEND : 369 875
Di Dodo Romain	NIGEND : 216 110
Perrone Mathias	NIGEND : 329 073
Hermann Samuel	NIGEND : 341 588
Giner Jérémy	NIGEND : 238 820
Bugala Lucas	NIGEND : 348 607
Davidian Laurent	NIGEND : 329 496
Leclerc Jérôme	NIGEND : 303 968
Faggionato Fabrice	NIGEND : 307 862
Silva Nicolas	NIGEND : 351 683
Ortuno Samuel	NIGEND : 230 060
Leroux Jordan	NIGEND : 331 279
Landry Anthony	NIGEND : 214 581
Yahmadi Oualid	NIGEND : 352 109
Goubert Yohann	NIGEND : 303 677
Sultanaly Al-hadhur	NIGEND : 322 709
Pichot Fabien	NIGEND : 212 307
Koprek Romuald	NIGEND : 319 758
Kebir Abdelkader	NIGEND : 314 232

Quinquis Florian	NIGEND : 302 714
Boukhari-Benamara Nour-Eddine	NIGEND : 216 982
Liandier Pierre	NIGEND : 190 493
Maveyraud Benoît	NIGEND : 172 063
Gallo Olivier	NIGEND : 184 431
Tauzin Xavier	NIGEND : 189 212
Puig Yannick	NIGEND : 182 569
Marion Ludovic	NIGEND : 246 353
Cano Pierre	NIGEND : 161 945
Urrea Jean-Marie	NIGEND : 151 851
Ercolessi Thierry	NIGEND : 161 005
Pubill Jean	NIGEND : 136 258

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*
M. LÉVÊQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale

Décision n° 71121 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »

NOR : INTJ1930016S

Le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 18 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Pierre Olivier	NIGEND : 143 660
Beugnon Benoît	NIGEND : 134 752
Bousquet Christophe	NIGEND : 133 047
Bernard Pascal	NIGEND : 138 888
Noël Stéphan	NIGEND : 145 455
Maufroid Martine	NIGEND : 136 998
De Souza Olivier	NIGEND : 140 540
Coquelet David	NIGEND : 144 513
Ménard Noël	NIGEND : 132 058
Escande Sébastien	NIGEND : 169 948

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Malfin Christophe	NIGEND : 152 472
Rossi Lionel	NIGEND : 158 978
Vis Christophe	NIGEND : 163 382
Tixier Pascal	NIGEND : 128 947
Bansard Sylvain	NIGEND : 165 522
Leroy Aurélie	NIGEND : 190 460
Arena Stéphane	NIGEND : 177 852
Luce Christophe	NIGEND : 158 210
Sindi Gadirye	NIGEND : 195 084
Smague Stéphane	NIGEND : 153 146
Schmidlin Jérémie	NIGEND : 197 368

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis chefs :

Ailloud Patrick	NIGEND : 242037
Ceyzeriat Céline	NIGEND : 243559
Mansillon Damien	NIGEND : 197205
Szafarczyk Hubert	NIGEND : 248312
Szymanski Éric	NIGEND : 209075
Dufil Laura	NIGEND : 310277
Saibo Maryline	NIGEND : 212774
Accard Bruno	NIGEND : 201983
Melka Julien	NIGEND : 301275
Benhelou Hadiya	NIGEND : 214769
Krykwa Alexandra	NIGEND : 242635
Dervaux Jonathan	NIGEND : 233356
Le Pilouer Yannick	NIGEND : 220489
Dupuis Frédéric	NIGEND : 229233
Dagnaud Cyrille	NIGEND : 159131
Walzer Julien	NIGEND : 232539
Bernard Sébastien	NIGEND : 228429
Guilbert Dorian	NIGEND : 235507
Dijoux Jean-Voltaire	NIGEND : 235000
Jadin Yoann	NIGEND : 324181
Bigot Jean-Philippe	NIGEND : 163614
Scherrer Ghislain	NIGEND : 163071
Andreini Nicolas	NIGEND : 163477
Herry Bruno	NIGEND : 131141
Lombart Fabrice	NIGEND : 134922
Gervais Bruno	NIGEND : 146102
Barel Jean-Michel	NIGEND : 134456
Hudela Nicolas	NIGEND : 138436
Eyhorn Yann	NIGEND : 158034

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Pomier-Layrargues Louis	NIGEND : 224265
Yviquel Guillaume	NIGEND : 224558
Penninck Sébastien	NIGEND : 349590
Samar Karineka	NIGEND : 349276
Manasé--Delobel Anthony	NIGEND : 352034
Culos Olivier	NIGEND : 325564
Tanqueray Robin	NIGEND : 367041
Bordet Steve	NIGEND : 155909
Laurent Franck	NIGEND : 154067
Ouail Jean-Marie	NIGEND : 164333
Descoings Yann	NIGEND : 159027
Puech Philippe	NIGEND : 163685
Goczkowski Laurent	NIGEND : 173072
Gimeno Marc	NIGEND : 164190
Giraud Romuald	NIGEND : 158042
Guégan Richard	NIGEND : 162381
Bar Dany	NIGEND : 191214
Fresco Emmanuel	NIGEND : 146892

Paturaud Viviane NIGEND : 171 092
Gonot Stéphane NIGEND : 153 568
Combalbert Yannis NIGEND : 219 145

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,
O. GUÉRIF*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 71135 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie

NOR : INTJ1929988S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Boix Yannick	NIGEND : 156 537
Gautier Éric	NIGEND : 156 320
Brault Christophe	NIGEND : 142 025
Roussel Yannick	NIGEND : 149 834
Bourgeois Sébastien	NIGEND : 160 980
Masoni Ludovic	NIGEND : 212 037
Dardun Frédéric	NIGEND : 127 704
Moulet Bertrand	NIGEND : 163 676
Leduc Christophe	NIGEND : 158 199
Banc Thierry	NIGEND : 148 038
Devillard Rodolphe	NIGEND : 178 285
Richalet Stéphane	NIGEND : 186 038
Bernollin Thierry	NIGEND : 136 726
Salomé Benoît	NIGEND : 164 510
Bardu David	NIGEND : 205 336
Amblard Christophe	NIGEND : 200 155
Balestra Olivier	NIGEND : 154 465
Cathelain Frédéric	NIGEND : 164 275
Issartel Laurent	NIGEND : 160 645
Cléva Laurent	NIGEND : 158 633
Gouttebaron Sylvain	NIGEND : 159 390

Schelcher François	NIGEND : 148 974
Guicherd-Callin Éric	NIGEND : 127 932
Wiemann Jean-Pierre	NIGEND : 146 046
Serrano Hervé	NIGEND : 142 969
Lacroix Emmanuel	NIGEND : 145 069
Benedetto Patrick	NIGEND : 195 099
Muratovic Marc	NIGEND : 150 782
Casseron Cédric	NIGEND : 169 000
Jarousse Éric	NIGEND : 187 964
Ducruet Véronique	NIGEND : 151 645
Dugrenier Philippe	NIGEND : 149 513
Baixas Patrice	NIGEND : 158 778
Conte Jean-Christophe	NIGEND : 161 256
Bonhomme Frédéric	NIGEND : 140 184
Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :	
Gaillard Samuel	NIGEND : 169 677
Loyer Marc	NIGEND : 145 581
Batail Christophe	NIGEND : 193 168
Corbet Frédéric	NIGEND : 132 117
Balloul Nordine	NIGEND : 150 703
Ferron Jean-Jacques	NIGEND : 157 279
Lori Jean-Philippe	NIGEND : 156 618
Lanaud Olivier	NIGEND : 155 311
Lecas Laurent	NIGEND : 141 653
Picolet Emmanuel	NIGEND : 122 463
Conq Laurent	NIGEND : 178 091
Platon Bénédicte	NIGEND : 185 579
Sauval William	NIGEND : 164 511
Dupont Damien	NIGEND : 201 523
Vattier Lionel	NIGEND : 163 380
De Horde Franck	NIGEND : 164 702
Pavlovic Sasa	NIGEND : 239 075
Montiel Sébastien	NIGEND : 171 938
Kharbach Ahmed	NIGEND : 241 995
Haigneré Mikaël	NIGEND : 199 752
Billottet Véronique	NIGEND : 154 574
Lecointre Frédéric	NIGEND : 172 457
De Decker Pierre-Antoine	NIGEND : 172 027
Rousselot-Emart Denis	NIGEND : 148 969
Laujin Mikaël	NIGEND : 193 673
Moret Morgan	NIGEND : 188 518
Sevrain David	NIGEND : 188 341
Gosset Sébastien	NIGEND : 170 102
Gomez Yves	NIGEND : 192 316
Barbecot Fabrice	NIGEND : 173 027
Meunier Jean-Jacques	NIGEND : 149 076
Kuntz Yann	NIGEND : 160 908
Dimey Rodolphe	NIGEND : 139 330
Maamour Karim	NIGEND : 187 066
Froger Johnny	NIGEND : 152 080

Delbecq Christophe	NIGEND : 147 707
D'Etto re Savério	NIGEND : 160 059
N'Diaye Ibrahima	NIGEND : 219 042
Stasiaczyk Ludovic	NIGEND : 168 248
Piron Sylvain	NIGEND : 189 193
Destres Emmanuel	NIGEND : 161 736
Pestana Michaël	NIGEND : 207 418
Tottoli Rémy	NIGEND : 210 412
Mirabel Maxime	NIGEND : 233 280
Duvignacq Franck	NIGEND : 172 143
Zoete Laurent	NIGEND : 136 712
Chambon Florence	NIGEND : 147 559
Trossevin Didier	NIGEND : 149 842
Rican Joël	NIGEND : 164 504
Kaufmann Sébastien	NIGEND : 153 345
Teigny Nathalie	NIGEND : 178 162
Brioude Stéphane	NIGEND : 195 157
Laly Sylvain	NIGEND : 233 271
Couturier Grégory	NIGEND : 209 300
Ferreira Vincent	NIGEND : 164 074
Sulpice Philippe	NIGEND : 142 514
Ballesto Yohan	NIGEND : 167 605
Piron Étienne	NIGEND : 198 897
Devaux Jérôme	NIGEND : 146 216
Bonnet Yannick	NIGEND : 175 964
Despaquis Guillaume	NIGEND : 189 140
Abric Gaëtan	NIGEND : 160 397
Guillemet Betty	NIGEND : 173 878
Melampe Ludovic	NIGEND : 175 217
Lombardy Pierre	NIGEND : 200 463
Darbousset Renaud	NIGEND : 221 126
Vital Marc	NIGEND : 172 103
Moulis Nicolas	NIGEND : 198 053
Caillat Sylvain	NIGEND : 204 459
Mansano Sébastien	NIGEND : 205 322
Ordonneau Jonathan	NIGEND : 216 830
Gentil Frédéric	NIGEND : 183 897
Liber Aymeric	NIGEND : 203 610
Pitiot Rémi	NIGEND : 195 528
Mangion Jonathan	NIGEND : 220 960
Martin François	NIGEND : 199 503
Oubassa Otman	NIGEND : 193 945
Vialatte Laurent	NIGEND : 176 400
Baumann David	NIGEND : 141 448
Gillot Ludovic	NIGEND : 216 601
Redon Patrice	NIGEND : 158 339
Metz Maité	NIGEND : 226 384
Laporte Laurent	NIGEND : 132 415
Krawczyk Romuald	NIGEND : 161 977
Guidi Christophe	NIGEND : 134 810

Debost Florian	NIGEND : 200 004
Mola Hasan	NIGEND : 231 973
Hallet Gautier	NIGEND : 194 887
Berthe Aurélie	NIGEND : 306 213
Lefebvre Laurent	NIGEND : 239 924
Godoc Jean-Christophe	NIGEND : 156 450
Besson Jérôme	NIGEND : 180 369
Lecoq Arnaud	NIGEND : 230 512
Tarbez Grégoire	NIGEND : 171 210
Costallat Frank	NIGEND : 149 764
Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :	
Ougier Damien	NIGEND : 205 871
Gauthier Julien	NIGEND : 215 494
Bonnabel Florian	NIGEND : 205 529
Jacquelin Olivier	NIGEND : 156 461
Rougeot Patrick	NIGEND : 134 850
Rancon Sébastien	NIGEND : 149 335
Joubert Franck	NIGEND : 157 898
Orthez Mickaël	NIGEND : 220 508
Pueo Olivier	NIGEND : 191 354
Haynau Éric	NIGEND : 226 371
Carpentier Alexandre	NIGEND : 219 934
Guillet Hervé	NIGEND : 170 350
Barral Romain	NIGEND : 218 761
Siegwald Marc	NIGEND : 168 925
Haissant David	NIGEND : 193 083
Rouges Nathalie	NIGEND : 176 731
Duquesnoy Christophe	NIGEND : 145 800
Bajeux Sylvain	NIGEND : 156 979
Turlure David	NIGEND : 201 999
Labayle Éric	NIGEND : 208 056
Ben Bouazza Jamal	NIGEND : 191 768
Renard Mickaël	NIGEND : 198 579
Biou Michaël	NIGEND : 168 701
Ferrari David	NIGEND : 170 339
Guillet Maxime	NIGEND : 229 630
Gendre Matthieu	NIGEND : 234 133
Hurax Virginie	NIGEND : 232 257
Sauvage Pierre-Martin	NIGEND : 242 077
Lantheaume Jocelyn	NIGEND : 167 103
Benkerroum Samir	NIGEND : 200 959
Piénoz Guillaume	NIGEND : 188 506
Vegnand Franck	NIGEND : 142 261
Syote Nabil	NIGEND : 241 277
Arnould Maximilien	NIGEND : 196 534
Pascuzzo Marjorie	NIGEND : 218 614
Cvetkovic Alexandre	NIGEND : 190 588
Eusoge Jérôme	NIGEND : 186 399
Babo Willy	NIGEND : 196 262
Detry Frédéric	NIGEND : 214 499

Fallot Yannick	NIGEND : 240950
Szczudlo Élisabeth	NIGEND : 187934
Dubouis Fanny	NIGEND : 301617
Poulain Laurent	NIGEND : 176390
Aubert Marie	NIGEND : 213023
Pacon Marie-Caroline	NIGEND : 228341
Hien Stéphane	NIGEND : 168198
Georges Gérard	NIGEND : 139761
Camu Franck	NIGEND : 206024
Krol Ludovic	NIGEND : 199176
Bachelet Dorotheé	NIGEND : 215874
Hoffmann Guillaume	NIGEND : 172860
Makar Julien	NIGEND : 197578
Brunet Géraldine	NIGEND : 247922
Lotsch Stéphane	NIGEND : 153592
Henrique Sébastien	NIGEND : 194468
Becker Philippe	NIGEND : 156981
Lionnet Jonathan	NIGEND : 198022
Tissier Nelly	NIGEND : 173907
Dufrenoy Julien	NIGEND : 214708
Denoitte Marc	NIGEND : 163406
Michel Nicolas	NIGEND : 184888
Gorry Régis	NIGEND : 231206
Beauquis Julie	NIGEND : 216077
Martins Sophie	NIGEND : 319059
Lebaron Stéphane	NIGEND : 194934
Glatard Robert	NIGEND : 230794
Grange Sébastien	NIGEND : 246544
Palacios Cindy	NIGEND : 307465
Varin Benoist	NIGEND : 241159
Vacher Gwenaël	NIGEND : 238633
Boyer Christophe	NIGEND : 159364
Novelli Laurent	NIGEND : 197335
Desroziers Fabien	NIGEND : 160529
Vallièrè Julien	NIGEND : 242269
Gourdèlon Lionel	NIGEND : 209139
Garrigou Philippe	NIGEND : 125823
Altomonte Ludovic	NIGEND : 198021
Lalloz Jean-Jacques	NIGEND : 164196
Talamoni Alexandra	NIGEND : 233294
Gervail Jean-Paul	NIGEND : 141233
Mineo Jessie	NIGEND : 235377
Gombeau Stéphane	NIGEND : 195301
Charlot Fabrice	NIGEND : 211477
Nicole Fabien	NIGEND : 337326
Löhr Gérald	NIGEND : 339019
Gagnieu Cyril	NIGEND : 209710
Morin Stephen	NIGEND : 192498
Joutz Mickaël	NIGEND : 219198
Letourneux Pénélope	NIGEND : 245088

Capela Camille	NIGEND : 205 550
Barençon Patrick	NIGEND : 239 183
Vidal Florian	NIGEND : 228 890
Sientzoff Claire	NIGEND : 200 360
Plasse Natacha	NIGEND : 211 312
Meunier-Carus Maryline	NIGEND : 231 150
Jeanneau Sophie	NIGEND : 207 376
Sueur Yan	NIGEND : 248 311
Brun Thierry	NIGEND : 129 571
Richard Hervé	NIGEND : 165 727
Bart Anthony	NIGEND : 240 890
Girandon Damien	NIGEND : 163 319
Ducléroi Patricia	NIGEND : 156 820
Bernard François	NIGEND : 215 876
Rouiller Benoît	NIGEND : 229 570
Vougnon Maxime	NIGEND : 352 108
Flottard Guillaume	NIGEND : 241 184
Maudet Emmanuel	NIGEND : 219 274
Thierry Mathias	NIGEND : 211 235
Pasquier Etienne	NIGEND : 198 955
Babot Stéphanie	NIGEND : 186 367
Pochat-Baron Olivier	NIGEND : 230 740
Diaz Caroline	NIGEND : 218 594
Pallay Nadège	NIGEND : 233 284
Tambau Lionel	NIGEND : 210 400
Khelifi Ahmed	NIGEND : 319 561
Sague Julien	NIGEND : 237 033
Mathon Fabrice	NIGEND : 204 078
Lominet Olivier	NIGEND : 155 198
Halvick Jérôme	NIGEND : 187 107
Vernay Julien	NIGEND : 234 917
Pignard Sébastien	NIGEND : 200 086
Canonne Vincent	NIGEND : 148 564
Zimmer Nicolas	NIGEND : 196 354
Gallois Sophie	NIGEND : 207 127
Campion Michel	NIGEND : 164 435
Moinard Caroline	NIGEND : 243 582
Gauthier Julien	NIGEND : 218 667
Nardin Virginie	NIGEND : 179 572
Charpentier Emmanuel	NIGEND : 164 918
Martin Yann	NIGEND : 248 892
Pierron Pascal	NIGEND : 150 060
Gernez Sébastien	NIGEND : 301 140
Leroy Olivier	NIGEND : 239 862
Facq Laurent	NIGEND : 323 852
Forey Anthony	NIGEND : 209 426
Sellet Stéphanie	NIGEND : 235 008
Rey Grégory	NIGEND : 252 693
Kessler Aline	NIGEND : 242 927
Fleuret Sophie	NIGEND : 247 215

Denoyelle Johan	NIGEND : 311 376
Wuillamie Grégory	NIGEND : 230 552
Topin Stéphane	NIGEND : 210 362
Le Brun Sébastien	NIGEND : 311 217
Lima Bras Fabien	NIGEND : 304 944
Rondeau Aurore	NIGEND : 277 951
Martin Amélie	NIGEND : 323 886
Dumas Dimitri	NIGEND : 240 831
Moisan Nicolas	NIGEND : 185 390
Ragot Laurent	NIGEND : 160 584
Beziau Bertrand	NIGEND : 239 186
Gache Cyril	NIGEND : 165 057
Ledent Vincent	NIGEND : 182 193
Lefebvre Fabien	NIGEND : 234 073
Randon Guilhem	NIGEND : 246 678
Maréchal Christophe	NIGEND : 223 794
Deslandes Pierrick	NIGEND : 204 542
Chazot Anthony	NIGEND : 243 065
Boutry Frédéric	NIGEND : 171 803
Doby Stéphane	NIGEND : 209 880
Trottier Julien	NIGEND : 208 605
Delobel Bertrand	NIGEND : 186 529
Jastrzebski Didier	NIGEND : 147 351
Quayre Christelle	NIGEND : 159 905
Mauduit Laurent	NIGEND : 164 859
Méjean Christophe	NIGEND : 143 908
Boisson Loïc	NIGEND : 230 222
Pépin Laure	NIGEND : 307 533
Percebois Tony	NIGEND : 191 053
Treille Cyril	NIGEND : 225 168
Prudhomme Jonathan	NIGEND : 238 774
Fournier Fabien	NIGEND : 238 108
Combelle Julien	NIGEND : 300 991
Sola Patrick	NIGEND : 301 356
Lemaire Alexandre	NIGEND : 165 869
Scizzeri Vivien	NIGEND : 242 503
Turpin Isabelle	NIGEND : 196 511
Giraud Cyril	NIGEND : 231 948
Macias Hurtado Renaud	NIGEND : 241 949
Mebarki Nassima	NIGEND : 209 528
Michel Ludovic	NIGEND : 198 585
Maruhi Teihoarii	NIGEND : 217 209
Ytier Damien	NIGEND : 349 665
Conot Cindy	NIGEND : 227 179
Ah-toy Pascale	NIGEND : 322 440
Devoucoux Julien	NIGEND : 301 955
Latrèche Audrey	NIGEND : 242 637
Grignaffini Sébastien	NIGEND : 232 735
Wattiez Céline	NIGEND : 214 099
Romanet-Perroux Vincent	NIGEND : 220 770

Praneuf Flavie	NIGEND : 248 777
Chirat Nathalie	NIGEND : 240 937
Lopez Christophe	NIGEND : 214 462
Odoir Éric	NIGEND : 185 347
Gayral Nicolas	NIGEND : 196 034
Herbe Nicolas	NIGEND : 205 985
Masclaux Vanessa	NIGEND : 183 847
Roy Jean-Marc	NIGEND : 131 851
Beckers Vincent	NIGEND : 152 931
Reignier Denis	NIGEND : 70 832
Dolou Gaëlle	NIGEND : 145 795
Malabat Philippe	NIGEND : 132 053
Aznar Frédéric	NIGEND : 129 191
Huguet Jean-Marc	NIGEND : 133 349
Sire Pascale	NIGEND : 70 862
Rigoct Éric	NIGEND : 152 259
Tsesemeli Sylvie	NIGEND : 145 869
Mullon Christophe	NIGEND : 140 145
Ripoll Thierry	NIGEND : 142 503
Sellier Bruno	NIGEND : 138 873
Konanz Corinne	NIGEND : 131 471
Meynadier Fabrice	NIGEND : 135 700
Rebaudo Christophe	NIGEND : 140 622
Pouyet Pierre	NIGEND : 134 711
Redonnet Didier	NIGEND : 141 018
Jouglard Gérard	NIGEND : 137 332
Hours Jean-Philippe	NIGEND : 137 596
Perassi Didier	NIGEND : 140 265
Morgand Xavier	NIGEND : 135 886
Bezu Pascal	NIGEND : 141 890
Cartier Christophe	NIGEND : 138 772
Ravoyard Hervé	NIGEND : 129 748
Michoux Jean-Pierre	NIGEND : 136 547
Hervaud Lionel	NIGEND : 141 636
Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :	
De Zutter Romain	NIGEND : 362 137
Hamon Emeline	NIGEND : 345 768
Hédin Charles-Henri	NIGEND : 187 474
Bellon Lucie	NIGEND : 338 439
Ducresot Olivier	NIGEND : 319 707
Hertereau Joachim	NIGEND : 203 460
Helbert Wilfried	NIGEND : 243 234
Giraud Romain	NIGEND : 245 789
Denis Christophe	NIGEND : 301 551
Hiam Florent	NIGEND : 231 610
Bougard Laurine	NIGEND : 362 150
Combrisson Alexis	NIGEND : 229 092
Grioche Lucie	NIGEND : 305 610
Gatefin Kévin	NIGEND : 201 350
Pidery Bruno	NIGEND : 360 808

Guérin Laurent	NIGEND : 344 881
Magda Baptiste	NIGEND : 194 005
Dubrulle Anthony	NIGEND : 347 785
Bazile Océane	NIGEND : 368 050
Cuvellier Anne	NIGEND : 207 935
Stiegler Stéphanie	NIGEND : 361 823
Cimetièrre Eric	NIGEND : 356 580
Albouy Geoffrey	NIGEND : 366 836
Meradou Lionel	NIGEND : 308 888
Lousaief Tahar	NIGEND : 352 522
Hasini Ousama	NIGEND : 247 432
François Camille	NIGEND : 361 760
Le Pen Vincent	NIGEND : 225 775
Ligouret Steven	NIGEND : 248 755
Barcelo Adeline	NIGEND : 368 045
Bernard Zora	NIGEND : 209 602
Berthollet Benjamin	NIGEND : 328 089
Rodillon Rémy	NIGEND : 241 920
Martin Raphaël	NIGEND : 213 841
Faryna Denis	NIGEND : 242 829
Serralta Laurent	NIGEND : 233 415
Cambier Rémi	NIGEND : 311 161
Valbrun Aurélien	NIGEND : 242 507
Anicelli Jacques	NIGEND : 163 606
Rix Lionel	NIGEND : 319 006
Bres Romain	NIGEND : 210 561
Lebouteiller Donovan	NIGEND : 371 168
Szternberg Raphy	NIGEND : 368 271
Momet Pierre	NIGEND : 237 339
Magner Hadrien	NIGEND : 333 208
Prime Benjamin	NIGEND : 362 401
Pain David	NIGEND : 340 822
De Block Inès	NIGEND : 315 437
Goubis Tiffany	NIGEND : 300 395
Berthanier Sophie	NIGEND : 361 519
Anexime Yoann	NIGEND : 306 011
Bizet Gaëlle	NIGEND : 367 102
Rouyer Antoine	NIGEND : 326 484
Cirot Anthony	NIGEND : 368 592
Py Jérôme	NIGEND : 360 973
Demessine Mathieu	NIGEND : 322 456
Aubry Victor	NIGEND : 361 352
Beurel Pierrick	NIGEND : 348 695
Derudder Joary	NIGEND : 267 492
Morey Océane	NIGEND : 339 301
Ghironzi Morgan	NIGEND : 327 496
Ambrosi Catherine	NIGEND : 362 059
Cottenceau Jean	NIGEND : 344 984
Millet Christophe	NIGEND : 360 941
Boulleaux Gaëlle	NIGEND : 352 764

Pellé Alison	NIGEND : 353 856
Henri Fabien	NIGEND : 344 391
Ransac Jérémy	NIGEND : 226 897
Duperoux Olivier	NIGEND : 239 919
Azibi Sofiane	NIGEND : 242 388
Richard Redha	NIGEND : 308 145
Kern Odile	NIGEND : 233 493
Léon Yannick	NIGEND : 344 889
Galland Alexis	NIGEND : 371 594
Rouanet Mehouas Christelle	NIGEND : 351 106
Del-Pierrot Corentin	NIGEND : 352 784
Desmet Guillaume	NIGEND : 361 723
Lavina Yann	NIGEND : 350 022
Malaguti Caroline	NIGEND : 354 208
Rondot Nicolas	NIGEND : 313 098
Messieux Émilie	NIGEND : 322 153
Gambier Gauthier	NIGEND : 345 921
Rémy Ulrich	NIGEND : 341 915
Bontinck Justin	NIGEND : 343 385
Vunderlich Laëtitia	NIGEND : 221 086
Lakhdar Samira	NIGEND : 368 350
Dehorter Alexandre	NIGEND : 362 213
Annerel Anthony	NIGEND : 362 031
Chaix Aymeric	NIGEND : 317 398
Molenda Valentin	NIGEND : 337 312
Montessuy Florian	NIGEND : 352 506
Butel Sandrine	NIGEND : 324 540
Bothorel Clément	NIGEND : 333 080
Fauré Arnaud	NIGEND : 339 378
Jacquet Maxime	NIGEND : 331 662
Richard Jessica	NIGEND : 321 559
Lanet Romain	NIGEND : 327 525
Larlet Thomas	NIGEND : 311 438
Souille Anthony	NIGEND : 238 462
Jamet Camille	NIGEND : 371 604
Jusselme Simon	NIGEND : 359 246
Laconde Florian	NIGEND : 246 345
Coulhon Gautier	NIGEND : 369 991
Coutances Nicolas	NIGEND : 315 256
Brémond Audrey	NIGEND : 263 544
Bounihi Loïc	NIGEND : 237 065
Guiraud Agnès	NIGEND : 196 201
Lericque Didier	NIGEND : 215 531
Desboeufs Amandine	NIGEND : 245 920
Comby Nicolas	NIGEND : 238 542
Boulidard Julien	NIGEND : 195 677
Salvan Olivia	NIGEND : 361 648
Legendre Mathilde	NIGEND : 334 975
Di Mauro Dorian	NIGEND : 347 271
Mousseff Rémi	NIGEND : 366 873

Bardy Sébastien	NIGEND : 216 368
Ferez Émilie	NIGEND : 309 663
Sageat William	NIGEND : 361 672
Wagnon Jessy	NIGEND : 330 012
Didier Nicolas	NIGEND : 368 329
Baudry Wilfried	NIGEND : 217 813
Dibon Charlotte	NIGEND : 306 159
Da Fonséca Gaëlle	NIGEND : 324 957
Falzone Lionel	NIGEND : 248 813
Cano Florian	NIGEND : 302 904
Vandecaveye Constant-François	NIGEND : 245 681
Perovsek Maxime	NIGEND : 319 273
Covlet Kévin	NIGEND : 368 079
Paolone Dorothée	NIGEND : 217 040
Chevalier Cindy	NIGEND : 351 562
Bouilly Karl	NIGEND : 336 675
Julien Gabriel	NIGEND : 331 120
Chartier Kevin	NIGEND : 336 580
Chapdelaine Sylvie	NIGEND : 334 954
Reybaud Romain	NIGEND : 310 384
Cuissard Anthony	NIGEND : 328 125
Artal Aurélie	NIGEND : 362 034
Fouron Yann	NIGEND : 315 779
Bruet Rémi	NIGEND : 349 561
Goutin Rémy	NIGEND : 337 358
Brézet Tanguy	NIGEND : 307 652
Boulangier Florian	NIGEND : 319 217
Barbé Steve	NIGEND : 315 796
Fostinelli Thomas	NIGEND : 329 232
Ryz Alexandre	NIGEND : 309 763
Raison Christian	NIGEND : 371 249
Moreau Amalric	NIGEND : 362 154
Vilcot Maxime	NIGEND : 361 834
Bertrand Annabelle	NIGEND : 328 313
Coué Annabelle	NIGEND : 328 262
Roche Constance	NIGEND : 348 150
Floutier Marc	NIGEND : 327 743
Burghgraeve Audrey	NIGEND : 361 527
Delamarre Angéline	NIGEND : 340 467
Gransard François	NIGEND : 340 938
Andrieux Simon	NIGEND : 353 827
Quevilly Mickaël	NIGEND : 309 013
Vautier Arthur	NIGEND : 362 484
Dubet Romain	NIGEND : 352 914
Decroix Aurélie	NIGEND : 324 052
Hasselmans Damien	NIGEND : 308 955
Marsollier Aurore	NIGEND : 366 199
Bonnefoy Olivier	NIGEND : 232 556
Coter Ingrid	NIGEND : 327 364
Clop Guillaume	NIGEND : 368 349

Del Prete Raffaele	NIGEND : 356 664
Delahaye Hélène	NIGEND : 334 191
Denage Yohan	NIGEND : 233 947
Garrido Mélanie	NIGEND : 362 189
Benlakehal Adrien	NIGEND : 365 942
Duburcq Jonathan	NIGEND : 358 122
Degieux Laëtitia	NIGEND : 349 800
Gratia Lionel	NIGEND : 231 952
Trochu Jennifer	NIGEND : 366 753
Dunis Jonathan	NIGEND : 320 810
Duytsche Justine	NIGEND : 344 784
Mascunano Mathieu	NIGEND : 362 458
Fouquet Maud	NIGEND : 349 183
Lussiez Guillaume	NIGEND : 344 161
Aizac Marlène	NIGEND : 361 462
Devolder Patrice	NIGEND : 362 174
Léquipé Yoann	NIGEND : 330 234
Henry Mélodie	NIGEND : 336 638
Bossu Sylvain	NIGEND : 215 880
Habib Lebnan	NIGEND : 199 090
Manuel Benjamin	NIGEND : 207 743
Baudry Laurent	NIGEND : 169 246
Sardoun Jamel	NIGEND : 180 781
Ortet Jérôme	NIGEND : 167 570
Cozette Bruno	NIGEND : 183 646
Fetique Sébastien	NIGEND : 199 323
Pellegrino Patrick	NIGEND : 155 336
Moysset Pascal	NIGEND : 177 458
Bertrand Fabien	NIGEND : 162 330
Goncalvès Elder	NIGEND : 157 886
Biechel Franck	NIGEND : 179 485
Maisonnas Alexis	NIGEND : 171 190
Rezzaghi Delphine	NIGEND : 233 519
Vernède Sébastien	NIGEND : 179 953
Chevillot Laurence	NIGEND : 190 881
Tixier Ludivine	NIGEND : 198 042
Catani Marion	NIGEND : 185 355
Soros Nicolas	NIGEND : 199 850
Michel Yann	NIGEND : 231 971
Bertoncini Jean-Philippe	NIGEND : 176 529
Orsini Olivier	NIGEND : 231 158
Larraboure Philippe	NIGEND : 157 744
Lemagnan Nicolas	NIGEND : 214 131
Leymarie Franck	NIGEND : 212 221
Stawowski Benoît	NIGEND : 177 356
Roger Benjamin	NIGEND : 173 228
Beuzeboc Julien	NIGEND : 201 515
Hitier Isabelle	NIGEND : 156 456
Perchech Yann	NIGEND : 137 899
Lambolez Denis	NIGEND : 164 092

Salamone Aldo	NIGEND : 139 546
Marion Hervé	NIGEND : 152 115
Watterlot Marc	NIGEND : 147 912
Messina Xavier	NIGEND : 142 210
Riquena Régis	NIGEND : 138 861
Le Roux Marc	NIGEND : 153 820
Carval Jacqueline	NIGEND : 138 693
Gellon Éric	NIGEND : 139 759
Penfornis Christine	NIGEND : 162 564

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

P. GUIMBERT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 71137 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ1929991S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 25 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est – subdivision d'arme de la gendarmerie mobile – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Abadie Hervé	NIGEND : 131 734
André Frédéric	NIGEND : 157 672
Albero Stéphane	NIGEND : 152 794
Gervois Christophe	NIGEND : 163 862
Mahmoud Thierry	NIGEND : 156 624
Sauvan Pascal	NIGEND : 142 374
Lopez Christian	NIGEND : 118 586
Carpezat Christophe	NIGEND : 129 431
Borne Fabrice	NIGEND : 163 288
Maquestiau Eddy	NIGEND : 155 098

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Baudette Stéphane	NIGEND : 172 112
Jourdan Ludovic	NIGEND : 169 180
Martinet Patrick	NIGEND : 163 049
Grissolange Hervé	NIGEND : 162 914
Deschamps Nicolas	NIGEND : 193 573
Lecocq Philippe	NIGEND : 147 486
Jeangeorges Pierre	NIGEND : 165 568
Ceaglio Gilles	NIGEND : 177 111
Boux Frédéric	NIGEND : 161 362
Requena Fabrice	NIGEND : 187 227

Soulié Ludovic	NIGEND : 170401
Nicey Nicolas	NIGEND : 176932
Rabiller Emmanuel	NIGEND : 148767
Chabory Claude	NIGEND : 131535
Nevers Matthieu	NIGEND : 167881
Foucher Christophe	NIGEND : 167531
Bonnevie Thibaut	NIGEND : 176337
Descargues Christophe	NIGEND : 203816
Villemin Jean	NIGEND : 191225

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Brignoli David	NIGEND : 326764
Schwarz Fabien	NIGEND : 217620
Comparot Benoît	NIGEND : 186224
Rich Éric	NIGEND : 244583
Cote Yann	NIGEND : 171038
Joseph Alexandre	NIGEND : 339895
Zerillo Damien	NIGEND : 239803
Teyssède Jérémy	NIGEND : 241803
Evrard Guillaume	NIGEND : 267753
Bron Maxime	NIGEND : 235057
Grenouillet Philippe	NIGEND : 243648
Ardiet Alain	NIGEND : 335349
Agüero Thomas	NIGEND : 234571
Abarkan Fikri	NIGEND : 248446
Tomaszewski Thomas	NIGEND : 316498
Rolé Pierre-Arnaud	NIGEND : 242447
Hillaireau Pierre-François	NIGEND : 313047
Roret David	NIGEND : 169079
Daures Julien	NIGEND : 191004
Rebuffat Rémi	NIGEND : 206947
Venturini Yoann	NIGEND : 303337
Pelletier Guillaume	NIGEND : 303435
Gibaldi Jean-Christophe	NIGEND : 302583
Cros Cyril	NIGEND : 227718
Romanzini Romain	NIGEND : 303606
Grenier Cyril	NIGEND : 227395
Hébert Thierry	NIGEND : 210506
Allemann Yves	NIGEND : 244607
Vercucque Jérémie	NIGEND : 321059
Louis Jordan	NIGEND : 302713
Tableau Anthony	NIGEND : 243986
James Julien	NIGEND : 310315
Estime Émeric	NIGEND : 247259
Renault Christophe	NIGEND : 307557
Perrin Yann	NIGEND : 245381
Bordas Jérémy	NIGEND : 236693
Desrumaux Franck	NIGEND : 239212
Daulhac Sylvain	NIGEND : 155549
Calisti Kévin	NIGEND : 308289

Prévalet Alexandre	NIGEND : 353 864
Khenafou François	NIGEND : 308 784
Hamadna Maher	NIGEND : 234 228
Fontenille Matthieu	NIGEND : 212 236
Cochet Julien	NIGEND : 201 422
Douet Pierre-Alexandre	NIGEND : 235 017
Irazu Pascal	NIGEND : 134 814
Riquel Gilbert	NIGEND : 136 288
Morisset Thierry	NIGEND : 137 765
Argoud Philippe	NIGEND : 133 835

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Ollier Virgil	NIGEND : 348 714
Viana Julien	NIGEND : 323 512
Bruc Julien	NIGEND : 227 431
Denjean Thomas	NIGEND : 351 318
Nicolézeau Jean-Gabriel	NIGEND : 315 440
Ferrand Baptiste	NIGEND : 342 721
Belleville Steven	NIGEND : 327 654
Lemoine Guillaume	NIGEND : 305 112
Thomas Jonathan	NIGEND : 329 700
Bluem Xavier	NIGEND : 340 612
Dingli Vincent	NIGEND : 254 894
Hama René	NIGEND : 233 827
Laurent Mathieu	NIGEND : 315 846
Menoud Olivier	NIGEND : 343 206
Claudin Guillaume	NIGEND : 326 164
Larribau-Lavigne Antony	NIGEND : 310 633
Virade Nicolas	NIGEND : 307 806
Le Ridou Cédric	NIGEND : 334 489
Mermet Christophe	NIGEND : 343 086
Duch Ludovic	NIGEND : 336 820
Pottier Christopher	NIGEND : 348 668
Hertz Mickaël	NIGEND : 343 648
Roziou Florent	NIGEND : 327 151
Nottet Clément	NIGEND : 352 320
Guyennot Julien	NIGEND : 365 968
Boit Clément	NIGEND : 304 297
Olivier Joffrey	NIGEND : 353 266
De Saint-Exupéry Matthieu	NIGEND : 357 338
Gaborit Thomas	NIGEND : 312 905
Covemacker Lucas	NIGEND : 307 983
Lonoy-Defer Kevin	NIGEND : 337 565
Djoudi Karim	NIGEND : 303 255
Joffre Clément	NIGEND : 354 025
Blois Guillaume	NIGEND : 362 388
Laurent Romain	NIGEND : 352 288
Owczarczak Benoît	NIGEND : 244 750
Gigant Anthony	NIGEND : 371 318
Leroux Claudia	NIGEND : 343 900

Roux Gautier	NIGEND : 340 271
Roux Frédéric	NIGEND : 228 400
Kone Christian	NIGEND : 180 168
Arguimbaud Cyrille	NIGEND : 301 761
Thomas Bruno	NIGEND : 179 211
Das Neves Carlos	NIGEND : 212 050
Léger Damien	NIGEND : 229 255
Confortini Éric	NIGEND : 229 098
Dermitt Jean	NIGEND : 158 395

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

P. GUIMBERT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 48161 du 19 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne**

NOR : INTJ1930077S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 45683 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929977S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2020 :

Fontaine Jérôme NIGEND : 172 149 NLS : 8 027 238

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Richet Cédric NIGEND : 213 948 NLS : 8 063 890

Daniel Hugues NIGEND : 137 975 NLS : 5 281 622

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Castellier Rozenn NIGEND : 242 560 NLS : 8 088 439

Caradec Daniel NIGEND : 142 029 NLS : 5 272 310

Le Maur Mathilde NIGEND : 200 322 NLS : 8 050 162

Douyère David NIGEND : 178 673 NLS : 8 036 242

Germain Stéphane NIGEND : 197 625 NLS : 8 055 830

Leforgeux Arnaud NIGEND : 201 890 NLS : 8 044 160

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Caillon Jérôme NIGEND : 164 917 NLS : 8 021 519

Laigle Alexis NIGEND : 184 956 NLS : 8 036 220

Becam Cyrille NIGEND : 206 238 NLS : 8 062 225

Lallemand Frédéric NIGEND : 205 019 NLS : 8 058 765

Boucault Fabrice NIGEND : 362 326 NLS : 8 144 632

Limon Yoann NIGEND : 334 301 NLS : 8 057 761

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
A. PIDOUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale**Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale***Décision n° 80737 du 20 décembre 2019 portant attribution
de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ1934580S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ1918060C) ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer les majors susceptibles d'obtenir l'échelon exceptionnel au titre de l'année 2020 en date du 26 novembre 2019 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} janvier 2020 aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :*Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris***Mattei Jean-Christophe** NIGEND : 150 572 NLS : 8 008 375*Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest***Gouget Jean** NIGEND : 137 204 NLS : 5 323 053**Roussarie Hervé** NIGEND : 135 485 NLS : 5 322 868**Terrien Xavier** NIGEND : 137 249 NLS : 5 323 080*Région de gendarmerie d'Occitanie***Brillouet Stéphane** NIGEND : 152 045 NLS : 8 010 107**Culot Éric** NIGEND : 137 685 NLS : 5 281 831**Douilly Franck** NIGEND : 134 242 NLS : 5 310 863**Garra Jean-Daniel** NIGEND : 137 199 NLS : 5 323 050**Rodriguez Patrick** NIGEND : 143 261 NLS : 8 002 625*Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne***Catros Christelle** NIGEND : 144 638 NLS : 8 002 320**Chagnaud Roselyne** NIGEND : 123 598 NLS : 5 270 411**Doublet Guillaume** NIGEND : 145 656 NLS : 8 004 014**Doyen Laurent** NIGEND : 144 147 NLS : 8 003 042*Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest***Blanchard De La Buharaye**

Benoît NIGEND : 143 143 NLS : 8 002 652

Bloyet Bertrand NIGEND : 138 623 NLS : 5 325 207

Le Nicol Sylvain NIGEND : 142 338 NLS : 5 272 444
Lemoine Jean-Marc NIGEND : 143 502 NLS : 5 325 127

Région de gendarmerie de Normandie

Cabfeler Christophe NIGEND : 143 153 NLS : 8 002 661
Fauqueux Marc NIGEND : 150 736 NLS : 8 008 038

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Mottay Pascal NIGEND : 129 735 NLS : 5 283 070

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Froussart Olivier NIGEND : 139 086 NLS : 8 000 030
Roulet Laurent NIGEND : 139 544 NLS : 5 323 465

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Blanchet François NIGEND : 144 785 NLS : 5 291 275
Brisbart Patrice NIGEND : 153 188 NLS : 8 011 020
Corbu Henri NIGEND : 150 719 NLS : 8 008 021
Ferroussier Pascal NIGEND : 139 214 NLS : 5 305 240
Fouret Laurent NIGEND : 151 258 NLS : 8 009 337
Fournier Gérard NIGEND : 149 045 NLS : 8 006 928
Lazzaro Didier NIGEND : 145 209 NLS : 8 003 842
Lecler Dominique NIGEND : 138 715 NLS : 5 324 659
Massaudet Lionel NIGEND : 136 681 NLS : 5 322 985
Prévost Thierry NIGEND : 147 075 NLS : 8 005 091
Vlaminck Olivier NIGEND : 148 665 NLS : 8 006 499

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Tyssandier Christian NIGEND : 138 682 NLS : 5 324 695

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud

Beattie Karl NIGEND : 136 164 NLS : 5 324 001
Belier Alfred NIGEND : 138 208 NLS : 5 322 301
Cartoux Christophe NIGEND : 145 928 NLS : 5 272 681
Daures David NIGEND : 133 188 NLS : 5 311 147
Gauberville Stéphan NIGEND : 146 363 NLS : 8 004 750
Gentilucci Michel NIGEND : 143 343 NLS : 8 000 741
Kosthowa Rémi NIGEND : 134 677 NLS : 5 311 853
Pietri Pierre NIGEND : 128 681 NLS : 5 283 552

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Bailleux Patrick NIGEND : 146 727 NLS : 8 005 303
Bodeau François NIGEND : 121 879 NLS : 5 269 920
Cannizzo Philippe NIGEND : 140 769 NLS : 8 000 211
Ribes Frédéric NIGEND : 156 961 NLS : 8 014 389
Tournoux Éric NIGEND : 138 039 NLS : 5 322 195

Région de gendarmerie de Corse

Fleurent Jean-Philippe NIGEND : 141 478 NLS : 8 000 533
Lallement André NIGEND : 70 262 NLS : 5 283 163

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est

Dabkowski François NIGEND : 137 174 NLS : 5 323 134
Laroche Christian NIGEND : 142 455 NLS : 8 001 833
Schranz Christophe NIGEND : 133 401 NLS : 5 295 883

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Bayen Didier	NIGEND : 137 807	NLS : 5 323 304
Eber Yannick	NIGEND : 122 754	NLS : 5 243 942
Sablens Stéphane	NIGEND : 155 226	NLS : 8 012 892

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne

Baronnier Fabrice	NIGEND : 140 175	NLS : 5 296 103
Gauthier Maurice	NIGEND : 136 880	NLS : 5 322 734
Thais Olivier	NIGEND : 141 554	NLS : 8 000 593

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Dercourt Bruno	NIGEND : 127 264	NLS : 5 279 416
Leuzy Dominique	NIGEND : 140 435	NLS : 5 281 749

Groupement de gendarmerie départementale du Doubs

Hartmann Marius	NIGEND : 133 761	NLS : 5 294 350
------------------------	------------------	-----------------

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord

Bleuzet Philippe	NIGEND : 149 004	NLS : 8 007 007
Caffiaux Michel	NIGEND : 150 274	NLS : 8 008 119
Hue Pascal	NIGEND : 140 422	NLS : 5 325 042
Kerfysier Bernard	NIGEND : 150 152	NLS : 8 007 948
Kieken Fabrice	NIGEND : 145 204	NLS : 8 003 939
Maillot Christophe	NIGEND : 139 989	NLS : 5 296 137
Riquoir Odile	NIGEND : 148 835	NLS : 8 012 678

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

Monnini Christophe	NIGEND : 159 320	NLS : 8 016 458
---------------------------	------------------	-----------------

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Castillo René	NIGEND : 140 826	NLS : 8 000 918
Folio Jean-Denis	NIGEND : 119 528	NLS : 5 215 495
Liénafa Laurent	NIGEND : 120 980	NLS : 5 221 257
Michel Thierry	NIGEND : 141 669	NLS : 8 001 370
Ursulet Thierry	NIGEND : 140 293	NLS : 5 316 971

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

Hochart Patrice	NIGEND : 125 323	NLS : 5 270 759
Robé Laurent	NIGEND : 141 845	NLS : 8 001 880

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Erceau Jean-Michel	NIGEND : 129 105	NLS : 5 256 685
---------------------------	------------------	-----------------

Gendarmerie des transports aériens

Marcin Léna	NIGEND : 143 285	NLS : 8 006 950
--------------------	------------------	-----------------

Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale

Nicolas Éric	NIGEND : 143 654	NLS : 8 002 776
---------------------	------------------	-----------------

Garde républicaine

Cremers Philippe	NIGEND : 113 955	NLS : 5 191 627
Fresco Jean-Luc	NIGEND : 132 393	NLS : 5 295 546
Lévêque François	NIGEND : 129 334	NLS : 5 283 754

Commandement de la gendarmerie prévôtale

Nassau Franck	NIGEND : 146 273	NLS : 8 004 569
----------------------	------------------	-----------------

Rousseau Bruno

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire

NIGEND : 136 705 NLS : 5 322 995

Morizot Joël

Direction générale de la gendarmerie nationale

NIGEND : 135 706 NLS : 5 323 982

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

**Décision n° 15731 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs**

NOR : INTJ1930110S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14984 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930006S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2020 :

Lugand Patrick	NIGEND : 139 627	NLS : 8 000 146
-----------------------	------------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Henon Nicolas	NIGEND : 188 721	NLS : 8 038 744
----------------------	------------------	-----------------

Relion Lionel	NIGEND : 155 224	NLS : 8 012 889
----------------------	------------------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Dhôte Arnaud	NIGEND : 173 059	NLS : 8 027 536
---------------------	------------------	-----------------

Lalarme Benoît	NIGEND : 224 446	NLS : 8 083 837
-----------------------	------------------	-----------------

Héroid Mélanie	NIGEND : 233 200	NLS : 8 085 833
-----------------------	------------------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Jaeger Alain	NIGEND : 145 562	NLS : 8 004 843
---------------------	------------------	-----------------

Poulette Céline	NIGEND : 226 138	NLS : 8 075 000
------------------------	------------------	-----------------

Greugny Vincent	NIGEND : 215 621	NLS : 8 069 315
------------------------	------------------	-----------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 décembre 2019.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,
S. GAUFFENY*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Hauts-de-France

**Décision n° 23110 du 23 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme**

NOR : INTJ1930128S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Somme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21827 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930011S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2020 :

Quentel Raphaël NIGEND : 155 620 NLS : 8 012 985

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Taymont David NIGEND : 194 380 NLS : 8 047 891

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Hostyn Maxence NIGEND : 337 207 NLS : 8 106 345

Riva Philippe NIGEND : 174 916 NLS : 8 034 851

Decroix Jean-Luc NIGEND : 218 040 NLS : 8 071 013

Anselmini Charline NIGEND : 245 691 NLS : 8 088 898

Devin Emilie NIGEND : 194 144 NLS : 8 053 827

Gosset Frédéric NIGEND : 178 413 NLS : 8 032 650

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Coindaud Sonia NIGEND : 254 448 NLS : 8 143 341

Mougenot Olivier NIGEND : 203 111 NLS : 8 058 026

Lejeune Rémy NIGEND : 248 543 NLS : 8 089 665

Grandjean Marc NIGEND : 323 861 NLS : 8 093 750

Poulain Vincent NIGEND : 302 108 NLS : 8 108 259

Darcourt Loïc NIGEND : 226 736 NLS : 8 075 224

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 décembre 2019.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie des Hauts-de-France,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Somme,*

E. BAMMÉ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 12103 du 8 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2000319S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :

Engler Laurent NIGEND : 136114 NLS : 5322459

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Guillin Marc NIGEND : 152156 NLS : 8010034

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Estéban Cédric NIGEND : 214021 NLS : 8063930

Gaudieux Jonas NIGEND : 179603 NLS : 8037911

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Brouillard Pierre-Alexandre NIGEND : 367100 NLS : 8149589

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

**Décision n° 688 du 9 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est**

NOR : INTJ2000303S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 39050 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930003S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :

Priester Olivier NIGEND : 164 644 NLS : 6 533 450

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Morandet Charles-Olivier NIGEND : 223 684 NLS : 8 073 599

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Hanquez Geoffrey NIGEND : 309 931 NLS : 8 092 014

Goutay Loïc NIGEND : 171 174 NLS : 8 026 743

Lahotte Fabien NIGEND : 308 210 NLS : 8 091 574

Serme Julien NIGEND : 242 022 NLS : 8 088 283

Lièvre Cédric NIGEND : 187 854 NLS : 8 062 010

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Scharf Jean-Sébastien NIGEND : 327 152 NLS : 8 115 547

Bonilla Bruno NIGEND : 323 334 NLS : 8 113 924

Bausson Maxime NIGEND : 330 898 NLS : 8 119 122

Naya Cyril NIGEND : 348 665 NLS : 8 117 134

Schneider Emmanuel NIGEND : 349 256 NLS : 8 117 356

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2020.

*Le général, commandant par suppléance
la région de gendarmerie du Grand Est
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*
D. MARCONNET

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Hauts-de-France

**Décision n° 648 du 14 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme**

NOR : INTJ2000311S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Somme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21827 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930011S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Godefroy Vincent	NIGEND : 169 292	NLS : 8 024 951
Texier Benoît	NIGEND : 185 869	NLS : 8 045 843

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Absil Grégory	NIGEND : 204 365	NLS : 8 059 920
Méniszez Julien	NIGEND : 219 208	NLS : 8 071 815
Wattebled Davy	NIGEND : 216 684	NLS : 8 070 002
Guilmain Denis	NIGEND : 220 205	NLS : 8 065 216
Watel Olivier	NIGEND : 212 715	NLS : 8 063 644
Lugan Emilie	NIGEND : 313 243	NLS : 8 108 850

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Michel Maurin	NIGEND : 340 720	NLS : 8 136 980
Braquart Rémy	NIGEND : 303 829	NLS : 8 102 578
Douillet Maxime	NIGEND : 259 144	NLS : 8 057 432
Bénard Alexandre	NIGEND : 360 857	NLS : 8 144 139
Boudot Jérémy	NIGEND : 356 384	NLS : 8 143 801
Breton Guillaume	NIGEND : 333 536	NLS : 8 144 055

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2020.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie des Hauts-de-France,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Somme,*
M. FRUSTIÉ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4920 du 27 janvier 2020 portant promotion
de sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ2001379S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 79807 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1933457S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :

Auvel Frédéric NIGEND : 248 795 NLS : 8 089 693

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Rancurel Philippe NIGEND : 183 291 NLS : 8 033 977

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Fourcade Etienne NIGEND : 371 592 NLS : 8 052 345

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 4928 du 27 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « systèmes d'information et de communication »

NOR : INTJ2001378S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu la décision n° 79809 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1933455S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :
Mathias Florent NIGEND : 149 565 NLS : 8 007 368

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2020 :
Vernieres Hervé NIGEND : 149 725 NLS : 8 007 594
Laisné Emmanuel NIGEND : 204 259 NLS : 8 054 844

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :
Bauchat Cédric NIGEND : 231 182 NLS : 6 591 490
Merle Julien NIGEND : 227 937 NLS : 8 076 341
Lippmann Alexandre NIGEND : 212 883 NLS : 8 067 476
Giovannoni Daniel NIGEND : 247 217 NLS : 8 089 264
Zielinski Jonathan NIGEND : 225 025 NLS : 8 084 106
Félix Julien NIGEND : 201 057 NLS : 8 056 970
Medo Guillaume NIGEND : 316 484 NLS : 8 092 541

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :
Delong Adrien NIGEND : 336 726 NLS : 8 135 132
Tsang-Hi Kevin NIGEND : 360 842 NLS : 8 144 196

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 2732 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie

NOR : INTJ2001482S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ1918060C) ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} février 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Bourreau Philippe NIGEND : 148 850

Tresmontan Jean-Pierre NIGEND : 149 841

Région de gendarmerie d'Occitanie

Emile dit Bigas Serge NIGEND : 137 569

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest

Loeillet Pierre NIGEND : 69 807

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Masatti Laurent NIGEND : 118 787

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Olivier Philippe NIGEND : 131 831

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Laffiac Laurent NIGEND : 145 326

Roger Alain NIGEND : 124 833

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Chartier David NIGEND : 143 968

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 4427 du 29 janvier 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel
aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2002155S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables à certains militaires non officiers ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 50430/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 6 juillet 2018 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 94262/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 17 décembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel est attribué aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1^{er} février 2020.

Ribault Nathalie Nigend : 131 476

Freland Valérie Nigend : 193 503

Varennes Jean-Pierre Nigend : 175 756

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 952 du 3 février 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2002825S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Leroux-Lesage Stéphane NIGEND : 199 659 NLS : 8 043 934

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Beaucourt Laurent NIGEND : 167 499 NLS : 8 023 304

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Campolo Stéphane NIGEND : 126 015 NLS : 5 281 112

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie d'Occitanie,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*

J-V. LETTERMANN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Occitanie**Décision n° 3240 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne**

NOR : INTJ2002799S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 34323 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930000S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Fromy Dominique	NIGEND : 153 693	NLS : 8 011 634
Dellus Alain	NIGEND : 70 790	NLS : 5 293 819

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Rogé Pierre	NIGEND : 141 428	NLS : 5 271 993
Montagne Cyril	NIGEND : 184 790	NLS : 8 046 044
Prono Stéphane	NIGEND : 166 677	NLS : 8 022 777

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Vauchel Pascal	NIGEND : 159 542	NLS : 8 016 788
Vongphrachanh Valéry	NIGEND : 233 473	NLS : 8 086 213
Deboille Thierry	NIGEND : 208 970	NLS : 8 050 719
Mazères Cyril	NIGEND : 229 142	NLS : 8 084 950
Bertin Franck	NIGEND : 133 841	NLS : 5 294 805
Imbert Julien	NIGEND : 219 691	NLS : 8 072 175
Cremont Sébastien	NIGEND : 171 039	NLS : 8 026 627
Soulé Thierry	NIGEND : 193 688	NLS : 8 047 593

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Bréant Cécile	NIGEND : 320 710	NLS : 8 112 556
Delrieu Vincent	NIGEND : 325 027	NLS : 8 114 804
Vieira Marc	NIGEND : 366 015	NLS : 8 093 608
Paillet Richard	NIGEND : 366 719	NLS : 8 149 633
Schilaneck Marion	NIGEND : 368 264	NLS : 8 150 496

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général de division, commandant
la région de gendarmerie d'Occitanie,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne,*
J. PLAYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 3867 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ2002784S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 45686 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929980S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

L'Helgoualc'H Dominique NIGEND : 156604 NLS : 8014153

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Bourion Loïc NIGEND : 164155 NLS : 6540496

Le Neve Loïc NIGEND : 138451 NLS : 5324860

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Loose Jérôme NIGEND : 249139 NLS : 8100126

Grzywa Sébastien NIGEND : 241457 NLS : 8088144

Vivien Jérémy NIGEND : 232825 NLS : 8079423

Delhoume Jérémy NIGEND : 323845 NLS : 8093742

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Guyot Hadrien NIGEND : 237930 NLS : 8082592

Lust Jérémy NIGEND : 301989 NLS : 8101254

Vitré Flavien NIGEND : 327591 NLS : 8115867

Ruau Christophe NIGEND : 312549 NLS : 8108452

Armand Sébastien NIGEND : 339223 NLS : 8136028

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
A. PIDOUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 3868 du 3 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne**

NOR : INTJ2002783S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 45683 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929977S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Le Doux Laurent	NIGEND : 70268	NLS : 5283169
------------------------	----------------	---------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Taligot Pierre-Yves	NIGEND : 152261	NLS : 8010287
----------------------------	-----------------	---------------

Bernasconi Lucie	NIGEND : 141060	NLS : 8001110
-------------------------	-----------------	---------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Dubois Anne-Laure	NIGEND : 241076	NLS : 8087798
--------------------------	-----------------	---------------

Landiech Franck	NIGEND : 204407	NLS : 8055292
------------------------	-----------------	---------------

Louiset Christophe	NIGEND : 220244	NLS : 8083463
---------------------------	-----------------	---------------

Depayras Sébastien	NIGEND : 190589	NLS : 8039541
---------------------------	-----------------	---------------

Leprince Fabrice	NIGEND : 161626	NLS : 8018662
-------------------------	-----------------	---------------

Daudon Francis	NIGEND : 156710	NLS : 8014229
-----------------------	-----------------	---------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Perrin Landry	NIGEND : 369882	NLS : 6731930
----------------------	-----------------	---------------

Lomenech Anthony	NIGEND : 214725	NLS : 8068604
-------------------------	-----------------	---------------

Koenig Arnaud	NIGEND : 301642	NLS : 6564346
----------------------	-----------------	---------------

Courté Marc	NIGEND : 324366	NLS : 8114488
--------------------	-----------------	---------------

Renaud Xavier	NIGEND : 327571	NLS : 8115847
----------------------	-----------------	---------------

Pujades Nicolas	NIGEND : 347945	NLS : 8148680
------------------------	-----------------	---------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,
A. PIDOUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 622 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2002835S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Quénet Thierry NIGEND : 157471 NLS : 8014388

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Normand Freddy NIGEND : 146006 NLS : 5272627

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Laganne Damien NIGEND : 189049 NLS : 8042409

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

M'hanni Jamal NIGEND : 308064 NLS : 8105600

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 2093 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2002782S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18436 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929976S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Pinato Julien NIGEND : 219 399 NLS : 8 065 150

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Vacher David NIGEND : 197 329 NLS : 8 048 976

Adiyaman Fatih NIGEND : 189 535 NLS : 8 045 361

Gluchowski Julien NIGEND : 196 090 NLS : 8 052 997

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Groux Michaël NIGEND : 225 648 NLS : 8 084 134

Laigle Guillaume NIGEND : 219 693 NLS : 8 072 177

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2020.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,*

H. FLAMMANT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

**Décision n° 4446 du 5 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est**

NOR : INTJ2002801S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 39050 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930003S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Fiegel Thierry	NIGEND : 171 295	NLS : 8 026 832
Angrand Fabrice	NIGEND : 170 297	NLS : 8 025 701

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Burgun Marc	NIGEND : 210 171	NLS : 8 065 555
Jacques Thomas	NIGEND : 247 005	NLS : 8 098 648
Cuvellier Gaston	NIGEND : 340 081	NLS : 8 110 693
Mohr Jordan	NIGEND : 329 654	NLS : 8 118 170
Bossaert Frédéric	NIGEND : 132 110	NLS : 5 295 414

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Groepelin Matthias	NIGEND : 315 654	NLS : 8 110 396
Ventroux Edouard	NIGEND : 353 280	NLS : 8 143 450
Barney Thomas	NIGEND : 302 041	NLS : 8 090 093
Brawand Wilfried	NIGEND : 318 821	NLS : 6 653 905
Schall Gaëtan	NIGEND : 335 862	NLS : 8 134 360

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2020.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie du Grand Est
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*
S. OTTAVI

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

**Décision n° 2999 du 6 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais**

NOR : INTJ2002810S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27755 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930008S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Gengembre Christophe NIGEND : 145 190 NLS : 8 003 930

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Wirig Stéphan NIGEND : 198 156 NLS : 8 056 036

Barthelmebs Grégory NIGEND : 178 333 NLS : 8 035 706

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Piau Alexandre NIGEND : 200 761 NLS : 8 042 945

Walle Julien NIGEND : 241 288 NLS : 8 088 134

Harismendy Alexis NIGEND : 186 046 NLS : 8 038 149

Noyon Marc NIGEND : 216 829 NLS : 8 070 405

Gossiaux Aurélien NIGEND : 217 292 NLS : 8 070 701

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Delcroix Mathieu NIGEND : 233 193 NLS : 8 085 826

Brasseur Sébastien NIGEND : 314 412 NLS : 8 109 714

Ragonet Loïc NIGEND : 355 885 NLS : 8 142 916

Pinne Teddy NIGEND : 334 563 NLS : 8 133 801

Bertrand Sébastien NIGEND : 171 886 NLS : 8 027 009

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*
G. CAZENAVE-LACROUTZ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 259 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2002832S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 2242 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930023S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Rageade Bernard NIGEND : 155 737 NLS : 5 238 338

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Soriano Fabrice NIGEND : 208 627 NLS : 8 062 584

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Bernardi Benjamin NIGEND : 247 079 NLS : 8 098 918

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
M. HAMEL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 683 du 7 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2002830S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6229 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930022S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Tarroux Alexandre

NIGEND : 243 112

NLS : 8 088 644

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*

P. TOURON

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Normandie

**Décision n° 1644 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Calvados**

NOR : INTJ2002786S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16571 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929984S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Leclair Sébastien NIGEND : 161 143 NLS : 8 018 257

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Lemaître Bruno NIGEND : 147 489 NLS : 5 289 763

Martinez Olivier NIGEND : 201 172 NLS : 8 043 968

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Galmiche Ludovic NIGEND : 227 633 NLS : 8 058 441

Wiarit Céline NIGEND : 196 331 NLS : 8 048 353

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Saillé Anthony NIGEND : 212 372 NLS : 8 067 232

Boulanger Jérémy NIGEND : 320 509 NLS : 8 112 423

Gaignon Maxime NIGEND : 225 048 NLS : 8 074 328

Pelletier Claire NIGEND : 370 763 NLS : 8 119 823

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le colonel, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Normandie,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Calvados,*
B. LOUVET

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 2007 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2002833S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16818 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930024S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Leblais Arnaud NIGEND : 188 663 NLS : 8 092 979

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Raymond Stéphanie NIGEND : 198 825 NLS : 8 053 676

Bouamra Karim NIGEND : 178 710 NLS : 8 029 412

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Bartier Gaspard NIGEND : 236 106 NLS : 8 081 225

Segui Christophe NIGEND : 149 955 NLS : 8 007 888

Rayer Jérémie NIGEND : 225 695 NLS : 8 084 162

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Izquierdo Laurent NIGEND : 307 994 NLS : 8 091 526

Leroux Stéphane NIGEND : 334 300 NLS : 8 057 760

Mahé Émeric NIGEND : 274 526 NLS : 8 093 163

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie maritime,*
G. GRIMAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 2284 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2002775S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 20773 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929975S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Arsendeau William	NIGEND : 188 467	NLS : 8 042 819
Niggel Emmanuel	NIGEND : 165 592	NLS : 8 022 172

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Pendaries Thierry	NIGEND : 127 310	NLS : 5 279 362
Ragot Raphaël	NIGEND : 172 620	NLS : 8 026 065
Perry Xavier	NIGEND : 124 101	NLS : 5 244 883

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Lepage Steven	NIGEND : 320 817	NLS : 8 093 115
Skrzypczak Pierre-Loïc	NIGEND : 244 869	NLS : 8 097 190
Paumard Anthony	NIGEND : 189 092	NLS : 8 044 835

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
Y. DUMEZ*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 5291 du 10 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2002826S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :
Nicolay Patricia NIGEND : 132 780 NLS : 5 324 184

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :
Romero Marine NIGEND : 226 206 NLS : 8 084 461

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :
Kardasik Gaël NIGEND : 245 335 NLS : 8 097 721

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :
Allègre Kévin NIGEND : 353 544 NLS : 8 142 090

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 5296 du 10 février 2020 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2002828S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :
Joly Pierre NIGEND : 208 629 NLS : 8062762

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.
Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Grand Est

**Décision n° 2110 du 11 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne**

NOR : INTJ2002805S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie du Grand Est, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18221 du 05 décembre 2019 (NOR : INTJ1930005S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Crampé Sylvain	NIGEND : 161 953	NLS : 8 018 924
Blondeau Jean-Pierre	NIGEND : 139 177	NLS : 5 305 121

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Carpentier Stéphane	NIGEND : 182 920	NLS : 8 040 927
Ometak David	NIGEND : 168 782	NLS : 8 024 576
Uscain Julien	NIGEND : 225 804	NLS : 8 074 642

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Brizin Régis	NIGEND : 174 768	NLS : 8 032 155
Paillet Laëtitia	NIGEND : 224 463	NLS : 8 083 854
Néel Marc-Antoine	NIGEND : 228 750	NLS : 8 076 588
L'Hostette Cyril	NIGEND : 238 770	NLS : 8 087 111

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Picasse Nicolas	NIGEND : 352 076	NLS : 8 141 467
Falay Romain	NIGEND : 354 984	NLS : 8 142 805
Chung Diego	NIGEND : 370 385	NLS : 8 119 575
Besse Clément	NIGEND : 242 399	NLS : 8 095 595
Lefebvre Candide	NIGEND : 368 085	NLS : 8 150 382

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 février 2020.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Champagne-Ardenne,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Marne,*

R. DE LORGERIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 7682 du 11 février 2020 portant attribution de l'échelon exceptionnel
aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2003879S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables à certains militaires non officiers ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 50430/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 6 juillet 2018 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2019 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 94262/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SGP du 17 décembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel est attribué aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1^{er} mars 2020 :

Payet Jean-Pascal Nigend : 166266

Grillot Sylvie Nigend : 69710

Guillot Sylvie Nigend : 140322

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 7117 du 14 février 2020 portant attribution
de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ2003810S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} mars 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Latte Christophe NIGEND : 145 573

Mezzone Marcel NIGEND : 135 606

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Bertin Stéphane NIGEND : 142 862

Région de gendarmerie d'Occitanie

Martin Sylvain NIGEND : 136 152

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Mathou Dominique NIGEND : 150 173

Région de gendarmerie de Normandie

Allard Éric NIGEND : 152 031

Groupement de gendarmerie départementale du Calvados

Renard Régis NIGEND : 138 859

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Tomassi Marc NIGEND : 141 998

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Zdyb Pascal NIGEND : 137 257

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Rey Serge NIGEND : 144 214

Thaon Bruno	NIGEND : 70 632
Vachez Éric	NIGEND : 150 084
<i>Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme</i>	
Fillias Marc	NIGEND : 138 114
<i>Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud</i>	
Fasciotto Éric	NIGEND : 132 679
<i>Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault</i>	
Hernandez Christophe	NIGEND : 133 982
<i>Région de gendarmerie de Corse</i>	
Lainé Christine	NIGEND : 147 231
<i>Groupement de gendarmerie départementale de la Marne</i>	
Cuny Michel	NIGEND : 127 147
Knipiler Laurent	NIGEND : 137 947
<i>Groupement de gendarmerie départementale du Doubs</i>	
Biever Stéphane	NIGEND : 140 181
<i>Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord</i>	
Rutter Frédéric	NIGEND : 148 002
Videau Hervé	NIGEND : 139 560
<i>Direction générale de la gendarmerie nationale</i>	
Hamelin Dominique	NIGEND : 137 725

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. BROWAËYS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 1459 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ2002768S

Le commandant de la garde républicaine,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 17888 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929967S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Delestrain Éric NIGEND : 137182 NLS : 5323141

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Bertin François NIGEND : 161458 NLS : 6030798

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Fernandez Marc NIGEND : 235247 NLS : 8086444

Aikebade-Ayihoukpe Vincent NIGEND : 234573 NLS : 8086627

Bert Patrick NIGEND : 247915 NLS : 6575915

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Decuir Aurélien NIGEND : 240720 NLS : 8094703

Vandenberg Pierre NIGEND : 312964 NLS : 8108768

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2020.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 1460 du 3 mars 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2002769S

Le commandant de la garde républicaine,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 17889 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1922969S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Henry Fabien NIGEND : 167 544 NLS : 8 023 354

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Grasset Benoît NIGEND : 245 720 NLS : 8 088 925

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2020.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 5 mars 2020 portant organisation
du secrétariat général du ministère de l'intérieur**

NOR : INTA2005963S

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;
Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur ;
Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur,

Décide :

Article 1^{er}

Le secrétaire général est secondé par deux secrétaires généraux adjoints, le directeur de la modernisation et de l'administration territoriale et le directeur du numérique.

Pour l'exercice de ses missions de défense, le secrétaire général est assisté d'un haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense.

Il dispose d'un cabinet.

Outre son rôle général de coordination et d'organisation, le cabinet du secrétaire général suit en propre les affaires réservées. Il comprend notamment :

- le responsable ministériel aux normes adjoint ;
- les hauts fonctionnaires chargés d'une mission temporaire ou affectés auprès du secrétaire général.

Article 2

Le secrétaire général préside un comité de la modernisation réunissant le chef de l'inspection générale de l'administration, les directeurs généraux et directeurs, consacré à la modernisation et à la gestion du ministère de l'intérieur. Ce comité propose au ministre les orientations et les arbitrages nécessaires en matière de modernisation.

Il préside le comité des directeurs qui réunit périodiquement les directeurs généraux et directeurs du ministère.

Il assure, au nom du ministre, la présidence du comité technique ministériel.

Article 3

Le secrétariat général comprend les directions et services suivants :

- la direction de la modernisation et de l'administration territoriale ;
- la direction des libertés publiques et des affaires juridiques ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier ;
- la direction du numérique ;
- le service du haut fonctionnaire de défense ;
- la délégation à l'information et à la communication.

Article 4

Le Centre des hautes études du ministère de l'intérieur (CHEMI) est placé sous l'autorité du secrétaire général.

Le service central des armes et le greffe de la commission du contentieux du stationnement payant, services à compétence nationale, lui sont rattachés.

Le délégué ministériel à la protection des données, le délégué ministériel aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces et le haut fonctionnaire pour l'égalité des droits sont placés auprès du secrétaire général.

Article 5

Le délégué ministériel à la protection des données exerce les missions prévues à l'article 39 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement

des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général pour la protection des données) et à l'article 70-17 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il collabore avec le service du haut fonctionnaire de défense sur les questions de sécurité des données.

Pour l'ensemble de ses missions, il anime et s'appuie sur un réseau de correspondants à la protection des données relevant des directions et services du ministère, des échelons territoriaux ainsi que des opérateurs.

Le délégué assiste les responsables de traitement dans la réalisation des analyses d'impact, dans la tenue des registres de traitements, et lors des notifications de violations de données à caractère personnel.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2020.

C. MIRMAND

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision n° 13/2020 du 3 février 2020 portant habilitation des agents du Conseil national des activités privées de sécurité pour la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L. 8271-6-3 du code du travail

NOR : INTD2002868S

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 634-1 et L. 634-3-1 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 8271-1-2, L. 8271-6-3 et L. 8211-1 ;
Vu le décret du 18 juillet 2018 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité - M. MAILLET (Cyrille) ;
Vu le règlement intérieur du Conseil national des activités privées de sécurité en date du 29 juin 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents du Conseil national des activités privées de sécurité dont les noms et fonctions figurent en annexe sont habilités, d'une part, à recevoir des agents de contrôle mentionnés à l'article L. 8271-1-2 du code du travail tous renseignements et tous documents leur permettant d'assurer le contrôle des personnes exerçant les activités privées de sécurité pour tirer les conséquences d'une situation de travail illégal et, d'autre part, à transmettre à ces mêmes agents tous renseignements et documents nécessaires à leur mission de lutte contre le travail illégal.

Article 2

La décision n° 83/2019 du 25 novembre 2019 portant habilitation des agents du Conseil national des activités privées de sécurité pour la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L. 8271-6-3 du code du travail est abrogée.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité.

Fait le 3 février 2020.

*Le directeur du Conseil national
des activités privées de sécurité,*
C. MAILLET

ANNEXE

I. – AGENTS DU SIÈGE DU CNAPS

BESSE	Christophe	Directeur des opérations
BERTAUX	Pierre-Frédéric	Directeur de cabinet
MULOT-RADOJCIC	Karine	Cheffe du service central du contrôle
AKBULUT	Pervin	Adjointe au chef du service central du contrôle
TROUPLIN	Damien	Contrôleur central
TAMEN	Emmanuel	Contrôleur central
ARDANS	Sébastien	Chef du service des affaires juridiques et du contentieux
BOUYX	Virginie	Adjointe au chef du service des affaires juridiques et du contentieux
RIVIERE	Vincent	Adjoint au chef du service des des affaires juridiques et du contentieux
WILLIAM	Jonathan	Chargé des affaires juridiques
EL KHOURY	Sonia	Chargée des affaires juridiques
DESQUEST	Amaury	Chargé des affaires juridiques
FRILLEY	Marie	Chargée des affaires juridiques
DECHIN	Cyriaque	Chargé des affaires juridiques
HENNI	Sarah	Chargée des affaires juridiques

II. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE DU CNAPS

CHAUDRET	Marion	Adjointe au délégué territorial
KANOUTE	Majoula	Cheffe du contrôle
GRUNY	Hervé	Contrôleur
THEODORE	Gautier	Contrôleur
GRAS	Olivier	Contrôleur
LOUBEAU	Isabelle	Contrôleuse
DERUELLE	Aurélien	Adjoint à la cheffe du contrôle
LE GALL	Virginie	Contrôleuse
SLAVNIC	Sandra	Contrôleuse
ARTEIL	Xavier	Contrôleur
MAZUR	Patrick	Contrôleur
HELLOUIN de CENIVAL	Sabine	Contrôleuse
BISSON	Sylvain	Contrôleur
JACOB	Maximilien	Rapporteur
DOLMARE	Jade	Rapporteuse

III. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION NORD DU CNAPS

MEERPOEL	Catherine	Déléguée territoriale
GUILLON	Geoffrey	Adjoint à la déléguée territoriale, chef de l'instruction
CROMBET	Fabrice	Adjoint au chef du contrôle
GUERREIRO	Johanni	Contrôleur
MAUFROID	Martine	Cheffe du contrôle

DE PREESTER	Bénédicte	Contrôleuse
KONIECZKO	Daniel	Contrôleur
DUQUENNE	Jean-Christophe	Contrôleur
LANDSWERDT	Christie	Rapporteuse
VAN ROMPU	Céline	Rapporteuse

IV. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION SUD-EST DU CNAPS

BUCZEK	Jacques-Olivier	Délégué territorial
BADUEL	Charlène	Déléguée territoriale
TRAVADEL	Christophe	Adjoint au délégué territorial, chef de l'instruction
NEEL	Michel	Chef du contrôle
ROUX	Olivier	Adjoint au chef du contrôle
HUMBERT	Laurent	Contrôleur
ALVY	Aurore	Contrôleuse
GIRARD	Romain	Rapporteur

V. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION OUEST

YADE	Samba	Délégué territorial
TENEZ	Audrey	Adjointe au délégué territorial, cheffe de l'instruction
DIENE	Saliou	Adjoint au chef du contrôle
PORCHER	Florian	Contrôleur
HOCQUETTE	Jean-Luc	Chef du contrôle
PETIT	Francis	Contrôleur
TRICHASSON	Yann	Contrôleur
LEULLIETTE	Samantha	Contrôleuse
LE BRAS	Ludovic	Contrôleur

VI. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION EST

PY	Vanessa	Déléguée territoriale
PIRRONE	Julie	Adjointe à la déléguée territoriale, cheffe de l'instruction
CHERPITEL	Pascal	Chef du contrôle
FORTIER	Cinthia	Contrôleuse
GRANIER	Elodie	Contrôleuse
PAYET	Jérémy	Adjoint au chef du contrôle
VIGLIOTTI	Stéphanie	Contrôleuse
DUREL	Raphaël	Rapporteur

VII. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION SUD-OUEST

THOMAS	Carol	Déléguée territoriale
TERMEAU	Yann	Adjoint à la déléguée territoriale, chef de l'instruction
UDOT	Philippe	Contrôleur
MILLET	Karine	Contrôleuse
MARCHAL	Bruno	Contrôleur

DRIEU	Amaury	Contrôleur
MESURE	Stéphanie	Adjointe au chef du contrôle
CASES	Sophie	Contrôleuse
TRIFFAUX	Virginie	Contrôleuse
NABERAT SARTOULET	Jean-Paul	Rapporteur

VIII. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION SUD

JOURNET	Anne	Adjointe au délégué territorial, cheffe de l'instruction
VERNY	Alexis	Adjoint au chef du contrôle
PEDRO	Clément	Contrôleur
DUCLOS	Boris	Chef du contrôle
CANAMAS	Jean-Philippe	Contrôleur
IOPETI	Sébastien	Contrôleur
CABARDOS	Olivier	Contrôleur
COSTE	Geoffroy	Contrôleur
THEVOT	Anne-Laure	Rapporteuse

IX. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION ANTILLES-GUYANE DU CNAPS

GOANEC	Jean-Michel	Délégué territorial
--------	-------------	---------------------

X. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION OCÉAN INDIEN DU CNAPS

EFFANTIN	Emmanuel	Délégué territorial
----------	----------	---------------------

XI. – AGENTS DE LA DÉLÉGATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE DU CNAPS

LAUDE	Frédéric	Délégué territorial
-------	----------	---------------------

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 février 2020 portant nomination des membres du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière

NOR : INTS2005028A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code des transports, notamment son article R. 1621-11 ;

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 *bis* ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les conditions de nomination des experts et les modalités de fonctionnement du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu les propositions des ministères concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du comité des experts pour une durée de trois ans :

M. Laurent ARTH (Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre).

M. Jean-Pascal ASSAILLY (université Gustave Eiffel).

M. Laurent CARNIS (université Gustave Eiffel).

M. Pierre CASTAING (European New Car Assessment Program).

M. Gilles DUCHAMP (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Mme Marie-Axelle GRANIE (université Gustave Eiffel).

M. Benoît HIRON (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Mme Florence HUGUENIN-RICHARD (université Sorbonne).

Mme Reakka KROGER (Centre européen d'études de sécurité et d'analyse des risques).

Mme Sylviane LAFONT (université Gustave Eiffel).

M. Emmanuel LAGARDE (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

M. Olivier MONNEUSE (université Lyon 1).

Mme Manuelle SALATHE (Observatoire national interministériel de la sécurité routière).

Mme Hélène TATTEGRAIN (université Gustave Eiffel).

M. Éric VIOLETTE (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Article 2

Les nominations prononcées au titre du présent arrêté prennent effet le jour de sa signature.

Article 3

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBE